

**ENQUETE SUR
L'ACTIVITE ET LES
REVENUS DES AUTEURS
PRECOMPTEES
ASSUJETTIS DE
L'AGESSA**

**Ministère de la Culture et de la Communication
DGCA / DGMIC**

- Rapport final -

Table des matières

Contexte, objectifs et déroulement de l'étude	3
Le contexte	3
Les principaux objectifs de cette étude	3
Déroulement de l'étude	4
Collecte des retours et participation.....	6
Le terrain.....	6
La participation	6
Mise en perspective avec la base assujettis de l'Agessa	7
Le profil sociodémographique des auteurs précomptés assujettis de l'Agessa.....	9
L'âge et le sexe des artistes auteurs	9
La composition du foyer des artistes auteurs et leur situation immobilière.....	10
Les revenus du foyer des artistes auteurs	11
Les activités des artistes auteurs	12
Description des activités des artistes auteurs précomptés	12
Cas des artistes auteurs précomptés en situation de « multi activités »	13
Les revenus du foyer des artistes auteurs en fonction de l'activité principale	13
La source principale des revenus des artistes auteurs précomptés	14
Date de première perception & régularité des revenus d'auteur	15
Évolution du temps consacré aux activités d'auteur.....	17
Formation professionnelle des artistes auteurs « précomptés »	17
Les revenus d'auteur en 2013.....	19
Le régime fiscal et la TVA sur les droits d'auteur.....	19
Revenus issus de la vente ou de l'exploitation d'œuvres	20
Regroupement des revenus en droits d'auteur et identification des précomptés dépassant le plafond de sécurité sociale en 2013	22
Revenus perçus au titre d'aides ou d'activités dans le prolongement de l'activité d'artiste auteur (revenus « annexes »).....	23
Part de ces revenus « annexes » dans les revenus perçus en droits d'auteur	24
Cotisation aux régimes de retraite complémentaire gérés par l'IRCEC	25
Les revenus salariaux de certaines professions artistiques	26
Les autres activités et revenus des artistes auteurs	28
L'exercice d'une autre activité professionnelle	28
Détail des autres activités professionnelles dans le domaine artistique ou culturel	29
Détail des autres activités professionnelles dans un autre domaine	30
Les bénéficiaires de la CMU.....	31
Les bénéficiaires d'allocations ou aides sociales	32

Liquidation de droits à un régime de retraite.....	33
Les activités des auteurs du livre	34
Le profil des précomptés du livre	34
Les domaines éditoriaux des précomptés du livre	34
Le volume des publications	35
Les principaux lieux d'exercice des activités des auteurs du livre	38
Adhésion à des associations d'auteurs – Agents littéraires.....	38
Les revenus des auteurs du livre	40
Les revenus 2013 liés à la publication de livres	40
Les revenus 2013 au titre de l'usage collectif ou de la copie privée numérique.....	42
Revenus issus de la vente d'œuvres originales.....	42
Revenus d'auteur de l'écrit dans des domaines autres que le livre	43
Zoom sur les à-valoir perçus.....	43
Zoom sur les tarifs au feuillet perçus.....	44
Zoom sur le taux de droits proportionnels pour les ventes à l'exemplaire de livres imprimés.....	45
Pratiques des éditeurs principaux	45
Participation à des événements ou manifestations littéraires.....	47
L'impact du développement du numérique sur l'activité d'auteur du livre	48
Quelques éléments de conclusion de l'étude	50
Portrait type d'un artiste auteur « assujetti précompté de l'Agessa ».....	50
Bilan des principales rémunérations perçues.....	51
Répartition des revenus d'un précompté type.....	51
Annexes.....	52
Annexe 1 : Le questionnaire de l'étude	53
Annexe 2 : Les revenus du foyer des artistes auteurs (détail par activité principale)	61
Annexe 3 : Le régime fiscal des artistes auteurs (détail par activité principale)	62
Annexe 4 : Revenus issus de la vente ou de l'exploitation d'œuvres (détail par activité principale)	63
Annexe 5 : Répartition des revenus d'un auteur de textes	64
Annexe 6 : Détermination du nombre d'assujettis de l'Agessa qui seraient concernés par un remboursement de cotisations vieillesse	65

CONTEXTE, OBJECTIFS ET DÉROULEMENT DE L'ÉTUDE

Le contexte

Le régime de protection sociale des artistes auteurs est géré aujourd'hui par deux associations agréées pour le recouvrement des cotisations auprès des artistes auteurs et des diffuseurs, l'Association pour la Gestion de la Sécurité Sociale des Auteurs (Agessa) et la Maison des Artistes (MdA).

Les travaux statistiques menés par le Département des études de la prospective et des statistiques (DEPS) en lien avec la Direction générale de la création artistique (DGCA) et les organismes depuis 2006 ont permis de mieux connaître les caractéristiques sociodémographiques des quelque 65.000 artistes auteurs identifiés dans le régime, pour ce qui concerne leurs activités d'artistes auteurs. Si l'ensemble des affiliés (MdA et Agessa) sont identifiés, ainsi que les « assujettis » de la MdA, il n'en va pas de même pour les quelque 195.000 artistes auteurs relevant de l'Agessa dont les cotisations sont recouvrées par le biais d'un précompte, prélèvement à la source effectué par les diffuseurs. Si ces diffuseurs sont tenus de remplir des bordereaux de déclaration détaillant la totalité des actes de versements de droits d'auteurs et leurs bénéficiaires, les activités exercées sont, pour une part, non spécifiées.

Les caractéristiques sociodémographiques de ces artistes-auteurs précomptés de l'Agessa comme celles de leurs revenus d'auteur (sont-ils ponctuels ou au contraire, plutôt réguliers ?) et leur importance dans les revenus globaux d'activité ne sont pas connues.

Le besoin spécifique par la DGCA d'une meilleure connaissance des activités et des revenus de cette population d'assujettis précomptés a rencontré le besoin identifié par la Direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC) d'une étude approfondie sur la situation économique et sociale des auteurs du livre (écrivains, traducteurs, illustrateurs, dramaturges), demandée depuis plusieurs années par plusieurs organismes d'auteurs, notamment au regard des modifications des pratiques liées au développement du numérique et de leurs répercussions sur ces professions. La DGCA et la DGMIC ont donc décidé de conduire ensemble une enquête sur l'activité et les revenus des auteurs assujettis précomptés de l'Agessa (« enquête ARAPA »), enquête qui constitue l'un des volets du dispositif d'étude sur la situation économique et sociale des auteurs du livre, coordonné par le Service du livre et de la lecture de la DGMIC, en liaison avec le Centre national du livre et d'autres partenaires.

Les principaux objectifs de cette étude

L'objectif de l'étude est de recueillir et de permettre l'exploitation des données quantitatives sur les caractéristiques sociodémographiques, les activités et les revenus de la population des assujettis précomptés de l'Agessa, qui constituent une population très hétérogène. Il s'agit notamment des données relatives :

- aux modes déclaratifs fiscaux : traitements et salaires, bénéfices non commerciaux (micro-BNC ou déclaration contrôlée) ;
- à l'assujettissement éventuel à la TVA ;
- aux caractéristiques de l'activité de ces auteurs (régularité, caractère occasionnel ou constant de l'activité donnant lieu à rémunération en droits d'auteur), et à la nature de ces activités (quelles activités dans le prolongement de l'activité d'artiste auteur, et quelles activités parallèles) ;
- aux montants des revenus perçus au titre des activités d'artiste auteur et, en cas de multi-activité, des autres activités.

Ces données doivent pouvoir être croisées avec les professions ou activités exercées. Il s'agit notamment de déterminer :

- la proportion des précomptés qui reçoivent de cette activité d'artiste auteur et d'autres activités salariées, des revenus supérieurs au plafond de la sécurité sociale (37 548 € pour 2014). Le plafond de sécurité sociale est utilisé pour le calcul de certaines cotisations sociales, et notamment la cotisation d'assurance vieillesse des artistes auteurs ;
- la proportion des précomptés qui ont, comme activité exclusive ou prédominante, cette activité d'artiste auteur ;
- la proportion des quelque 195.000 personnes concernées chaque année dont l'activité d'artiste auteur peut être considérée comme présentant un caractère habituel.

Au-delà de ces objectifs qui concernent l'ensemble de la population des précomptés, une deuxième partie de l'étude consiste en un focus sur la population des auteurs du livre, pour lesquels des besoins de connaissances statistiques spécifiques ont été identifiés. Il s'agissait notamment de recueillir des informations sur :

- le volume de leur production ;
- la structuration de leurs revenus (part des revenus tirée des contrats d'édition des revenus dans le prolongement de l'activité d'auteur, des sociétés de perception et de répartition des droits, etc.) ;
- la répartition de leur production et de leurs revenus par secteurs éditoriaux ;
- la perception qu'ont ces auteurs du livre des évolutions de ces revenus.

Déroulement de l'étude

Pour notamment garantir l'anonymat des répondants, il a été convenu de confier le terrain de cette étude à un organisme extérieur. Après appel d'offres, la société People Vox a été retenue pour finaliser le questionnaire, élaboré par le comité de pilotage de l'enquête, gérer sa diffusion, collecter les données, effectuer les traitements statistiques et réaliser une synthèse des résultats.

Sur les 195 000 artistes auteurs, un échantillon de 30 000 personnes représentatif des différentes activités d'auteur identifiées par l'Agessa (tirage aléatoire stratifié) a été constitué. Pour chaque personne de cet échantillon, l'Agessa a communiqué à People Vox le nom et l'adresse des personnes, ainsi que leur domaine principal de revenus d'auteur en 2013 tel que l'Agessa avait pu le déterminer à partir des indications données par les diffuseurs.

Le questionnaire (cf. annexe 1 du rapport), se présentait sous la forme de 2 feuilles A3 recto-verso et comprenait 54 questions, portant notamment sur : les activités de ces artistes auteurs, leurs revenus d'auteur en 2013, les revenus salariaux de certains professions artistiques (réalisateur, metteur en scène, chorégraphe, photographe de presse, ...), le statut et les revenus des autres activités de ces artistes auteurs ainsi que leur regard vis-à-vis des évolutions, passées et à venir, des conditions d'exercice de leurs activités d'auteur (questions ouvertes posées à l'ensemble des auteurs), et enfin le profil sociodémographique. Une partie du questionnaire s'adressait exclusivement aux auteurs du livre, qui étaient interrogés sur la nature de leurs activités et les caractéristiques de leurs revenus dans ce domaine.

Compte tenu des caractéristiques de la base Assujettis de l'Agessa, il n'a pas été possible d'effectuer dans les délais souhaités un repérage préalable exhaustif des personnes ayant perçu des revenus dans le domaine du livre, ce qui aurait permis de n'adresser le questionnaire Livre qu'aux personnes concernées, et d'adresser aux autres assujettis une version plus courte du questionnaire.

Le questionnaire et son courrier d'accompagnement ont été publiés le mercredi 1^{er} avril 2015 et ont été reçus par les sondés à partir du 8 avril 2015. Une enveloppe T préaffranchie avait été insérée au sein du pli facilitant l'expédition des retours. Dans le même temps, il était possible de répondre à ce questionnaire en ligne, à partir d'une plateforme web mise à disposition par People Vox, avec un code identifiant intégré dans le

courrier envoyé. Ce code unique pour chaque participant figurait aussi sur le questionnaire papier, permettant notamment de déceler si une personne de l'échantillon avait répondu 2 fois (une fois par courrier et une fois en ligne) et d'éviter ainsi des réponses multiples pouvant biaiser les résultats de l'enquête.

Une relance par courrier a été réalisée fin avril auprès d'un échantillon aléatoire de 20 000 non-répondants afin de garantir un volume de réponses suffisant pour fiabiliser les résultats de l'étude. Ce courrier a été réceptionné par les personnes de cet échantillon de relance à partir du lundi 4 mai 2015.

La clôture de l'enquête, initialement prévue le jeudi 7 mai 2015 a été repoussée au lundi 25 mai 2015 au soir.

COLLECTE DES RETOURS ET PARTICIPATION

Le terrain

Tout d'abord, il est à noter que, la collecte des données s'est effectuée sans accroc particulier, bien que le questionnaire fût long et traitant de données économiques personnelles sensibles et parfois complexes.

Des retours reçus par mail et téléphone ont permis d'identifier un certain nombre de freins à la participation à l'enquête. Ils ont été pris en compte pour la rédaction du courrier de relance afin de tenter d'y répondre et de dissiper les doutes et incompréhensions. Ils étaient principalement de 4 natures :

- Non connaissance de l'Agessa : « cette enquête ne me concerne pas : je n'ai rien à voir avec l'Agessa »
- Non prise de conscience de revenus perçus en droits d'auteur pour des prestations minimales ou ponctuelles : « cette enquête ne me concerne pas : je ne suis pas vraiment un auteur »
- Confusion avec la Maison des artistes : « cette enquête ne me concerne pas : je déclare mes revenus artistiques à la Maison des artistes »
- Questionnaire long, complexe et pouvant être jugé intrusif.

Par ailleurs, il convient de souligner que le fichier des adresses délivrées par l'Agessa pour la réalisation du publipostage peut être considéré comme de très bonne qualité car, nous avons reçu 1727 NPAI (« n'habite pas à l'adresse indiquée »), soit seulement 5,75% des 30 000 envois.

La participation

Au final, People Vox a collecté 1742 retours exploitables et pris en compte pour l'analyse, soit un taux de participation de 6%.

Lors de publipostage, les taux de participation à des enquêtes de cette nature sont toujours relativement faibles. Il est en outre difficile de relancer les non-répondants, de manière rapprochée dans le temps, et cela nuit au rythme de collecte des données.

Cependant, dans ce type d'enquête, ce n'est pas un taux de participation que nous ciblons prioritairement, mais plutôt un volume minimal de réponses pour garantir une certaine fiabilité des résultats communiqués.

Pour 1742 retours sur une population initiale de 195 000 artistes auteurs référencés au sein de la base Agessa pour l'année 2013, les intervalles de confiance sont au maximum de plus ou moins 2,35% pour les résultats présentant des proportions, qui peut être considéré comme tout à fait acceptable pour dégager des tendances fiables.

Tableau des intervalles de confiance sur des résultats sous forme de proportion :

Pourcentages "clés"	Intervalles de confiance à 95%
1%	± 0,47 %
10%	± 1,41 %
20%	± 1,88 %
30%	± 2,15 %
40%	± 2,30 %
50%	± 2,35 %
60%	± 2,30 %
70%	± 2,15 %
80%	± 1,88 %
90%	± 1,41 %
99%	± 0,47 %

Exemple de lecture : Si 10% des sondés déclarent que leurs revenus artistiques ont fortement progressé entre 2012 et 2013, il existe 95% de chance que le vrai pourcentage soit compris entre 8,59% et 11,41%.

Mise en perspective avec la base assujettis de l'Agessa

La base initiale transmise par l'Agessa pour la réalisation du publipostage comportait une variable de catégorisation selon la catégorie artistique principale des artistes-auteurs précomptés.

Le tableau ci-dessous décrit la distribution de la base des assujettis Agessa d'un côté et de l'autre la distribution des réponses reçues.

CATEGORIE ARTISTIQUE AGESSA	FICHER INITIAL AGESSA	ENQUÊTE ARAPA 2015
ADAPTATEURS	0,71%	0,40%
AUTEURS	5,57%	3,67%
AUTEURS DE DOUBLAGES ET SOUS-TITRAGES	0,09%	0,11%
AUTEURS DE LOGICIELS	0,12%	0,29%
AUTEURS DRAMATIQUES	3,02%	2,58%
AUTEURS DU MULTIMEDIA	0,75%	0,52%
AUTEURS-COMPOSITEURS	20,87%	16,13%
CHOREGRAPHERS	0,52%	0,29%
DRAMATURGES	0,01%	0,00%
ECRIVAINS ET AUTRES AUTEURS DE L'ECRIT	38,50%	50,40%
GRAPHISTES	0,27%	0,29%
ILLUSTRATEURS	1,12%	1,55%
INCLASSABLES	5,29%	4,48%
PHOTOGRAPHES	3,09%	3,27%
REALISATEURS	15,21%	11,31%
SCENARISTES	2,84%	2,01%
TRADUCTEURS	2,03%	2,70%

En premier lieu, on constate une surreprésentation dans les réponses à l'enquête des « écrivains et autres auteurs de l'écrit » (50,4% au lieu de 38,5% dans la base Agessa).

A l'inverse, les auteurs compositeurs et les réalisateurs sont légèrement sous-représentés.

Les taux de participation des autres populations de la catégorisation Agessa ne sont en revanche pas très éloignés de la composition de la base.

Par rapport aux revenus **issus de la vente ou de l'exploitation d'œuvres**, on constate aussi une sous-représentation des très faibles revenus (62,9% des répondants à l'enquête déclarent avoir perçu moins de 1429 € en 2013, contre 73,7% dans la base Agessa). Compte tenu de la longueur et de la relative complexité du questionnaire, on aurait pu s'attendre à une sous-représentation encore plus marquée de la population à faibles revenus d'auteur. On pouvait en effet anticiper que, du fait du caractère marginal de ses revenus d'auteur, cette population serait nettement moins motivée pour répondre à l'enquête.

Cependant, si l'on considère le seuil d'affiliation de 8 487 €, la représentativité de l'échantillon collecté est tout à fait correcte, avec des données de répartition très proches de celles de la base Agessa.

Tranche de revenus	Statistiques Agessa	Enquête ARAPA 2015
Inférieur à 1 429,5 €	73,7%	62,9%
Supérieur à 1 429,5 €	26,3%	37,1%
Inférieur à 8 487 €	93,3%	90,7%
Supérieur à 8 487 €	6,7%	9,3%

LE PROFIL SOCIO-DEMOGRAPHIQUE DES AUTEURS PRÉCOMPTÉS ASSUJETTIS DE L'AGESSA

L'âge et le sexe des artistes auteurs

Un des premiers éléments de connaissance apporté par l'enquête porte sur le sexe et l'âge des artistes auteurs « précomptés » :

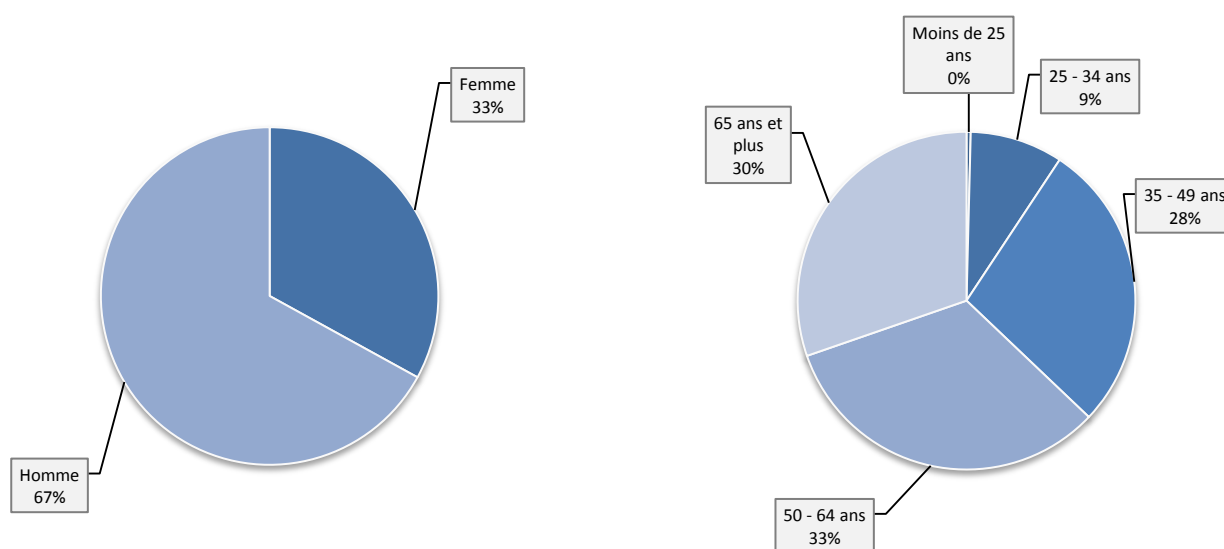
- majoritairement masculin : 67% d'hommes, 33% de femmes.
- 66% de ces artistes auteurs ont 50 ans ou plus, alors que seulement 9% ont moins de 34 ans.

L'âge médian des répondants est de 56 ans, l'âge moyen, très proche ; de 55 ans.

Les femmes « précomptées » sont, comme le tableau ci-dessous le montre, légèrement plus jeunes avec un âge médian à 53 ans contre 57 ans chez les hommes.

On observe en effet une proportion plus importante de jeunes femmes « précomptées » (13,2% des précomptés femmes ont moins de 34 ans), que d'hommes (7,3%).

A l'inverse, les hommes sont en proportion plus nombreux chez les 50 ans ou plus : 65,8% des précomptés masculins ont 50 ans ou plus contre 57,1% des précomptés femmes.



Sexe / Âge	Moins de 25 ans	25 - 34 ans	35 - 49 ans	50 - 64 ans	65 ans et plus	Total
Femme	0,6% (3) *	12,6% (65)	29,8% (154)	32,1% (166)	25,0% (129)	100% (517)
Homme	0,3% (3)	7,0% (72)	26,9% (275)	32,8% (336)	33,0% (338)	100% (1024)
Total	0,4% (6)	8,9% (137)	27,8% (429)	32,6% (502)	30,3% (467)	100% (1541)

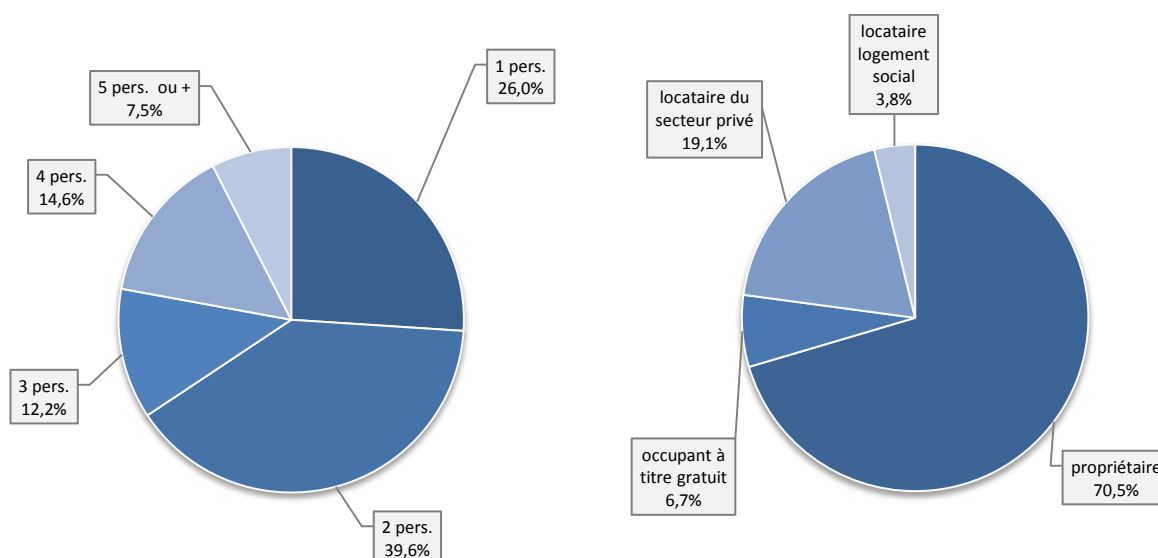
* 0,6 % des répondants femmes à l'enquête (soit 3 répondantes) ont moins de 25 ans.

La composition du foyer des artistes auteurs et leur situation immobilière

La proportion d'artistes auteurs vivant seuls est de 26%. Ce pourcentage est particulièrement élevé au regard des données nationales fournies par l'INSEE qui font état de 14,2%¹ de la population vivant seul dans son logement. 39,6% déclarent être en couple ou vivre à deux au sein de leur foyer.

70,5% des répondants se déclarent propriétaires de leur logement. Ce chiffre est nettement supérieur à la moyenne nationale qui se situe à 58,2%² en 2012.

Concernant cet indicateur la ligne de démarcation se trouve entre les tranches d'âge moins de 34 ans, où 19,6% se déclarent propriétaires et les plus de 34 ans où le taux est de 75,2% (84,7% pour les plus de 65 ans).



Âge / Situation immobilière	propriétaire	occupant à titre gratuit	locataire du secteur privé	locataire logement social	TOTAL
Moins de 25 ans *	0,0% (0)	33,3% (2)	66,7% (4)	0,0% (0)	100% (6)
25 - 34 ans	19,7% (27)	22,6% (31)	56,9% (78)	0,7% (1)	100% (137)
35 - 49 ans	63,4% (270)	6,1% (26)	24,4% (104)	6,1% (26)	100% (426)
50 - 64 ans	76,6% (379)	5,3% (26)	13,9% (69)	4,2% (21)	100% (495)
65 ans et plus	84,7% (392)	3,5% (16)	9,7% (45)	2,2% (10)	100% (463)
TOTAL	69,9% (1068)	6,6% (101)	19,7% (300)	3,8% (58)	100% (1527)

* 6 répondants à l'enquête déclarent avoir moins de 25 ans.

¹ http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1392

² http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=T10F072

Les revenus du foyer des artistes auteurs

10,7% des artistes auteurs déclarent que le total des revenus de leur ménage, tous types confondus³, ne dépasse pas 15 000 € nets en 2013. Plusieurs remarques peuvent être faites de cet indicateur :

- Cette proportion est plus importante chez les moins de 34 ans (29,2%), chez les personnes vivant seules (28,2%), et chez les artistes auteurs non propriétaires.
- Par rapport aux bases de données INSEE⁴ concernant le revenu des ménages mises à jour en 2015 :
 - 10% de ménages français perçoivent moins de 10 503 € de revenus annuels : sur cet indicateur, la proportion des ménages d'artistes auteurs ayant des revenus faibles est à peu près similaire à celle des autres couches de la société ;
 - 10% des ménages français perçoivent plus de 37 236 € de revenus annuels : on constate que 39,2% des artistes auteurs déclarent des revenus du foyer supérieurs à 51 000 € nets annuel, bien loin devant les 10% des ménages ayant les revenus les plus aisés ;
 - Enfin, la médiane⁵ des revenus des ménages français se situe à 29 330 € (valeur qui coupe la population en deux parties égales) : la proportion est bien plus élevée pour les artistes auteurs puisque 69,9% d'entre eux déclarent des revenus du foyer supérieurs à 30 000 €.

Profil / Revenus totaux du ménage en 2013	Moins de 15.000 € nets en 2013 (soit 1.250 € par mois)	De 15.001 € à 30.000 € nets (soit de 1.250 à 2.500 € par mois)	De 30.001 € à 51.000 € nets (soit de 2.500 € à 4.250 € par mois)	De 51.001 € à 75.000 € nets (soit de 4.250 € à 6.250 € par mois)	Plus de 75.001 € nets (soit plus de 6.250 € par mois)	TOTAL
Artiste Auteur (1552)	10,7% *	19,3%	30,7%	21,5%	17,7%	100%
Une Femme (507)	13,4%	22,5%	30,6%	18,9%	14,6%	100%
Un Homme (1044)	9,4%	17,7%	30,8%	22,8%	19,3%	100%
Moins de 25 ans (5)	80,0%	20,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100%
25 - 34 ans (130)	29,2%	30,8%	27,7%	12,3%	0,0%	100%
35 - 49 ans (415)	13,3%	22,2%	32,5%	20,2%	11,8%	100%
50 - 64 ans (480)	8,3%	18,8%	31,0%	20,8%	21,0%	100%
65 ans et plus (438)	4,8%	13,9%	29,7%	27,4%	24,2%	100%
Nbre de personnes composant le ménage : 1 (393)	28,2%	29,5%	29,8%	8,1%	4,3%	100%
Nbre de personnes composant le ménage : 2 (613)	5,2%	16,8%	26,9%	28,4%	22,7%	100%
Nbre de personnes composant le ménage : 3 (192)	3,1%	20,8%	43,2%	20,3%	12,5%	100%
Nbre de personnes composant le ménage : 4 (223)	4,0%	12,6%	33,2%	26,9%	23,3%	100%
Nbre de personnes composant le ménage : 5 ou + (119)	5,9%	7,6%	27,7%	23,5%	35,3%	100%
propriétaire (1092)	4,8%	15,7%	32,5%	25,4%	21,7%	100%
occupant à titre gratuit (98)	29,6%	31,6%	18,4%	9,2%	11,2%	100%
locataire du secteur privé (294)	22,5%	25,5%	29,6%	14,0%	8,5%	100%
locataire logement social (59)	28,8%	35,6%	25,4%	6,8%	3,4%	100%

* Note de lecture : 10,7 % des artistes auteurs répondant déclarent que le revenu total de leur foyer est inférieur à 15.000 € nets par an.

³ Revenus nets avant impôt des personnes composant le ménage : revenus d'activité, indemnités chômage, retraites, pensions alimentaires, pension d'invalidité, revenus du patrimoine, ...

⁴ http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=99&ref_id=revenu-pauvrete-menage

⁵ http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?ref_id=NATSOS04202®_id=0

LES ACTIVITES DES ARTISTES AUTEURS

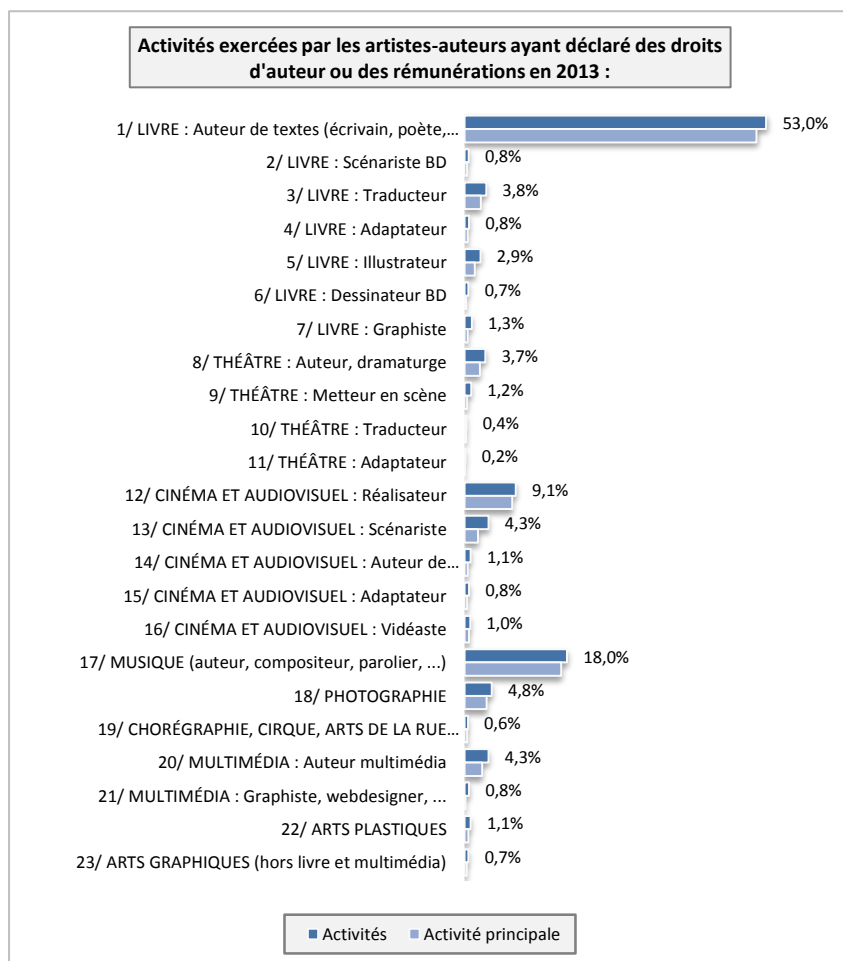
Description des activités des artistes auteurs précomptés

86% des répondants disent avoir perçu en 2013 des droits d'auteur ou des rémunérations au titre de leurs activités d'artiste auteur.

On peut s'étonner que ce chiffre n'avoisine pas les 100 % puisque, par définition, les personnes interrogées l'ont été parce qu'un diffuseur au moins avait déclaré à l'Agessa leur avoir versé des revenus en droits d'auteur. Deux principales hypothèses pourraient expliquer cet écart :

- la première est que, comme cela a été mentionné dans les commentaires de plusieurs répondants, une partie des personnes interrogées ne considèrent pas comme des « auteurs » et n'identifient donc pas nécessairement les sommes qui leur ont été versées et déclarées à l'Agessa comme des « revenus d'auteur » ;
- il est également possible que, les montants en question étant faibles, voire très faibles, une partie des répondants ne se souvenait plus de ces revenus perçus 1 ou 2 ans plus tôt.

La proportion de répondants déclarant avoir effectivement perçu des rémunérations d'auteur en 2013 est un peu plus élevée au sein de la population déclarant des revenus annuels du foyer en 2013 supérieurs à 75000 € (90%), contrairement à ceux qui déclarent des revenus du foyer inférieurs à 30 000 € (83%). On relève aussi que seulement 74% des locataires d'un logement social disent avoir perçu des revenus de leurs activités artistiques en 2013.



Concernant les activités des artistes auteurs, si l'on considère les grands domaines d'activité, 58% exercent leur activité principale dans le domaine du livre, 17% dans celui de la musique, 12,7% dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel, et 13,3% dans un autre domaine.

Si l'on ne retient que les métiers des arts visuels (illustrateurs tout secteur, photographes, graphistes, arts graphiques), les répondants à notre étude représentent 7,9% de l'échantillon collecté.

Si l'on considère la nomenclature plus détaillée des activités par domaine, la majorité des répondants (53%) se déclare comme auteur de textes dans le domaine du livre.

Suivent ensuite les auteurs/compositeurs/paroliers dans le domaine de la musique (18%) et les réalisateurs de cinéma ou dans l'audiovisuel (9,1%).

Cas des artistes auteurs précomptés en situation de « multi activités »

Sur les 1436 répondants ayant déclaré au moins une activité d'artiste auteur avec laquelle ils disent avoir perçu des droits d'auteur ou des rémunérations en 2013, 11,8% déclarent 2 ou plus activités différentes ; 2,7% 3 activités différentes ou plus.

Les « couples d'activités » sont relativement hétérogènes entre d'un côté une activité principale et de l'autre une activité secondaire. Cependant, pour les artistes auteurs des principaux domaines, une majorité exerce leur seconde activité dans leur domaine principal :

- Pour les 77 répondants « multi activités » dont leur domaine principal d'activité est le livre, 53% exercent leur seconde activité dans ce même domaine ;
- Il en est de même pour les 45 répondants « multi activités » dont leur domaine principal d'activité est le cinéma / audiovisuel : 60% exercent leur seconde activité dans ce même domaine.

Concernant cette population, il est intéressant de mettre en avant quelques spécificités :

- Par sexe, il n'y a pas de différences entre le pourcentage d'hommes mono ou multi activités : respectivement 67,5% et 69,1% ;
- Les artistes auteurs « multi activités » sont légèrement plus jeunes : 42,5% déclarent avoir moins de 49 ans (rappel échantillon total : 37,1%) ;
- En moyenne, les « multi activités » ont perçu des revenus issus de la vente ou de l'exploitation de leurs œuvres significativement supérieurs aux « mono activité » : 7 367 € (144 observations servant de base de calcul) contre 3 130 € (1045 observations servant de base de calcul) ;
- Cependant, les revenus totaux des ménages de ces artistes auteurs « multi activités » paraissent nettement plus faibles. En effet, 41,8% déclarent des revenus totaux inférieurs à 30 000 € nets annuels en 2013. Ce taux est de 26,8% chez les artistes auteurs « mono activité ».

Les revenus du foyer des artistes auteurs en fonction de l'activité principale

Si l'on croise les revenus du foyer avec l'activité principale déclarée ayant généré sur 2013 des droits d'auteur ou des rémunérations au titre d'activités d'artiste auteur, on constate en premier lieu que les auteurs de texte dans le domaine du livre constituent la population qui déclare les revenus du foyer les plus élevés : 85% d'entre eux déclarent en effet des revenus du foyer supérieurs à 30 000 € nets annuel, contre 69,9% sur l'ensemble des répondants. 4,5% seulement déclarent des revenus du foyer inférieurs à 15 000 € nets par an, contre 10,7 % pour l'ensemble des répondants.

A contrario, les photographes (29,4%), les auteurs multimédia (19,4%), les auteurs/compositeurs/paroliers (17,8%), ainsi que les scénaristes et réalisateurs de cinéma ou de l'audiovisuel (respectivement 13,8% et 13,9%) sont en proportion beaucoup plus nombreux à déclarer un revenu du foyer inférieur à 15 000 € nets par an.

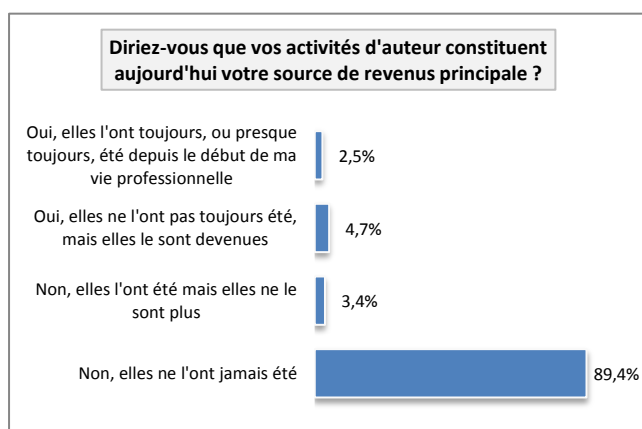
Le tableau ci-dessous récapitule les données précédemment décrites (présentes dans l'annexe 1 de ce document) en les regroupant par grand domaine d'activité artistique, confirmant que les artistes-auteurs du domaine du livre vivent en moyenne dans des foyers plus aisés que les photographes notamment, ou que les artistes du domaine de la musique. A l'opposé, les artistes des métiers des arts visuels (graphistes, illustrateurs,

dessinateurs BD, photographes, arts plastiques, arts graphiques et webdesigner) vivent en moyenne dans des foyers aux revenus qui se situent nettement en dessous de la moyenne de ceux de notre échantillon.

Activité principale / Revenus totaux du ménage en 2013	Moins de 15.000 € nets en 2013 (soit 1.250 € par mois)	De 15.001 € à 30.000 € nets (soit de 1.250 à 2.500 € par mois)	De 30.001 € à 51.000 € nets (soit de 2.500 € à 4.250 € par mois)	De 51.001 € à 75.000 € nets (soit de 4.250 € à 6.250 € par mois)	Plus de 75.001 € nets (soit plus de 6.250 € par mois)	TOTAL
Artiste Auteur	10,7% (166) *	19,3% (300)	30,7% (477)	21,5% (334)	17,7% (275)	100% (1552)
Domaine : Cinéma & Audiovisuel	13,8% (21)	20,4% (31)	32,9% (50)	18,4% (28)	14,5% (22)	100% (152)
Domaine : Livre	5,9% (46)	12,0% (93)	29,9% (232)	26,3% (204)	25,8% (200)	100% (775)
Domaine : Multimédia	21,1% (8)	21,1% (8)	39,5% (15)	13,2% (5)	5,3% (2)	100% (38)
Domaine : Musique	17,8% (38)	37,9% (81)	26,2% (56)	13,6% (29)	4,7% (10)	100% (214)
Domaine : Photographie	29,4% (15)	19,6% (10)	37,3% (19)	11,8% (6)	2,0% (1)	100% (51)
Domaine : Théâtre	7,0% (3)	18,6% (8)	51,2% (22)	14,0% (6)	9,3% (4)	100% (43)
Autre domaine : chorégraphie, arts plastiques, arts graphiques	14,3% (3)	28,6% (6)	28,6% (6)	4,8% (1)	23,8% (5)	100% (21)
Métiers des arts visuels	26,5% (27)	25,5% (26)	31,4% (32)	7,8% (8)	8,8% (9)	100% (102)

* Note de lecture : 10,7 % des artistes auteurs répondant déclarent que le revenu total de leur foyer est inférieur à 15.000 € nets par an.

La source principale des revenus des artistes auteurs précomptés



Pour 92,8% des répondants, les activités artistiques précédemment détaillées ne constituent pas ou ne constituent plus aujourd'hui leur source principale de revenus.

Pour près de 9 artistes auteurs répondants sur 10 (89,4%), l'activité artistique n'a jamais constitué la principale source de revenus. Les 10,6 % restant se répartissent entre ceux pour qui elles l'ont été dans le passé mais ne le sont plus (3,4%) et ceux pour qui elles constituent aujourd'hui la principale source de revenus (7,2%).

De façon un peu paradoxale, on observe que ce dernier chiffre est plus élevé chez les artistes auteurs déclarant des revenus du foyer de moins de 15 000 € de revenus nets annuels (16,2%).

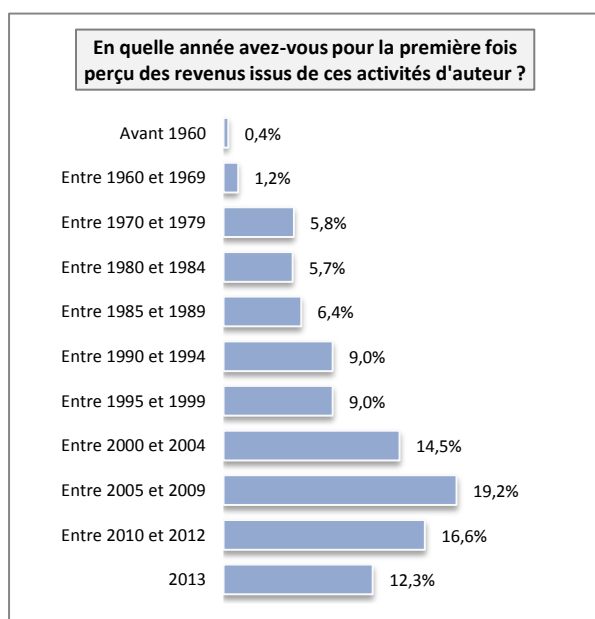
Le tableau ci-dessous montre que plus les revenus du foyer des artistes auteurs sont élevés, moins il y a de dépendance avec les revenus issus des activités artistiques.

Revenus totaux du ménage en 2013 et Activité principale / Source principale de revenus	Oui, elles l'ont toujours, ou presque toujours, été depuis le début de ma vie professionnelle	Oui, elles ne l'ont pas toujours été, mais elles le sont devenues	Non, elles l'ont été mais elles ne le sont plus	Non, elles ne l'ont jamais été	TOTAL
Artiste Auteur	2,5% (37)	4,7% (70)	3,4% (50)	89,4% (1324)	100% (1481)
Moins de 15.000 € nets en 2013 (soit 1.250 € par mois)	8,1% (11)	8,1% (11)	12,5% (17)	71,3% (97)	100% (136)
De 15.001 € à 30.000 € nets (soit de 1.250 à 2.500 € par mois)	1,6% (4)	6,8% (17)	3,2% (8)	88,4% (221)	100% (250)
De 30.001 € à 51.000 € nets (soit de 2.500 € à 4.250 € par mois)	3,0% (12)	4,4% (18)	3,5% (14)	89,2% (362)	100% (406)
De 51.001 € à 75.000 € nets (soit de 4.250 € à 6.250 € par mois)	0,4% (1)	2,8% (8)	1,4% (4)	95,5% (275)	100% (288)
Plus de 75.001 € nets (soit plus de 6.250 € par mois)	1,6% (4)	2,9% (7)	0,8% (2)	94,7% (233)	100% (246)
Domaine : Cinéma & Audiovisuel	5,0% (9)	13,2% (24)	7,1% (13)	74,7% (136)	100% (182)
Domaine : Livre	1,1% (9)	2,5% (21)	1,9% (16)	94,4% (780)	100% (826)
Domaine : Multimédia	6,8% (3)	6,8% (3)	9,1% (4)	77,3% (34)	100% (44)
Domaine : Musique	1,2% (3)	2,5% (6)	5,0% (12)	91,3% (220)	100% (241)
Domaine : Photographie	10,7% (6)	21,4% (12)	7,1% (4)	60,7% (34)	100% (56)
Domaine : Théâtre	4,0% (2)	2,0% (1)	0,0% (0)	94,0% (47)	100% (50)
Autre domaine : chorégraphie, arts plastiques, arts graphiques	17,4% (4)	8,7% (2)	0,0% (0)	73,9% (17)	100% (23)

Par domaine d'activité principal, les artistes-auteurs du domaine de la photographie et ceux des « autres domaines artistiques » (chorégraphie, arts plastiques, arts graphiques) sont ceux qui proportionnellement sont les plus nombreux à déclarer que leurs revenus d'auteur constituent leur source principale de revenu (respectivement 32,1% et 23,1%).

A l'inverse, les précomptés du domaine du livre et ceux du domaine de la musique sont les moins dépendants des revenus issus de leurs activités d'auteur (respectivement 3,6% et 3,7%). On rappellera que ces deux populations représentent 74,9% des répondants.

Date de première perception & régularité des revenus d'auteur



Plus du quart des répondants ont perçu leurs premiers revenus en droits d'auteur ou des rémunérations au titre de leurs activités d'artiste auteur de façon relativement récente : entre 2010 et 2013 inclus pour 28,9% d'entre eux (12,3% en 2013).

A l'autre extrémité, 37,5% des répondants ont perçu leurs premiers revenus d'auteur avant l'année 2000.

Le croisement de la date de première perception de revenus d'auteur avec la question sur la primauté des revenus d'auteur dans le revenu total ne permet pas de mettre en évidence une population particulière. Seuls les artistes ayant perçu leurs premiers revenus d'auteur entre 2005 et 2009 (19,2% de notre échantillon) montrent un taux légèrement plus élevé : 11% de cette population déclarent qu'il s'agit de leur source de revenu principale, contre 7,2% pour

l'ensemble des répondants.

Date des premiers revenus VS Source principale de revenus	Oui, elles l'ont toujours, ou presque toujours, été depuis le début de ma vie professionnelle	Oui, elles ne l'ont pas toujours été, mais elles le sont devenues	Non, elles l'ont été mais elles ne le sont plus	Non, elles ne l'ont jamais été	TOTAL
Avant 1990	3,4% (9)	3,4% (9)	4,5% (12)	88,7% (236)	100% (266)
Entre 1990 et 1999	1,2% (3)	4,8% (12)	5,2% (13)	88,8% (221)	100% (249)
Entre 2000 et 2004	2,5% (5)	5,5% (11)	6,0% (12)	86,1% (173)	100% (201)
Entre 2005 et 2009	3,8% (10)	7,2% (19)	2,3% (6)	86,8% (230)	100% (265)
Entre 2010 et 2013	2,5% (10)	4,6% (18)	1,3% (5)	91,7% (363)	100% (394)

Concernant la **régularité des revenus** perçus depuis la date de première rémunération des activités d'auteur, 46,3% disent percevoir des revenus de façon régulière. Le chiffre est sensiblement plus faible chez les précomptés qui ont perçu des revenus pour la première fois dans une période récente (37,4% pour les répondants dont la date de première perception se situe entre 2010 et 2013), mais aussi chez ceux dont la date de première rémunération est très ancienne (42,9% chez les répondants dont la date de première rémunération est antérieure à 1990).

Par activité principale d'artiste auteur, on observe que les illustrateurs (31%), les dramaturges (35%), les réalisateurs (34%) et les photographes (39%) sont les professions dans lesquelles la régularité des revenus est la plus faible.

Date des premiers revenus - Activité principale / Régularité des revenus depuis cette date	Régularité des revenus	Non régularité des revenus
Artistes auteurs	46,3% (679)	53,7% (788)
Avant 1990	42,9% (115)	57,1% (153)
Entre 1990 et 1999	55,2% (137)	44,8% (111)
Entre 2000 et 2004	56,1% (110)	43,9% (86)
Entre 2005 et 2009	52,3% (138)	47,7% (126)
Entre 2010 et 2013	37,4% (148)	62,6% (248)
Domaine : Cinéma & Audiovisuel	39,2% (71)	60,8% (110)
Domaine : Livre	50,5% (414)	49,5% (406)
Domaine : Multimédia	43,2% (19)	56,8% (25)
Domaine : Musique	41,7% (100)	58,3% (140)
Domaine : Photographie	39,3% (22)	60,7% (34)
Domaine : Théâtre	34,0% (17)	66,0% (33)
Autre domaine : chorégraphie, arts plastiques, arts graphiques	52,4% (11)	47,6% (10)

Évolution du temps consacré aux activités d'auteur

Si pour près de 40 % des précomptés, le temps consacré aux activités artistiques au cours des 5 dernières années est resté stable (38,2%), il a plutôt diminué pour un peu plus de 40 % d'entre eux et plutôt augmenté pour un peu plus de 20 %. On observe que ce sont les illustrateurs du domaine du livre, les vidéastes et les auteurs « précomptés » du multimédia qui déclarent le plus une diminution du temps consacré à ces activités.

Profil / Temps consacré à ces activités d'auteur	a plutôt augmenté	est resté globalement stable	a plutôt diminué	TOTAL
Artistes auteurs	20,8% (294)	38,2% (541)	41,1% (582)	100% (1417)
Domaine : Cinéma & Audiovisuel	31,3% (55)	33,5% (59)	35,2% (62)	100% (176)
Domaine : Livre	17,1% (135)	41,3% (327)	41,6% (329)	100% (791)
Domaine : Multimédia	12,2% (5)	34,2% (14)	53,7% (22)	100% (41)
Domaine : Musique	21,7% (51)	35,3% (83)	43,0% (101)	100% (235)
Domaine : Photographie	30,9% (17)	30,9% (17)	38,2% (21)	100% (55)
Domaine : Théâtre	34,7% (17)	30,6% (15)	34,7% (17)	100% (49)
Autre domaine : chorégraphie, arts plastiques, arts graphiques	19,1% (4)	38,1% (8)	42,9% (9)	100% (21)

Dans le tableau ci-dessous, il est intéressant de constater que, même s'il apparaît que les précomptés qui déclarent une baisse de leur temps de travail artistique au cours des 5 dernières années ont des revenus d'auteur moins réguliers, l'écart n'est pas tellement significatif. Autrement dit, une augmentation du temps consacré à la création n'entraîne pas forcément une plus grande régularité des revenus d'auteur.

Temps consacrés à ces activités / Régularité des revenus	Oui	Non	TOTAL
Artistes auteurs	46,3% (679)	53,7% (788)	100% (1467)
a plutôt augmenté	45,2% (133)	54,8% (161)	100% (294)
est resté globalement stable	56,2% (300)	43,8% (234)	100% (534)
a plutôt diminué	39,2% (226)	60,8% (351)	100% (577)

Formation professionnelle des artistes auteurs « précomptés »

Seule une minorité d'artistes auteurs (6,2%) a sollicité l'AFDAS pour une prise en charge financière d'une formation professionnelle :

- 1,3% disent avoir demandé une prise en charge par le fonds Artistes auteurs ;
- 4,9% disent avoir demandé une prise en charge par un autre fonds de l'Afdas (fonds Intermittents, fonds Journalistes-pigistes).

Le taux de prise en charge est légèrement plus élevé chez les moins de 34 ans (13% dont 3% par le fonds Artistes auteurs).

Ces fonds sont aussi plus connus et utilisés par certaines professions :

- fonds Artistes Auteurs : par les illustrateurs (12%) ;
- autre fonds de l'Afdas : par les dramaturges (16%), les réalisateurs (14%), les scénaristes (26%), les vidéastes (18%).

On constate un taux légèrement plus élevé d'utilisation des fonds de formation par les artistes-auteurs dont les revenus d'auteur constituent la principale source de revenus, Ce résultat ne permet cependant pas d'affirmer

que cette population soit véritablement engagée dans un processus de plus grande professionnalisation de leur activité via la formation professionnelle.

Source principale de revenus / Prise en charge financière d'une formation professionnelle	Oui, pour une prise en charge par le fonds Artistes auteurs	Oui, pour une prise en charge par un autre fonds de l'Afdas (fonds Intermittents, fonds Journalistes-pigistes)	Non	TOTAL
Artiste Auteur	1,3% (19)	4,9% (71)	93,8% (1367)	100% (1457)
Oui, elles l'ont toujours, ou presque toujours, été depuis le début de ma vie professionnelle	0,0% (0)	8,3% (3)	91,7% (33)	100% (36)
Oui, elles ne l'ont pas toujours été, mais elles le sont devenues	8,7% (6)	7,3% (5)	84,1% (58)	100% (69)
Non, elles l'ont été mais elles ne le sont plus	2,0% (1)	4,0% (2)	94,0% (47)	100% (50)
Non, elles ne l'ont jamais été	0,9% (12)	4,6% (60)	94,4% (1222)	100% (1294)

LES REVENUS D'AUTEUR EN 2013

Le régime fiscal et la TVA sur les droits d'auteur

NOTE DE COMPREHENSION :

Les **traitements et salaires** sont retenus pour le calcul de l'impôt après déduction des frais professionnels (forfaitairement à 10 % ou réels), puis est calculé l'impôt en fonction d'un barème.

Les **bénéfices non commerciaux (BNC)** : cette catégorie regroupe outre les bénéfices des professions libérales et des charges et offices, les produits ne se rapportant pas à une autre catégorie de revenus. Dans le régime BNC réel, le bénéfice imposable résulte des recettes déduction faite des dépenses liées à l'activité. Ce régime est obligatoire au-dessus d'un CA de 32.900 €, mais peut être choisi en deçà de ce seuil. Sinon, c'est le régime micro BNC qui s'applique, avec un abattement forfaitaire de 34% des recettes brutes pour déterminer le revenu imposable.

La majorité des artistes auteurs (54%) déclarent les revenus de leurs activités d'auteur en Traitements & Salaires avec déduction forfaitaire. Les BNC sont moins usités : 12% en micro-BNC et 14% en réel. Ce sont principalement les artistes auteurs vivant dans des foyers dont le revenu est inférieur à 15 000 € qui déclarent en BNC. Avec 68 % de déclarants en BNC, les photographes, dont on a vu précédemment qu'ils vivaient dans des foyers à revenu modeste, constituent – et de loin – la catégorie qui a le plus recours à ce régime fiscal.

A l'inverse, les précomptés vivant dans des foyers à revenu confortable, au-delà de 50 000 € nets annuels, déclarent majoritairement leurs revenus d'auteur en TS avec déduction forfaitaire. C'est le cas notamment des précomptés des domaines du livre, du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia.

Régime fiscal pour les activités d'auteur :	Bénéfices non commerciaux (BNC) : micro-entreprise (micro-BNC)	Bénéfices non commerciaux (BNC) : réel (déclaration contrôlée)	Traitements & salaires (TS) : déduction forfaitaire	Traitements & salaires (TS) : frais réels	TOTAL
Artiste Auteur	11,8% (147)	14,3% (178)	53,9% (672)	20,1% (251)	100% (1248)
Domaine : Cinéma & Audiovisuel	10,3% (16)	12,8% (20)	60,3% (94)	16,7% (26)	100% (156)
Domaine : Livre	9,4% (66)	11,6% (82)	61,1% (431)	17,9% (126)	100% (705)
Domaine : Multimédia	6,5% (2)	19,4% (6)	58,1% (18)	16,1% (5)	100% (31)
Domaine : Musique	14,9% (30)	18,4% (37)	33,8% (68)	32,8% (66)	100% (201)
Domaine : Photographie	32,0% (16)	36,0% (18)	24,0% (12)	8,0% (4)	100% (50)
Domaine : Théâtre	15,9% (7)	9,1% (4)	50,0% (22)	25,0% (11)	100% (44)
Autre domaine : chorégraphie, arts plastiques, arts graphiques	26,3% (5)	21,1% (4)	36,8% (7)	15,8% (3)	100% (19)

Concernant la **retenue à la source par les éditeurs de la TVA sur les droits d'auteur**, seuls 1,2% des répondants ont entrepris des démarches auprès de leur service des impôts afin d'y renoncer. Le renoncement à la retenue à la source de la TVA ne concerne pas une population d'artistes auteurs plutôt qu'une autre : le chiffre reste extrêmement marginal dans toutes les catégories.

Revenus issus de la vente ou de l'exploitation d'œuvres

1232 répondants à l'enquête ont indiqué le montant des revenus issus de la vente ou de l'exploitation de leurs œuvres, qu'ils soient versés directement par des éditeurs, des producteurs ou des diffuseurs ou par l'intermédiaire d'une société d'auteurs (Sacd, Sacem, Saif, Adagp, Scam, Sofia, ...).

La première observation à retenir est le niveau élevé de l'écart type des données observées, qui est égal à 10 180 €, ce qui témoigne d'une certaine disparité entre les artistes auteurs, notamment du fait d'une minorité ayant des revenus très élevés : 1,9% des répondants à cette question ont des revenus issus de la vente ou de l'exploitation d'œuvres supérieurs à 30 000 € nets en 2013 tandis que : 25% des répondants déclarent entre 1 € et 195 € de revenus sur 2013.

- 25% des répondants déclarent entre 1 € et 195 € de revenus sur 2013.
- La médiane se situe à 736 €, ce qui signifie que 50% des artistes auteurs ont perçu en 2013 moins de 736 € nets.
- 75% des répondants ont des revenus inférieurs à 3 000 €.

Statistiques	Revenus issus de la vente ou de l'exploitation d'œuvres
Nb. d'observations	1232
Minimum	1 €
Maximum	136 622 €
1er Quartile	195 €
Médiane	736 €
3ème Quartile	3 000 €
Moyenne	3 591 €
Ecart-type (n-1)	10 180 €

Si l'on regarde la distribution des revenus par rapport aux seuils utilisés par l'Agessa dans ses statistiques, 62,9% des répondants déclarent avoir perçu de la vente ou de l'exploitation de leurs œuvres moins de 1 429,5 € (seuil de validation d'un trimestre vieillesse), et 9,3% plus de 8 487 € (seuil d'affiliation à l'Agessa).

- La proportion d'auteurs percevant des revenus inférieurs à 1 429,5 € est plus élevée chez les auteurs du livre (71%) et chez les auteurs/compositeurs/paroliers (74%).
- A l'inverse, le seuil de 8 487 € est dépassé plus fréquemment chez les traducteurs (19%), les dramaturges (16%), les réalisateurs (25%) et les scénaristes (17%).

Le tableau ci-dessous récapitule ces chiffres par grand domaine d'activité. Le détail se trouve en annexe 3 de ce document.

D'autres constatations sont importantes à relever :

- Les critères de sexe et d'âge n'ont aucune incidence sur la répartition des revenus issus de l'exploitation des œuvres.
- La proportion d'artistes auteurs déclarant des revenus issus de la vente ou de l'exploitation de leurs œuvres supérieurs à 8 487 € est plus importante chez ceux dont le foyer a un revenu annuel supérieur à 50 000 € nets.
- Parmi les répondants déclarant que leurs activités d'artiste auteur constituent leur principale source de revenus (7,2% de notre échantillon), 51,4% perçoivent des revenus issus de la vente ou de l'exploitation d'œuvres inférieurs à 8 487 €. Cette population d'artistes auteurs (3,7 % des répondants) vit donc en situation de très grande précarité individuelle.

Revenus issus de la vente ou de l'exploitation d'œuvres	Inférieur à 1 429,5 €	1 429,5 € - 8 487 €	Supérieur à 8 487 €	TOTAL
Artiste Auteur	62,9% (775)	27,8% (343)	9,3% (114)	100% (1232)
Domaine : Cinéma & Audiovisuel	34,6% (47)	41,2% (56)	24,3% (33)	100% (136)
Domaine : Livre	67,0% (471)	25,5% (179)	7,5% (53)	100% (703)
Domaine : Multimédia	65,9% (27)	31,7% (13)	2,4% (1)	100% (41)
Domaine : Musique	73,4% (146)	22,6% (45)	4,0% (8)	100% (199)
Domaine : Photographie	45,1% (23)	43,1% (22)	11,8% (6)	100% (51)
Domaine : Théâtre	61,9% (26)	26,2% (11)	11,9% (5)	100% (42)
Autre domaine : chorégraphie, arts plastiques, arts graphiques	52,9% (9)	11,8% (2)	35,3% (6)	100% (17)
Métier des arts visuels	46,8% (44)	35,1% (33)	18,1% (17)	100% (94)
Revenus du foyer : Moins de 15.000 € nets en 2013 (soit 1.250 € par mois)	71,7% (81)	23,9% (27)	4,4% (5)	100% (113)
Revenus du foyer : De 15.001 € à 30.000 € nets (soit de 1.250 à 2.500 € par mois)	67,1% (143)	28,2% (60)	4,7% (10)	100% (213)
Revenus du foyer : De 30.001 € à 51.000 € nets (soit de 2.500 € à 4.250 € par mois)	64,3% (240)	27,1% (101)	8,6% (32)	100% (373)
Revenus du foyer : De 51.001 € à 75.000 € nets (soit de 4.250 € à 6.250 € par mois)	60,3% (155)	28,4% (73)	11,3% (29)	100% (257)
Revenus du foyer : Plus de 75.001 € nets (soit plus de 6.250 € par mois)	55,6% (125)	28,0% (63)	16,4% (37)	100% (225)
Oui, elles l'ont toujours, ou presque toujours, été depuis le début de ma vie professionnelle	17,9% (5)	32,1% (9)	50,0% (14)	100% (28)
Oui, elles ne l'ont pas toujours été, mais elles le sont devenues	19,0% (11)	36,2% (21)	44,8% (26)	100% (58)
Non, elles l'ont été mais elles ne le sont plus	55,0% (22)	32,5% (13)	12,5% (5)	100% (40)
Non, elles ne l'ont jamais été	66,5% (727)	27,2% (297)	6,3% (69)	100% (1093)

Par grand domaine d'activité, le calcul des statistiques descriptives sur ces revenus d'auteurs sont bien en lien avec les données du tableau ci-dessus et permettent de mieux visualiser les moyennes et médianes des rémunérations en droits d'auteur, et de confirmer les populations atypiques précédemment mentionnées (les auteurs dans les domaines du livre et de la musique ont des revenus inférieurs à ceux observés dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel notamment).

Statistiques	Nb. d'observations	Minimum	Maximum	1er Quartile	Médiane	3ème Quartile	Moyenne	Ecart-type (n-1)
Domaine : Cinéma & Audiovisuel	136	2 €	100 000 €	517 €	2 764 €	8 298 €	8 444 €	15 856 €
Domaine : Livre	703	1 €	136 622 €	200 €	684 €	2 500 €	2 880 €	8 381 €
Domaine : Multimédia	41	1 €	70 000 €	142 €	433 €	2 192 €	2 818 €	10 845 €
Domaine : Musique	199	9 €	75 000 €	76 €	477 €	1 500 €	2 161 €	6 963 €
Domaine : Photographie	51	20 €	18 380 €	491 €	1 541 €	4 625 €	3 408 €	4 121 €
Domaine : Théâtre	42	7 €	25 000 €	200 €	500 €	2 750 €	2 741 €	4 938 €
Autre domaine : chorégraphie, arts plastiques, arts graphiques	17	53 €	127 271 €	301 €	726 €	13 503 €	19 064 €	34 810 €
Métiers des arts visuels	94	1 €	127 271 €	370 €	1 596 €	6 289 €	6 537 €	16 167 €

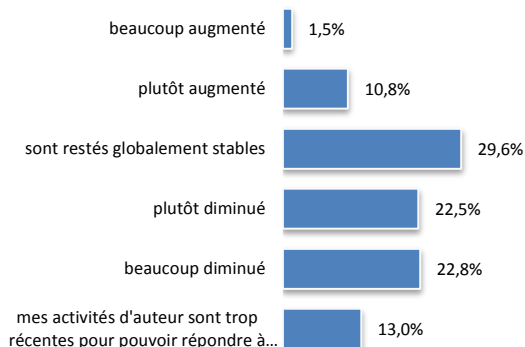
On observe également que les artistes auteurs qui déclarent des revenus d'auteurs supérieurs à 8 487 € en 2013 optent significativement plus pour le régime fiscal des BNC, soit au réel, soit en microentreprise.

Régime fiscal pour les activités d'auteur :	Bénéfices non commerciaux (BNC) : microentreprise (micro-BNC)	Bénéfices non commerciaux (BNC) : réel (déclaration contrôlée)	Traitements & salaires (TS) : déduction forfaitaire	Traitements & salaires (TS) : frais réels	TOTAL
Artiste Auteur	11,8% (147)	14,3% (178)	53,9% (672)	20,1% (251)	100% (1248)
Inférieur à 1 429,5 €	11,2% (73)	13,3% (87)	54,2% (355)	21,4% (140)	100% (655)
1 429,5 € - 8 487 €	10,7% (34)	13,2% (42)	56,4% (180)	19,8% (63)	100% (319)
Supérieur à 8 487 €	16,8% (19)	19,5% (22)	54,0% (61)	9,7% (11)	100% (113)

S'agissant de **l'évolution de ces revenus d'auteur au cours des cinq dernières années**, seuls 12,3 % des répondants indiquent qu'ils ont augmenté. Les artistes auteurs ayant des revenus supérieurs au seuil d'affiliation Agessa et ceux qui ont déjà une expérience significative dans leur domaine d'activité artistique sont surreprésentés dans ce groupe.

Si les revenus issus de la vente ou de l'exploitation des œuvres sont restés stables pour 41,9 % des répondants, 45,3% déclarent qu'ils ont plutôt (22,5%) ou beaucoup (22,8%) diminué. Cette tendance est particulièrement marquée chez les vidéastes et les auteurs dans le domaine de la musique, ainsi que chez les précomptés ayant perçu des droits inférieurs à 1 429,5 €. Pour cette dernière catégorie, on notera cependant que la faiblesse de ces revenus peut être le fait d'une activité moins régulière et soutenue, ce qui ne favorise sans doute pas chez ces personnes l'impression d'une stabilité de ces revenus.

Au cours des cinq dernières années, diriez-vous que vos revenus provenant de l'exploitation ou de la vente de vos oeuvres ont plutôt :



Revenus nets issus de la vente ou de l'exploitation d'œuvres VS Perception de leur évolution sur ces 5 dernières années	beaucoup augmenté	plutôt augmenté	sont restés globalement stables	plutôt diminué	beaucoup diminué	mes activités d'auteur sont trop récentes pour pouvoir répondre à cette question	TOTAL
Artiste Auteur	1,5% (20)	10,8% (147)	29,6% (404)	22,5% (307)	22,8% (311)	13,0% (177)	100% (1366)
Inférieur à 1 429,5 €	0,9% (7)	7,1% (53)	27,7% (207)	22,9% (171)	26,9% (201)	14,6% (109)	100% (748)
1 429,5 € - 8 487 €	1,5% (5)	14,9% (50)	35,1% (118)	23,5% (79)	13,1% (44)	11,9% (40)	100% (336)
Supérieur à 8 487 €	5,3% (6)	29,0% (33)	28,1% (32)	23,7% (27)	11,4% (13)	2,6% (3)	100% (114)

Regroupement des revenus en droits d'auteur et identification des précomptés dépassant le plafond de sécurité sociale en 2013

Pour avoir une vision plus juste du total des revenus des artistes auteurs assujettis pouvant être payés en droits d'auteur (vente et exploitation d'œuvres, lectures publiques, bourses, aides à la création, résidences de création (temps de création > 70 %), le tableau ci-dessous reprend les principales statistiques calculées à partir de la somme de l'ensemble de ces revenus. La moyenne augmente légèrement, passant de 3591 € à 3649 € ; de même pour la médiane passant de 736 € à 766 €.

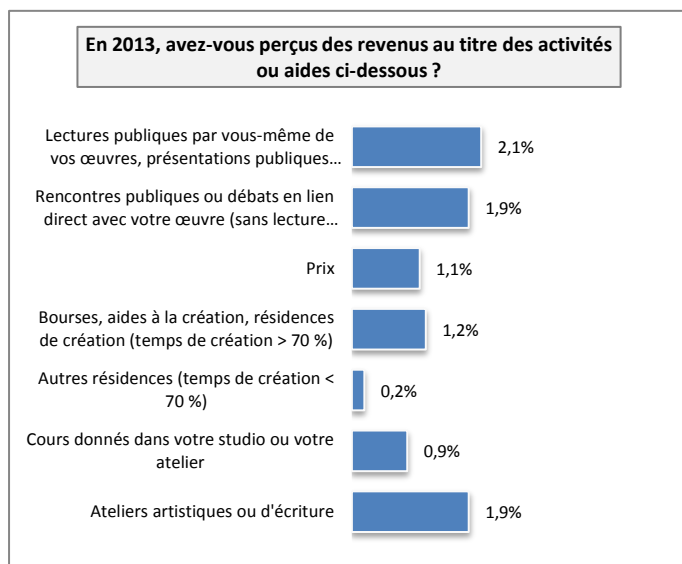
Statistique	Somme des revenus en droits d'auteur
Nb. d'observations	1238
Minimum	1 €
Maximum	136 622 €
1er Quartile	200 €
Médiane	766 €
3ème Quartile	3 000 €
Moyenne	3 649 €
Ecart-type (n-1)	10 188 €

Parmi ces 1238 artistes auteurs nous ayant déclaré des revenus en 2013, 19 ont des revenus en droit d'auteur dépassant le plafond de la sécurité sociale fixé en 2013 à 37 032 €, soit 1,5% de la population des précomptés. Il est aussi à noter que le dépassement de ce plafond n'est engendré uniquement que par les revenus issus de la vente et de l'exploitation d'œuvres. Aucun de ces 19 répondants ne déclare d'autres revenus annexes.

Enfin, sur ces 19 artistes auteurs, 8 ont pour activité principale le domaine du cinéma et de l'audiovisuel, 4 le domaine du livre, et 4 un autre domaine comprenant la chorégraphie, les arts plastiques, ou encore les arts graphiques.

Revenus perçus au titre d'aides ou d'activités dans le prolongement de l'activité d'artiste auteur (revenus « annexes »).

6,7% des répondants déclarent avoir perçu au moins une aide ou rémunération pour des activités dans le prolongement de leur activité d'artistes auteur (« revenus annexes »).



Ce sont les lectures / présentations publiques (2,1%), les rencontres publiques (1,9%) et les ateliers artistiques ou d'écriture (1,9%) qui sont les plus cités, bien que cela reste globalement marginal en termes de volume.

Les artistes auteurs déclarant leur activité artistique comme source principale de revenus sont en proportion beaucoup plus nombreux (18,7%) à déclarer avoir perçu au moins un de ces revenus complémentaires. Par domaine d'activité, ce sont les précomptés des domaines du théâtre et du cinéma/audiovisuel qui, proportionnellement, disent percevoir le plus de ces revenus (respectivement 15,7% et 10,9%).

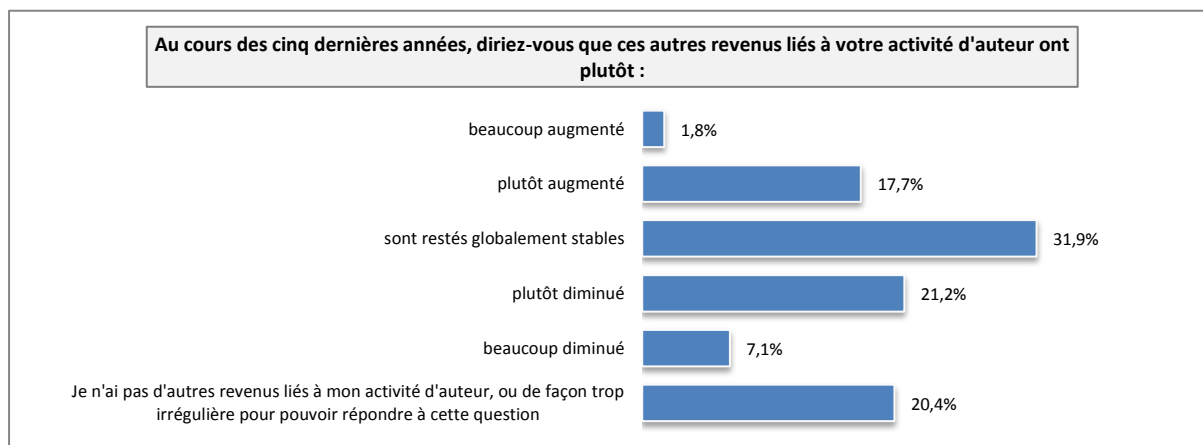
S'agissant du montant de ces différents types de revenus annexes, ce sont les « bourses/aides à la création/résidences de création » et les « cours donnés en atelier » qui apparaissent les plus rémunérateurs avec des médianes respectivement de 2 250 € et 3 133 € de revenu en 2013.

A l'inverse, les lectures et rencontres publiques sont les activités les moins génératrices de revenus avec des médianes respectives de 500 € et 350 € en 2013. Compte tenu du nombre réduit de répondants ayant perçu ces aides et compléments, ces montants, comme ceux du tableau ci-dessous, doivent cependant être pris avec précaution.

	Nb. d'observations	Minimum	Maximum	1er Quartile	Médiane	3ème Quartile	Moyenne	Ecart-type
Lectures publiques par vous-même de vos œuvres (accompagnées ou non d'une présentation de vos œuvres), présentations publiques de vos œuvres si vous êtes illustrateur	31	1,6 € *	8 000,0 €	200,0 €	500,0 €	1 000,0 €	1 111,7 €	1 675,3 €
Rencontres publiques ou débats en lien direct avec votre œuvre (sans lecture par vous-même de vos œuvres)	28	120,0 €	8 000,0 €	200,0 €	350,0 €	2 100,0 €	1 268,9 €	1 789,4 €
Prix	17	300,0 €	15 000,0 €	500,0 €	952,0 €	2 000,0 €	2 135,4 €	3 521,8 €
Bourses, aides à la création, résidences de création (temps de création > 70 %)	18	60,0 €	10 000,0 €	1 425,0 €	2 250,0 €	4 625,0 €	3 326,1 €	2 958,8 €
Autres résidences (temps de création < 70 %)	3	400,0 €	2 875,0 €	587,0 €	774,0 €	1 824,5 €	1 349,7 €	1 334,1 €
Cours donnés dans votre studio ou votre atelier	14	300,0 €	32 000,0 €	1 350,0 €	3 133,0 €	8 700,0 €	7 285,1 €	9 614,1 €
Ateliers artistiques ou d'écriture	29	50,0 €	12 800,0 €	980,0 €	2 000,0 €	2 707,0 €	2 531,8 €	2 577,3 €
Somme des aides et compléments	116	1,6 € *	32 000,0 €	500,0 €	1 350,0 €	3 251,5 €	2 979,5 €	4 701,9 €

* la valeur minimum pour une lecture publique est de 1,63 €. Cette valeur peut paraître aberrante à moins que cela soit un remboursement d'un ticket de bus ou de métro ?

En termes d'évolution de ces « revenus annexes » au cours des 5 dernières années, la tendance est là aussi à la diminution, mais de façon moins marquée que pour les revenus issus de la vente ou de l'exploitation des œuvres : 28,2 % des répondants déclarent une tendance à la diminution, 19,5 % à l'augmentation et 31,9 % à la stabilité.



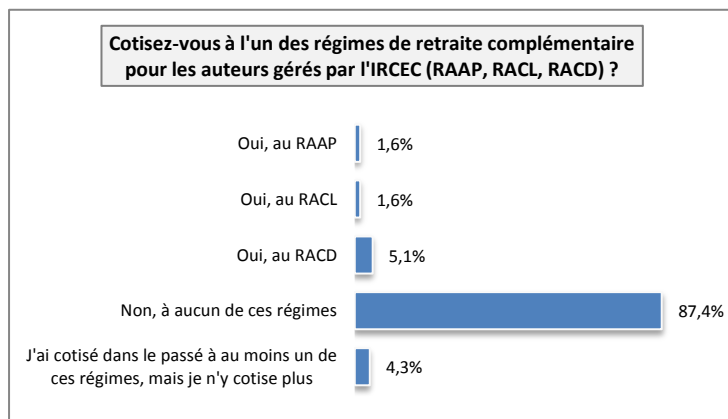
Part de ces revenus « annexes » dans les revenus perçus en droits d'auteur

48 artistes auteurs déclarent des revenus issus de lectures publiques, de bourses, d'aides à la création, ou de résidences de création (temps de création > 70 %). Sur cette base de répondants, les revenus issus de ces « revenus annexes » représentent :

- suivant une moyenne des ratios par individu, 50,3% des revenus perçus en droits d'auteur (43,9% dans le domaine du livre à partir de 17 observations) ;
- suivant une moyenne de l'ensemble des revenus observés, 40% des revenus perçus en droits d'auteurs (25% dans le domaine du livre à partir de 17 observations).

Ces 2 lectures différentes proviennent du fait que 31,25% de ces 48 artistes auteurs déclarent percevoir plus de revenus issus de « revenus annexes » versés en droits d'auteur, que de revenus issus de la vente et de l'exploitation d'œuvres.

Cotisation aux régimes de retraite complémentaire gérés par l'IRCEC



Seulement 8,3% des artistes auteurs « précomptés » cotisent actuellement à l'un des régimes de retraite complémentaire gérés par l'IRCEC.

Si les dramaturges, les réalisateurs et les scénaristes adhèrent davantage au RACD, il existe très peu de différences sociologiques dans l'adhésion à l'un de ces régimes.

Enfin, en fonction des revenus en droits d'auteur perçus en 2013, on observe que ceux qui ont des revenus supérieurs à 8 487 € sont plus nombreux à cotiser au RAAP et au RACL.

Revenus nets issus de la vente ou de l'exploitation d'œuvres VS Adhésion à un régime de retraite complémentaire	Oui, au RAAP	Oui, au RACL	Oui, au RACD	Non, à aucun de ces régimes	J'ai cotisé dans le passé à au moins un de ces régimes, mais je n'y cotise plus	TOTAL
Inférieur à 1 429,5 €	0,7% (5)	0,7% (5)	3,7% (27)	91,6% (674)	3,4% (25)	100% (736)
1 429,5 € - 8 487 €	0,9% (3)	2,4% (8)	6,9% (23)	86,5% (289)	3,3% (11)	100% (334)
Supérieur à 8 487 €	13,1% (14)	6,5% (7)	7,5% (8)	63,6% (68)	9,4% (10)	100% (107)

LES REVENUS SALARIAUX DE CERTAINES PROFESSIONS ARTISTIQUES

Pour les professions artistiques dont une partie de la rémunération est versée en salaires (réalisateurs, metteurs en scène, photographes de presse), on observe les statistiques suivantes :

Statistique	Activité artistique rémunérée à la fois en droits d'auteur et en salaire (réalisateur, metteur en scène, chorégraphe, photographe de presse, ...) : Niveau de rémunération 2013
Nb. d'observations	181
Minimum	10 €
Maximum	200 000 €
1er Quartile	1 198 €
Médiane	5 500 €
3ème Quartile	18 614 €
Moyenne	14 392 €
Ecart-type (n-1)	23 651 €

Comme précédemment dans le cas des revenus issus de la vente ou de l'exploitation des œuvres, on observe ici encore d'importantes disparités dans les niveaux de rémunérations des artistes auteurs concernés.

En effet, alors que la moyenne de la part salariale perçue en 2013 est de 14 392 €, la médiane se situe à 5 500 € et le premier quartile à 1 198 €.

Cela provient en premier lieu du fait que 45,1% des artistes auteurs dont une partie de la rémunération artistique est versée en salaire ont touché moins de 5 000€ nets en 2013, dont 26,9% qui ont perçue moins de 1 429,5 €.

On note également que les femmes ont des niveaux de revenus en salaire significativement inférieurs aux hommes.

	Inférieur à 5 000 €	5 000 € - 10 000 €	10 000 € - 19 999 €	20 000 € - 29 999 €	30 000 € - 39 999 €	40 000 € - 49 999 €	50 000 € - 100 000 €	Supérieur à 100 000 €
Artiste Auteur (182)	45,1%	14,3%	17,0%	8,2%	5,5%	4,4%	4,4%	1,1%
Une Femme (45)	62,2%	11,1%	13,3%	4,4%	4,4%	2,2%	2,2%	0,0%
Un Homme (134)	39,6%	15,7%	17,9%	9,7%	6,0%	5,2%	4,5%	1,5%
Moins de 15.000 € nets en 2013 (soit 1.250 € par mois) (14)	37,0%	28,6%	7,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
De 15.001 € à 30.000 € nets (soit de 1.250 à 2.500 € par mois) (50)	62,0%	12,0%	22,0%	2,0%	2,0%	0,0%	0,0%	0,0%
De 30.001 € à 51.000 € nets (soit de 2.500 € à 4.250 € par mois) (62)	38,7%	12,9%	17,7%	14,5%	9,7%	6,5%	0,0%	0,0%
De 51.001 € à 75.000 € nets (soit de 4.250 € à 6.250 € par mois) (25)	24,0%	16,0%	24,0%	12,0%	4,0%	8,0%	12,0%	0,0%
Plus de 75.001 € nets (soit plus de 6.250 € par mois) (27)	37,0%	14,8%	3,7%	7,4%	7,4%	7,4%	14,8%	7,4%

Par grand domaine d'activité, les artistes auteurs du domaine du cinéma et audiovisuel perçoivent en moyenne des rémunérations plus importantes (22 518 €) que les artistes dans les domaines de la musique (8 148 €) ou du livre (12 844 €).

Statistiques	Nb. d'observations	Minimum	Maximum	1er Quartile	Médiane	3ème Quartile	Moyenne	Ecart-type (n-1)
Domaine : Cinéma & Audiovisuel	63	40 €	200 000 €	5 000 €	13 000 €	31 500 €	22 518 €	30 316 €
Domaine : Livre	32	20 €	143 000 €	338 €	1 440 €	8 010 €	12 844 €	28 301 €
Domaine : Multimédia	8	387 €	56 252 €	437 €	1 111 €	38 470 €	17 180 €	23 389 €
Domaine : Musique	45	30 €	39 000 €	760 €	5 000 €	14 000 €	8 148 €	8 656 €
Domaine : Photographie	11	12 €	45 000 €	1 210 €	4 000 €	23 174 €	13 348 €	17 960 €
Domaine : Théâtre	11	80 €	12 000 €	2 750 €	5 070 €	10 000 €	6 014 €	4 390 €

Pour cette base de répondants ayant été rémunérée à la fois en droits d'auteur et en salaire en 2013 (181 observations), la part salariale de leur rémunération totale représente :

- suivant une moyenne des ratios par individu, 67,7% des revenus perçus (43,9% dans le domaine du livre à partir de 17 observations) ;
- suivant une moyenne de l'ensemble de revenus observés, 69,9% des revenus perçus (25% dans le domaine du livre à partir de 17 observations).

LES AUTRES ACTIVITES ET REVENUS DES ARTISTES AUTEURS

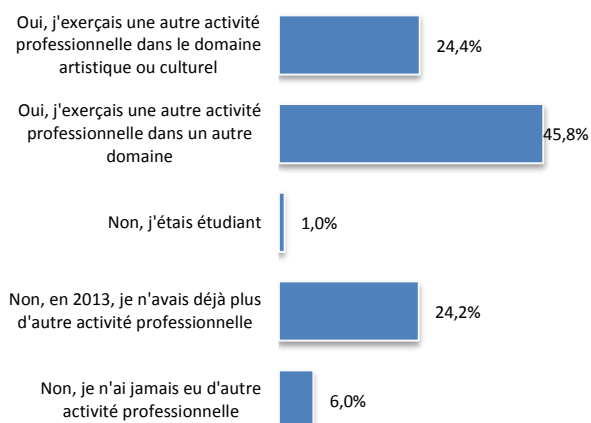
L'exercice d'une autre activité professionnelle

Une part minoritaire mais néanmoins importante (31,2%) des artistes auteurs interrogés déclare ne pas exercer d'autres activités professionnelles que leurs activités d'auteur, que ce soit dans un domaine artistique ou culturel (ex : comédien, musicien, éditeur, technicien du cinéma, ...) ou dans un autre domaine (ex : médecin, commerçant, professeur des écoles, ...).

La proportion est plus élevée principalement chez ceux qui déclarent des revenus du foyer inférieur à 15 000 € nets annuels (51%), chez les traducteurs (42%), les illustrateurs (44%), les vidéastes (40%), les auteurs du multimédia (53%) et les plasticiens (60%).

Au sein des 68,8% des répondants qui déclarent exercer une autre activité, 24,4% disent l'exercer dans le domaine artistique et 45,8% dans un autre domaine (privé, libéral...). Il est aussi à noter qu'une petite minorité de 1,4% des répondants exercent à la fois une activité professionnelle dans le domaine artistique et dans un autre domaine.

En dehors de vos activités d'artiste auteur, exercez-vous en 2013 une (ou plusieurs) autre(s) activité(s) professionnelle(s), que ce soit dans un domaine artistique ou culturel (ex : comédien, musicien, éditeur, technicien du cinéma, ...) ou dans un autre



- Pour ceux déclarant exercer une activité rémunérée dans le domaine artistique, on trouve principalement des comédiens, des enseignants (notamment dans le domaine musical), des musiciens, des réalisateurs, et des journalistes.
- Pour ceux déclarant exercer une activité rémunérée dans un autre domaine, on trouve principalement des professeurs et enseignants (professeurs des écoles, professeurs des universités, maîtres de conférences, formateurs, enseignants chercheurs...). Ils représentent 41% de cette population, soit 18,8% de population des précomptés. On trouve aussi des journalistes (5,1%), des médecins et des professions médicales (5%), des fonctionnaires, des consultants ...

En corollaire d'une observation faite ci-dessus, la proportion des artistes auteurs déclarant des revenus du foyer inférieurs à 15 000 € nets annuel est sensiblement plus élevée chez ceux qui n'exercent pas d'autres activités professionnelles (17,7% contre 10,7% pour la moyenne des artistes auteurs).

Par comparaison, ceux qui exercent une autre activité dans un domaine autre que le domaine artistique et culturel ne sont que 4,9% à vivre dans un foyer dont les revenus annuels sont inférieurs à 15 000 €, et 21,4% dans un foyer dont les revenus sont inférieurs à 30 000 €.

Les artistes auteurs qui exercent une autre activité dans le domaine artistique ou culturel sont dans une situation intermédiaire : 13,7% vivent dans un foyer à revenus annuels inférieurs à 15 000 €, et 40 % dans des foyers à revenus inférieurs à 30 000€.

Autres activités des auteurs VS Revenus	Revenus annuels du foyer des artistes auteurs					TOTAL
	Moins de 15.000 € nets en 2013 (soit 1.250 € par mois)	De 15.001 € à 30.000 € nets (soit de 1.250 à 2.500 € par mois)	De 30.001 € à 51.000 € nets (soit de 2.500 € à 4.250 € par mois)	De 51.001 € à 75.000 € nets (soit de 4.250 € à 6.250 € par mois)	Plus de 75.001 € nets (soit plus de 6.250 € par mois)	
Artiste Auteur (1551)	10,7%	19,3%	30,7%	21,5%	17,7%	100%
Exercent une autre activité professionnelle (1057)	7,6%	20,2%	30,6%	22,6%	19,1%	100%
N'exercent pas une autre activité professionnelle (464)	17,7%	17,0%	30,4%	20,5%	14,4%	100%
Oui, j'exerçais une autre activité professionnelle dans le domaine artistique ou culturel (372)	13,7%	27,2%	31,2%	17,7%	10,2%	100%
Oui, j'exerçais une autre activité professionnelle dans un autre domaine (708)	4,9%	16,5%	29,7%	25,0%	23,9%	100%
Non, j'étais étudiant (14)	78,6%	7,1%	7,1%	7,1%	0,0%	100%
Non, en 2013, je n'avais déjà plus d'autre activité professionnelle (360)	14,7%	15,8%	31,4%	22,5%	15,6%	100%
Non, je n'ai jamais eu d'autre activité professionnelle (90)	20,0%	23,3%	30,0%	14,4%	12,2%	100%

Détail des autres activités professionnelles dans le domaine artistique ou culturel

Un quart des répondants (24,4%) déclarent qu'ils exerçaient en 2013 une « autre activité professionnelle » (c'est à dire, autre que leurs activités d'auteur) dans un domaine artistique culturel, 87% d'entre eux disent l'exercer toujours actuellement.

28,3% déclarent être des salariés du secteur privé ou associatif, 27,8% des artistes-interprètes et 21,2% des salariés du secteur public. Un peu plus de la moitié des répondants disent être en CDI (54,9%) et 61,6% à temps plein. Ce sont les salariés du secteur public qui paraissent détenir une situation plus stable et plus régulière avec une proportion moindre de CDD et de contrats à temps partiel.

Statut(s) exercez-vous ces autres activité(s) ?	Proportion	Si vous êtes salarié, êtes-vous :	Proportion	Si vous êtes salarié, êtes-vous :	Proportion
Artiste-interprète	27,8% (101)	en CDI	61,9% (107)	à temps plein	61,6% (101)
Salarié (titulaire ou non titulaire) du secteur public	21,2% (77)	en CDD	8,1% (14)	à temps partiel (> 50%)	16,5% (27)
Salarié du secteur privé ou associatif	28,3% (103)	en CDD d'usage (intermittent du spectacle)	26,6% (46)	à temps partiel (= 50%)	0,6% (1)
Indépendant (profession libérale, artisan)	6,6% (24)	autre	3,5% (6)	à temps partiel (< 50%)	21,3% (35)
Autoentrepreneur	4,4% (16)	TOTAL	100% (173)	TOTAL	100% (164)
Autre	11,8% (43)				
TOTAL	100% (364)				

Parmi les salariés du secteur privé ou associatif travaillant dans le domaine artistique ou culturel, on trouve 42,6% d'intermittents du spectacle.

Statut activité / Statut contrat	en CDI	en CDD	en CDD d'usage (intermittent du spectacle)	autre	TOTAL
Salarié (titulaire ou non titulaire) du secteur public	83,3% (60)	8,3% (6)	4,2% (3)	4,2% (3)	100% (72)
Salarié du secteur privé ou associatif	46,5% (47)	7,9% (8)	42,6% (43)	3,0% (3)	100% (101)
Statut activité / Rythme de travail	à temps plein	à temps partiel (> 50%)	à temps partiel (= 50%)	à temps partiel (< 50%)	TOTAL
Salarié (titulaire ou non titulaire) du secteur public	79,5% (58)	13,7% (10)	1,4% (1)	5,5% (4)	100% (73)
Salarié du secteur privé ou associatif	47,3% (43)	18,7% (17)	0,0% (0)	34,1% (31)	100% (91)

La moyenne des revenus perçus pour ces activités professionnelles dans le domaine artistique ou culturel, est de 21 295 € - mais 25% de ces artistes auteurs perçoivent moins de 7 316 € (premier quartile).

Statistique	Montant total net des revenus perçus pour ces autres activités professionnelles [domaine artistique ou culturel]
Nb. d'observations	320
Minimum	40 €
Maximum	200 000 €
1er Quartile	7 316 €
Médiane	16 000 €
3ème Quartile	28 000 €
Moyenne	21 295 €
Ecart-type	22 638 €

Détail des autres activités professionnelles dans un autre domaine

Près de la moitié (45,8%) des répondants déclarent qu'ils exerçaient en 2013 une autre activité professionnelle dans un domaine autre que les domaines artistiques ou culturels, 77,9% d'entre eux disent l'exercer toujours actuellement. La proportion de salariés du secteur public est nettement plus élevée dans ce groupe avec un taux de 53,2%, alors que celle de salariés du secteur privé ou associatif est globalement comparable avec celle observée précédemment (29,1%).

Cette catégorie de répondants ayant une activité professionnelle dans d'autres secteurs paraît avoir une situation plus stable, garantissant une grande linéarité de revenus : 71,7% sont en CDI (79,1% dans le secteur privé) et 82,4% sur un contrat à plein temps (90,6% dans le secteur public).

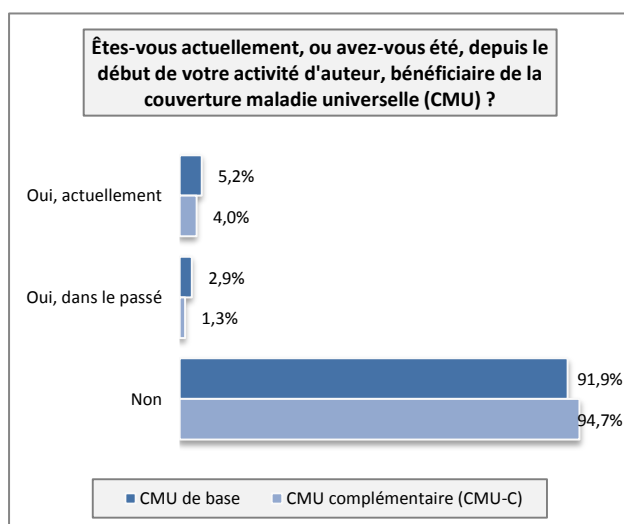
Statut(s) exercez-vous ces autres activités ?	Proportion	Si vous êtes salarié, êtes-vous :	Proportion	Si vous êtes salarié, êtes-vous :	Proportion
Salarié (titulaire ou non titulaire) du secteur public	53,2% (370)	en CDI	84,5% (457)	à temps plein	82,4% (446)
Salarié du secteur privé ou associatif	29,1% (202)	en CDD	9,6% (52)	à temps partiel (> 50%)	9,6% (52)
Indépendant (profession libérale, artisan)	10,1% (70)	en CDD d'usage (intermittent du spectacle)	1,3% (7)	à temps partiel (= 50%)	3,0% (16)
Autoentrepreneur	2,2% (15)	autre	4,6% (25)	à temps partiel (< 50%)	5,0% (27)
Autre	5,5% (38)	TOTAL	100% (541)	TOTAL	100% (541)
TOTAL	100% (695)				

Statut activité / Statut contrat	en CDI	en CDD	en CDD d'usage (intermittent du spectacle)	autre	TOTAL
Salarié (titulaire ou non titulaire) du secteur public	87,3% (301)	9,6% (33)	0,3% (1)	2,9% (10)	100% (345)
Salarié du secteur privé ou associatif	79,6% (156)	9,7% (19)	3,1% (6)	7,7% (15)	100% (196)
Statut activité / Rythme de travail	à temps plein	à temps partiel (> 50%)	à temps partiel (= 50%)	à temps partiel (< 50%)	TOTAL
Salarié (titulaire ou non titulaire) du secteur public	90,6% (319)	6,0% (21)	2,6% (9)	0,9% (3)	100% (352)
Salarié du secteur privé ou associatif	67,2% (127)	16,4% (31)	3,7% (7)	12,7% (24)	100% (189)

Le montant moyen des rémunérations perçues pour ces activités professionnelles dans d'autres secteurs est beaucoup plus important que dans le domaine artistique ou culturel : 38 340 € contre 21 295 €. Le premier quartile se situe à 19 873 € (contre 7 316 €), témoignant aussi de cette large différence.

Statistique	Montant total net des revenus perçus pour ces autres activités professionnelles [hors domaine artistique ou culturel]
Nb. d'observations	621
Minimum	214 €
Maximum	500 000 €
1er Quartile	20 000 €
Médiane	32 400 €
3ème Quartile	48 000 €
Moyenne	38 340 €
Ecart-type (n-1)	35 093 €

Les bénéficiaires de la CMU



7,1% des artistes auteurs déclarent être bénéficiaires de la couverture maladie universelle (CMU) : 5,2% de la CMU de base et 4% de la CMU-Complémentaire.

On trouve majoritairement dans cette population de bénéficiaires de la CMU des artistes auteurs jeunes (moins de 35 ans) et ceux qui déclarent des revenus inférieurs à 15 000 € nets annuels.

Lorsque l'on met en perspective ces chiffres avec les moyennes nationales, en 2010, selon les chiffres de l'IRDES, 3,34% de la population française étaient bénéficiaires de la CMU et 6,5% de la CMU Complémentaire.

Les bénéficiaires d'allocations ou aides sociales

10,5% des répondants à l'enquête déclarent être actuellement bénéficiaires de l'allocation chômage et 9,5% à l'avoir été dans le passé.

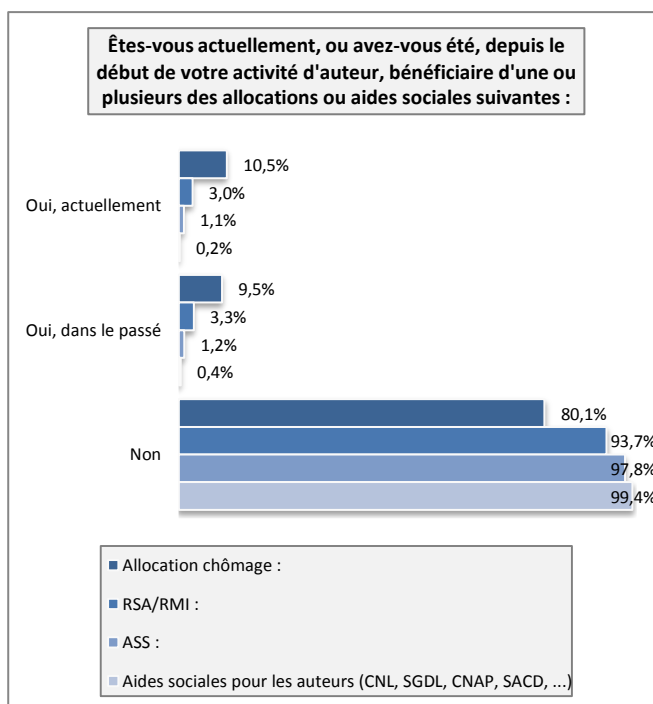
La proportion de précomptés indiquant percevoir actuellement des allocations chômage est cependant singulièrement plus élevée dans certains secteurs :

- Cinéma & Audiovisuel : 28,4%,
- Musique : 27,5%,
- Théâtre : 25,5%,
- Autres domaines (chorégraphie, arts plastiques, arts graphiques) : 26,1%.

A l'inverse, seulement 2% des auteurs de textes dans le domaine du livre disent être actuellement bénéficiaires de l'allocation chômage.

3% des répondants indiquent être bénéficiaires du RSA, et une proportion plus faible bénéficier d'autres aides sociales : 1,1% reçoivent l'ASS et 0,2% des aides sociales provenant d'établissement publics ou de sociétés d'auteurs.

Le montant perçu dans le cadre de ces aides et allocations a été en moyenne de 10 430 € en 2013, avec une médiane très proche de 10 000 €.

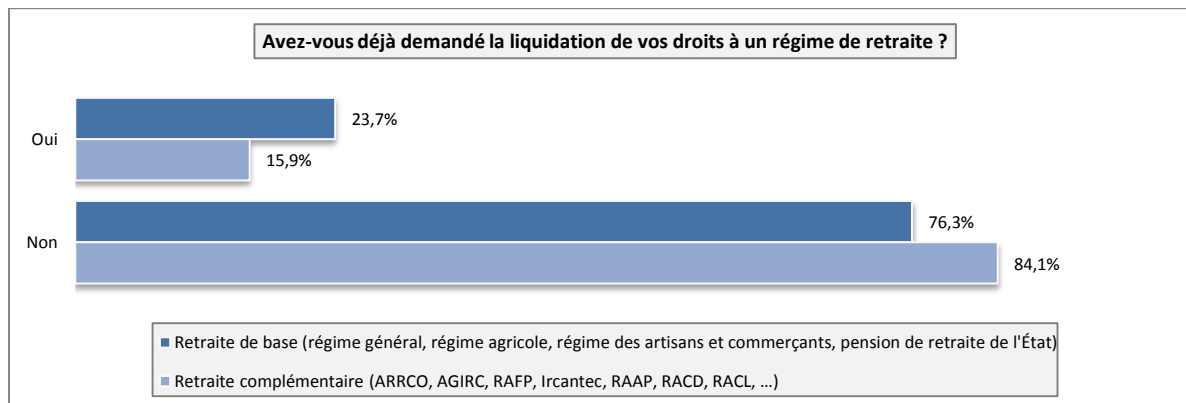


Statistique	En 2013, montant total net en euros perçu au titre des allocations ou aides listées ci-dessus
Nb. d'observations	227
Minimum	400 €
Maximum	50 000 €
1er Quartile	4 816 €
Médiane	10 000 €
3ème Quartile	13 500 €
Moyenne	9 680 €
Ecart-type (n-1)	6 677 €

Enfin, sur une population de 53 intermittents du spectacle identifiés par des contrats en « CDD d'usage » précisant d'autres activités professionnelles exercées, 36 déclarent être bénéficiaires actuellement de l'allocation chômage, soit 68% d'entre eux.

Liquidation de droits à un régime de retraite

23,7% des répondants disent avoir demandé une liquidation de leurs droits à la retraite de base et 15,9% à une retraite complémentaire. Dans les deux situations, ce sont principalement les 65 ans et plus qui ont demandé cette liquidation : respectivement 70% et 47%.

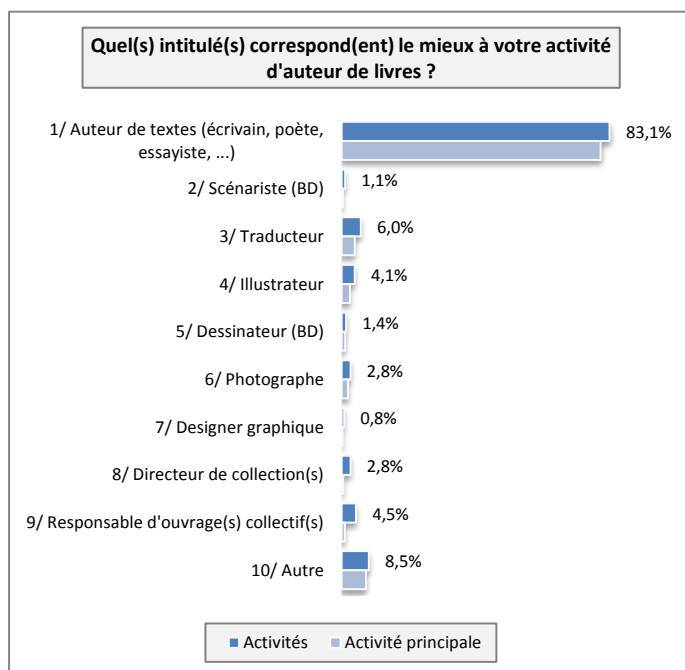


Le niveau de ces retraites est plutôt confortable avec un montant moyen de 35 228 € et un premier quartile à 21 000 € ce qui signifie que 75% des retraites versées sont supérieures à ce dernier chiffre.

Statistique	Montant total net en euros des retraites que vous avez éventuellement perçues en 2013
Nb. d'observations	314
Minimum	400 €
Maximum	18 865 €
1er Quartile	21 000 €
Médiane	33 000 €
3ème Quartile	45 000 €
Moyenne	35 228 €
Ecart-type (n-1)	21 752 €

LES ACTIVITES DES AUTEURS DU LIVRE

Le profil des précomptés du livre



48% des 1742 répondants à l'enquête ont répondu au questionnaire livre (partie IV du questionnaire). Cette proportion est plus élevée chez les artistes auteurs de plus de 50 ans (53% chez les 50/64 ans, et 66% chez les 65 ans et plus), ainsi que ceux dont les revenus du foyer sont supérieurs à 50 000 € nets annuels (66% chez ceux déclarant des revenus du foyer entre 50 000 € et 75 000 €, et 72% chez ceux déclarant plus de 75 000 € nets annuels).

En cohérence avec les réponses données à la première question de l'enquête, la grande majorité des répondants dans le domaine du livre sont des auteurs de textes (83,1% dont 80,4% comme activité principale). Vient ensuite la catégorie « autres » (8,5% dont 7,6% comme activité principale) – qui sont

principalement des personnes ayant contribué à l'écriture de manuels scolaires et d'ouvrages pédagogiques et qui ne se sont pas reconnues dans le libellé de la première catégorie « auteur de textes (écrivain, poète, essayiste,..), et enfin les traducteurs (6% dont 4,1% comme activité principale).

En plus on dénombre 12,3% d'auteurs du livre qui sont « multi activités » dont 21,4% exerçant 3 activités différentes ou plus. Sociologiquement, il n'y a pas de différences significatives de ces deux populations selon le sexe ou l'âge de ces auteurs. Le seul véritable écart constaté se situe sur les revenus issus de la vente et de l'exploitation d'œuvres où les « multi activités » sont significativement plus nombreux à touché plus de 8 487 € par an : 18,4% contre seulement 6% chez les mono-activités. Cette observation est similaire à celle observée en début de rapport pour l'ensemble de la population des artistes auteurs précomptés.

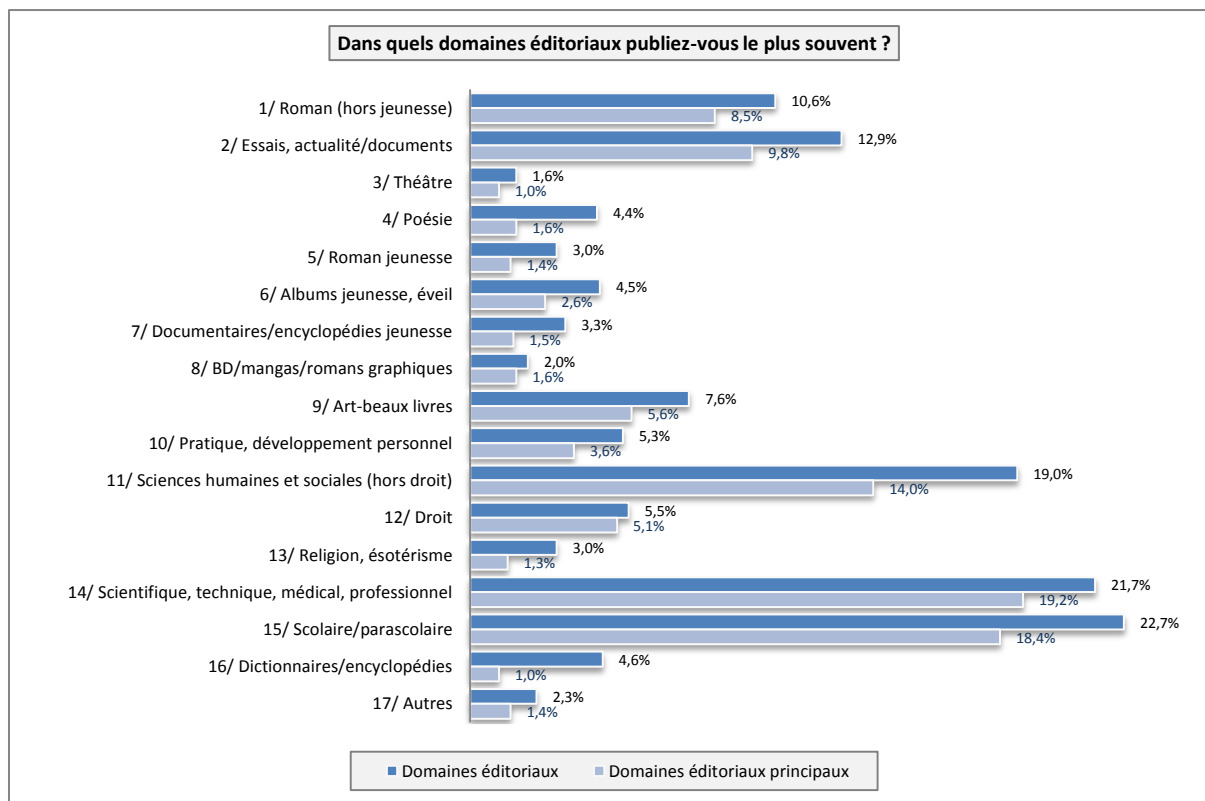
Sur la base de ces 98 auteurs « multi activités », les « couples d'activités » qui se distinguent sur cette sont « Auteur de textes » et « Responsables d'ouvrages collectifs » (23,5%), « Auteur de textes » et « Traducteurs » (20,4%), et « Auteur de textes » et « Directeur de collection(s) » (13,3%).

Les domaines éditoriaux des précomptés du livre

Les 2 premiers domaines cités comme domaine éditorial principal sont le domaine scientifique/technique/médical/professionnel (19,2%), et le domaine scolaire et parascolaire (18,4%). Vient ensuite le domaine des sciences humaines et sociales (hors droit) pour 14% des répondants.

Ces données sont cohérentes avec les activités professionnelles déclarées par les auteurs précomptés du livre dans les premières parties de cette synthèse, à savoir une forte proportion d'enseignants, chercheurs, professeurs ou scientifiques, contribuant donc à des ouvrages dans leur spécialité.

Plus minoritaires dans notre échantillon, 9,8% des répondants au questionnaire Livre disent publier principalement des ouvrages dans le secteur des essais & documents d'actualité, et 8,5% des romans (hors jeunesse).



Dans notre échantillon, 27% des auteurs du livre déclarent publier dans au moins deux domaines éditoriaux différents. Ils sont 8,4% à déclarer publier dans trois ou plus domaines éditoriaux différents. De même que pour les activités des auteurs du livre, il n'y a pas de différences sociologiques flagrantes entre « mono et multi domaines éditoriaux ».

Le seul indicateur sur lequel nous notons une différence significative est le pourcentage d'auteurs ayant perçu moins de 1 429,5 € de revenus issus de la vente ou de l'exploitation d'œuvres : nous en comptons chez les « multi domaines éditoriaux » 47,2%, alors que chez les « mono domaine », nous en dénombrons 58,6%.

Enfin, considérant spécifiquement la population des romanciers, on remarque principalement une population d'auteurs à la fois plus jeune (36,6% de moins de 49 ans contre 27,1% sur l'ensemble de la population d'auteurs du livre), mais avec plus d'anciens (45% de plus de 65 ans contre 37,8% dans notre échantillon), avec une proportion plus importante d'auteurs ayant perçu en 2013 des revenus issus de la vente ou de l'exploitation de leurs œuvres plus importante : 19,3% ont perçu plus de 8 487 € contre 8,6% sur l'ensemble de cette population d'auteurs

Le volume des publications

La majorité des publications se fait à compte d'éditeur (76,8 % des répondants), avec une proportion un peu plus importante provenant de commandes d'éditeurs, plutôt que de propositions ou d'envois spontanés.

L'auto-édition et les publications à compte d'auteur concernent une proportion beaucoup plus réduite d'auteurs et sont d'ailleurs très proches en termes de population concernée.

- 63,2% des auteurs de textes dans le domaine du livre (écrivains, scénaristes...) ont publié au moins un titre à compte d'éditeur dont 38,2% suite à une commande d'éditeur et 29% suite à des propositions à l'éditeur.
- 16,8% ont participé à la publication d'au moins un titre dans le cadre des « autres contributions » (éditions critiques, préfaces, ouvrages collectifs), dont 9,9% suite à une commande d'éditeur.
- 5,7% ont publié au moins un titre en auto-édition et 6,1% un titre à compte d'auteur. L'auto-publication numérique concerne une population encore plus réduite (1,3% des auteurs de textes).

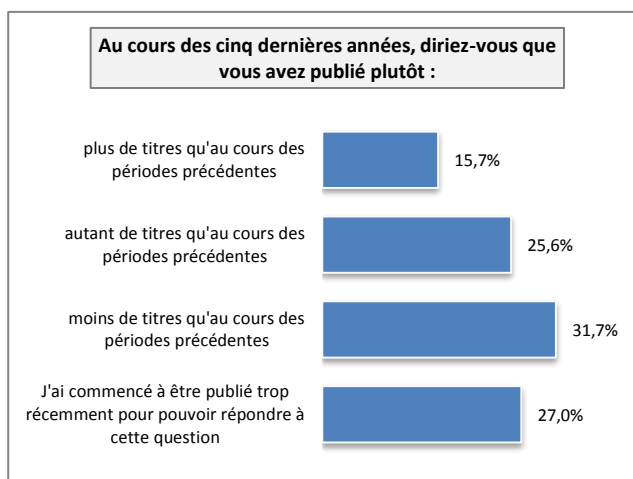
En nombre de de titres publiés, les traducteurs arrivent en tête, avec près de 14 œuvres publiées en moyenne, devant les illustrateurs/dessinateurs/photographes/designers (8,8 titres), les écrivains/auteurs de texte, scénaristes BD (7,7 titres), et les « autres contributions » - éditions critiques, préfaces, ouvrages collectifs... - (7 titres).

Concernant le nombre d'éditeurs de ces auteurs, le plus fort nombre est observé chez les traducteurs avec près de 5 éditeurs différents (à compte d'éditeur). A l'inverse, les autres catégories d'auteurs déclarent un nombre d'éditeurs plutôt faible : 2,7 en moyenne.

Bien qu'ayant un nombre de publications relativement élevé, les traducteurs constituent la catégorie d'auteurs du livre ayant la plus faible proportion de titres « actifs » : seulement 29,7% de leurs titres ont généré des revenus en 2013, contre 61,8% des titres publiés par les écrivains/auteurs de textes/scénaristes.

Enfin, concernant l'évolution du nombre de titres publiés ces 5 dernières années, la tendance est là encore plutôt à la diminution, pour 31,7% des auteurs du livre : principalement chez les illustrateurs (45%), chez les photographes (39%), et chez les « autres » auteurs (51%)

Seuls 15,7 % des répondants au questionnaire livre déclarent une augmentation du nombre de leurs publications, 25,6 % indiquant une production stable.



En tant que...	auteur ou co-auteur principal			autres contributions : éditions critiques, préfaces, ouvrages collectifs	TOTAL
	écrivain, auteur de textes, scénariste BD	traducteur principal	illustrateur / dessinateur / photographe / designer		
A publié au moins 1 titre à compte d'éditeur	63,2%	6,1%	5,6%	16,8%	76,8%
- dont propositions à l'éditeur, envois spontanés	29,0%	1,6%	1,9%	3,4%	32,7%
- dont commandes d'éditeur	38,2%	3,8%	3,5%	9,9%	48,2%
A publié au moins 1 titre en auto-édition	5,7%	0,4%	0,8%	0,6%	7,3%
- dont livres imprimés	3,8%	0,2%	0,7%	0,5%	5%
- dont auto-publications numériques (ex : Kindle direct publishing, Kobo-FNAC Writing life, ...)	1,3%	0,1%	0,1%	0,1%	1,7%
A publié au moins 1 titre à compte d'auteur	6,1%	0,4%	0,5%	1,4%	7,9%

Note de lecture : 63,2% des répondants du domaine du livre déclarent avoir au moins publié 1 titre à compte d'éditeur en tant qu'écrivain, auteur de textes ou scénaristes BD au cours de sa carrière, 6,1% des répondants au moins 1 titre à compte d'éditeur en tant que traducteur principal, etc.

En tant que...	auteur ou co-auteur principal			autres contributions : éditions critiques, préfaces, ouvrages collectifs	Exclusivement Autres contributeurs *
	écrivain, auteur de textes, scénariste BD	traducteur principal	illustrateur / dessinateur / photographe / designer		
Nombre de titres publiés à compte d'éditeur	7,28	13,67	8,74	6,9	5,64
- dont propositions à l'éditeur, envois spontanés	5,37	15,7	2,5	3,86	3
- dont commandes d'éditeur	6,39	14,03	5,72	5,19	4,62
Nombre d'éditeurs (à compte d'éditeur)	2,7	4,8	2,72	2,7	1,86
Année de la 1 ^{re} publication à compte d'éditeur	1998	1995	2003	2002	2003
Année de la publication la plus récente à compte d'éditeur	2011	2012	2012	2012	2011
Nombre (Part) de titres publiés à compte d'éditeur sur lesquels vous avez perçu des droits en 2013 (à valoir, forfaits ou droits proportionnels)	3,44 (61,84%)	6,37 (29,7%)	3,17 (52,8%)	1,56 (45,8%)	1,63 (59,7%)
Nombre de titres publiés en auto-édition	3,35	1	2,14	5,4	-
- dont livres imprimés	3,59	1	1,83	6,5	-
- dont auto-publications numériques (ex : Kindle direct publishing, Kobo-FNAC Writing life, ...)	1,8	-	-	-	-
Nombre de titres publiés à compte d'auteur	3,45	6	1,5	4,5	3,6
Somme des titres publiés	7,68	13,8	8,82	7,02	5,93

* Uniquement les auteurs contributeurs secondaires n'ayant pas publié à titre d'auteur ou co-auteur principal

Note de lecture : Volume moyen de publications d'un auteur du livre lorsque celui-ci a publié au moins 1 titre selon les modalités définies en ligne et en colonne :

Ex : Les répondants ayant publié au moins un titre en tant que traducteur principal à compte d'éditeur ont publié en moyenne 13,8 titres selon ces modalités (traducteur principal + à compte d'éditeur).

NB. Certains résultats du tableau ci-dessus peuvent paraître incohérents. Cela provient de réponses incomplètes de la part des répondants. Exemple : certains auteurs ont déclaré un nombre de titres publiés à compte d'éditeur sans mentionner le détail du tableau. Il est à rappeler qu'aucune des questions de l'étude n'était obligatoire pour retourner le questionnaire, et que la base de données issue d'études papier comporte systématiquement un grand nombre de « non-réponse ».

Parmi les écrivains, auteurs de textes et scénaristes BD, seulement 3,8% ont publié leur dernière œuvre à compte d'éditeur avec 2000. Ils sont 9,2% avant 2005 et 20,8% avant 2010. Ils sont 43% à déclarer avoir publié leur dernière œuvre entre 2014 et aujourd'hui.

Chez les traducteurs, ils sont 10,3% à avoir publié leur dernière publication avant 2010. Chez les illustrateurs / dessinateurs / photographes / designers, cette proportion est de 14,7%.

Elaboré à partir des mêmes données, le tableau ci-dessous représente en quelque sorte les caractéristiques de publication d'un « assujetti précompté du livre »-type tout à fait théorique, qui serait à la fois auteur de textes, traducteur, illustrateur et auteur de contributions secondaires.

La différence avec le tableau précédent provient du fait que pour chaque case du tableau, le volume des publications est divisé non pas par le nombre de répondants ayant effectivement publié selon les modalités en

ligne et en colonne (« moyennes sans zéro »), mais par le nombre total d'assujettis précomptés du livre ayant répondu à cette question (« moyennes avec zéros »).

, En tant que...	auteur ou co-auteur principal			autres contributions : éditions critiques, préfaces, ouvrages collectifs
	écrivain, auteur de textes, scénariste BD	traducteur principal	illustrateur / dessinateur / photographe / designer	
Nombre de titres publiés à compte d'éditeur	5 *	0,8	0,5	3
- dont propositions à l'éditeur, envois spontanés	1,6	0,2	0,1	0,1
- dont commandes d'éditeur	2,4	0,5	0,2	2,3
Nombre de titres publiés en auto-édition	0,2	0	0	0
- dont livres imprimés	0,1	0	0	0
- dont auto-publications numériques (ex : Kindle direct publishing, Kobo-FNAC Writing life, ...)	0	0	0	0
Nombre de titres publiés à compte d'auteur	0,2	0	0	0,1
Somme des titres publiés	5,4	0,9	0,5	3,1

* Un auteur précompté du livre a publié en moyenne au cours de sa carrière 5 titres à compte d'éditeur en tant qu'auteur de textes principal, 0,8 titre en tant que traducteur principal, etc.

Les principaux lieux d'exercice des activités des auteurs du livre

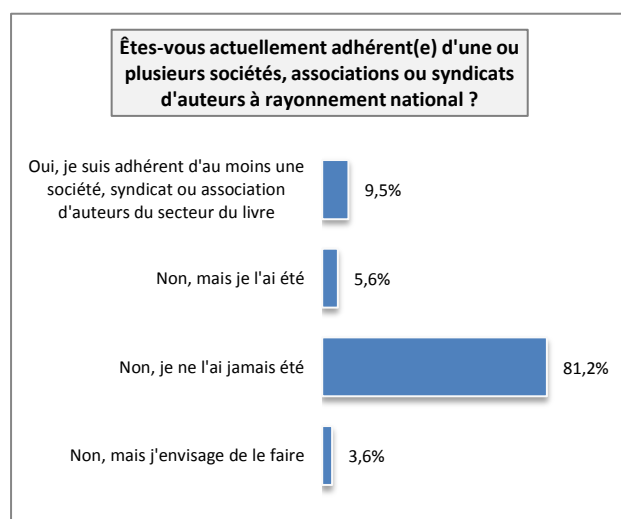
Le lieu privilégié par les auteurs du livre pour l'exercice de leurs activités reste le domicile, pour 94,6% d'entre eux. Cela est commun à l'ensemble des populations d'auteurs du livre, quel que soit leur profil.

17,2% disent travailler souvent dans un bureau indépendant, et 33% parfois dans des bibliothèques.

Les autres lieux mentionnés (bureau partagé, espace collaboratif, ou « espace auteurs ») sont plus rarement cités.

On notera également qu'une minorité d'auteurs (5,5%) privilégient au moins de 2 lieux différents pour exercer leurs activités.

Adhésion à des associations d'auteurs – Agents littéraires



9,5% des répondants au questionnaire livre déclarent être membres d'une ou plusieurs sociétés, associations ou syndicats d'auteurs à rayonnement national, comme par exemple la SGDL, la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse, l'ATLF, le SNAC, les EAT, l'UNPI, l'UPP...

Ils sont 5,6% à l'avoir été par le passé et 3,6% à envisager de le devenir prochainement.

Parmi les résultats atypiques, on relèvera qu'aucun des répondants de moins de 34 ans ne se déclare adhérent de l'une de ces sociétés, associations ou syndicats. Le taux d'adhésion est à l'inverse plus fort chez les auteurs déclarant des revenus

inférieurs à 30 000 € nets annuel (13% d'entre eux).

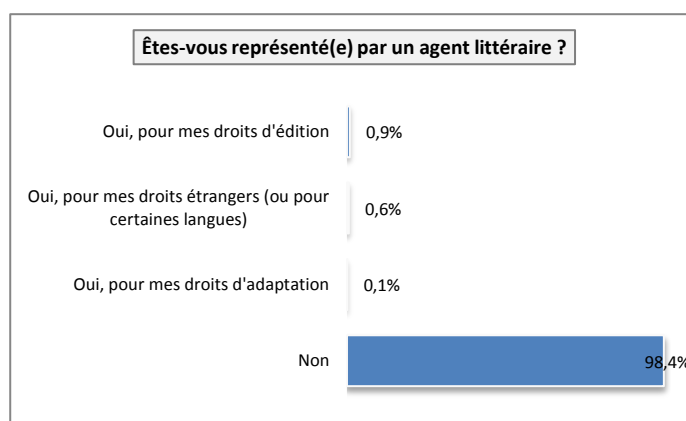
Enfin les traducteurs et les photographes sont en moyenne plus impliqués dans ce type d'organisations que les autres catégories d'auteurs.

Domaine éditorial principal VS / Adhésion associative	Oui, je suis adhérent d'au moins une société, syndicat ou association d'auteurs du secteur du livre	Non, mais je l'ai été	Non, je ne l'ai jamais été	Non, mais j'envisage de le faire	TOTAL
Art-beaux livres & Pratique	12,0% (9)	4,0% (3)	76,0% (57)	5,3% (4)	100% (73)
Droit	2,4% (1)	4,9% (2)	87,8% (36)	2,4% (1)	100% (40)
Essais, actualité/documents	10,0% (8)	2,5% (2)	81,3% (65)	2,5% (2)	100% (77)
Jeunesse (tous types) & BD	25,9% (15)	12,1% (7)	55,2% (32)	5,2% (3)	100% (57)
Roman (hors jeunesse), Théâtre, Poésie	24,4% (22)	6,7% (6)	54,4% (49)	12,2% (11)	100% (88)
Sciences humaines et sociales (hors droit) & Religion	5,6% (7)	3,2% (4)	86,5% (109)	2,4% (3)	100% (123)
Scientifique, technique, médical, professionnel	2,6% (4)	4,5% (7)	87,2% (136)	1,9% (3)	100% (150)
Scolaire/parascolaire & Dictionnaires/encyclopédies	1,9% (3)	6,9% (11)	83,8% (134)	1,3% (2)	100% (150)
Autres domaines éditoriaux	25,0% (3)	0,0% (0)	66,7% (8)	0,0% (0)	100% (11)

Seule une très petite minorité d'assujettis précomptés du livre (1,6%) est représentée par un agent littéraire : 0,9% pour les droits d'édition, 0,6% pour des droits étrangers et 0,1% pour des droits d'adaptation.

On notera qu'il n'y a pas de corrélation entre le montant des droits d'auteur perçus et la représentation par un agent littéraire.

Le très faible d'auteurs déclarant être représentés par un agent littéraire pour la gestion de droits ne permet pas d'avoir des tendances fiables par domaine éditorial de ces indicateurs. Cependant, sur ce faible nombre d'observation, contrairement à ce qui pourrait être imaginé, nous n'observons pas que des romanciers qui disent être représentés.



LES REVENUS DES AUTEURS DU LIVRE

Les revenus 2013 liés à la publication de livres

Dans cette population des auteurs précomptés du livre, les revenus directement liés aux publications sont très faibles.

En effet, si les revenus moyens s'élevaient à 2 579 €, 50% des auteurs ont perçu moins de 551 € de la vente de leurs livres en 2013 (revenu médian).

On constate encore, dans le tableau ci-dessous, des écarts significatifs entre les montants moyens et médians, qui traduisent de fortes disparités de revenus entre les auteurs du livre : si certains perçoivent un montant de droits conséquent, la majorité perçoit quelques centaines d'euros.

Seuls les à-valoir pour la publication au format poche ou en édition club présentent moins d'écarts entre la moyenne et la médiane.

Compte tenu du faible nombre d'observations pour les publications au format poche/club et numérique, les montants moyens sont donnés à titre purement indicatif et on privilégiera la médiane comme indicateur pour ces catégories.

Les droits dérivés ne concernent que 5,6% de la population d'auteurs du livre ayant perçu des revenus sur leurs œuvres en 2013, avec là encore un écart très important entre le montant moyen (1 172 €) et la médiane (180 €).

	Publications grand format	Poches, Clubs	Numérique	TOTAL
A-valoir	2197 € 782 € (169)	2061 € 1710 € (16)	226 € 120 € (11)	2223 € 814 € (183)
Rémunérations forfaitaires pour collaboration à des livres (collectifs, préfaces, éditions critiques...)	1895 € 550 € (121)	1075 € 284 € (13)	4017 € 308 € (11)	2053 € 546 € (140)
Rémunérations proportionnelles sur ventes après couverture des à-valoir (publications à compte d'éditeur uniquement)	2473 € 456 € (280)	2002 € 420 € (31)	768 € 60 € (19)	2555 € 458 € (301)
Droits sur ventes versés par les diffuseurs (livres autoédités uniquement)	1106 € 131 € (13)	-	-	885 € 150 € (19)
TOTAL	2476 € 556 € (128)	2018 € 500 € (55)	1402 € 100 € (44)	2579 € 551 € (574)
Droits dérivés (droits étrangers, adaptation radio/cinéma/ audiovisuel/musique..., droits sur représentations théâtrales, droits sur produits dérivés)		1172 € 180 € (47)		

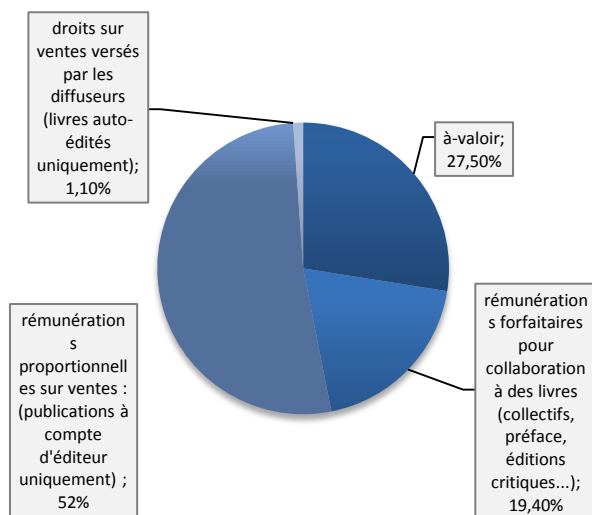
Les chiffres présentés dans ce tableau sont d'un côté la moyenne et de l'autre la médiane. Entre parenthèses est inscrit le nombre d'observations à partir duquel ces calculs ont été réalisés.

Exemple de lecture de ce tableau : La moyenne de rémunération d'un auteur du livre en à-valoir pour une publication grand format est de 2197 €. La médiane est, elle, à 782 €. Ces calculs se basent sur 169 observations.

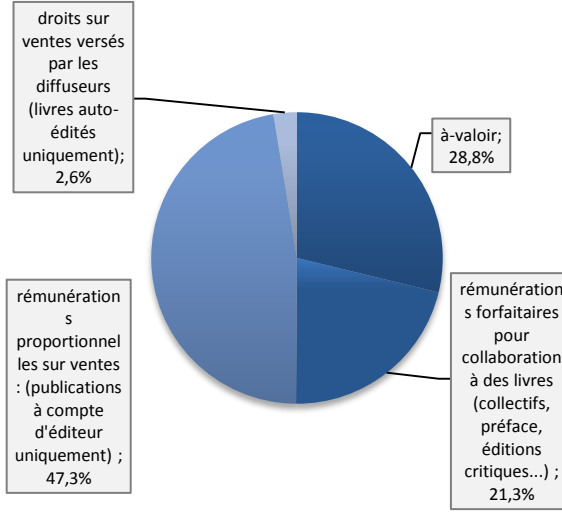
Avec ces données, il est possible de calculer la répartition des revenus moyens pour un auteur du livre type en fonction des types de rémunérations ou de publications :

▪ Par type de rémunération :

Suivant une moyenne de l'ensemble de revenus observés

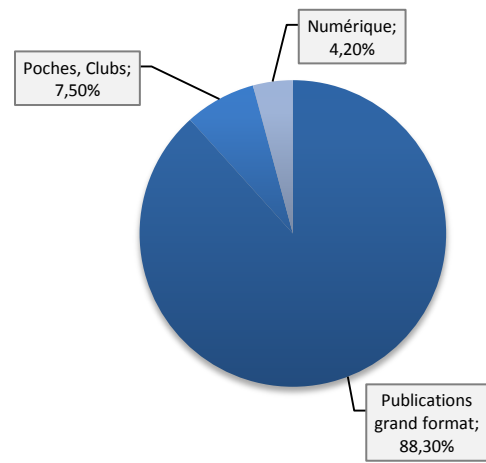


Suivant une moyenne des ratios par individu

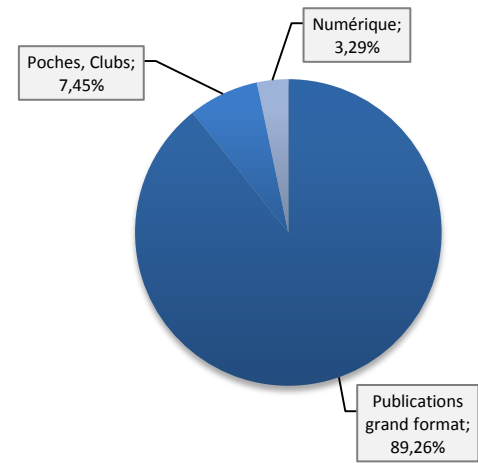


▪ Par type de publications :

Suivant une moyenne de l'ensemble de revenus observés



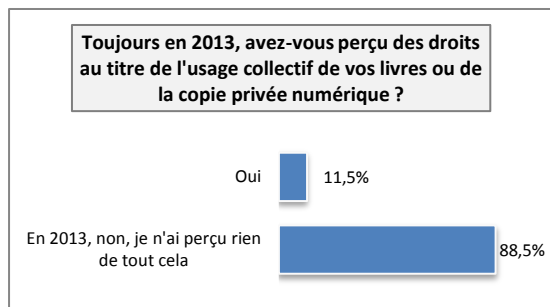
Suivant une moyenne des ratios par individu



Ces différents camemberts montrent donc les contributions moyennes des différents modes de rémunérations dans le total des revenus directement liés aux publications de livres.

- Les publications grand format représentent l'essentiel des revenus issus de la vente ou de l'exploitation des œuvres des auteurs précomptés du livre (entre 88% et 89% selon les méthodes calcul). Le numérique représente entre 3,3% et 4,2% de ces mêmes revenus.
- Ce sont les rémunérations proportionnelles sur les ventes qui constituent la première source de revenus issus des ventes ou de l'exploitation des œuvres des précomptés du livre : elles représentent en moyenne entre 47,3% et 52% des revenus directs. Viennent ensuite les à-vaioir (entre 27,5% et 28,8% des revenus) et les rémunérations forfaitaires pour des collaborations à des ouvrages (entre 19,4% et 21,3%).

Les revenus 2013 au titre de l'usage collectif ou de la copie privée numérique



En 2013, 11,5% des auteurs répondants au questionnaire précomptés du livre déclarent avoir perçu des revenus au titre de l'usage collectif de leurs livres ou de la copie privée numérique. La proportion est très sensiblement plus importante chez les illustrateurs (19%) et les dessinateurs de BD (22%).

Parmi ces 11,5%, 54,2% disent avoir perçu des revenus au titre du droit de prêt, 34,4% des droits de reprographie, et

29,2% des droits issus de la copie privée numérique.

Les revenus reçus en 2013 dans ce cadre sont relativement faibles : 645 € en moyenne pour le droit de prêt. 129 € pour la copie privée numérique.

Droit de prêt (via éditeur ou société de gestion*)	645 € 100 €	52 observations
Reprographie (via éditeur)	448 € 71 €	33 observations
Copie privée numérique (via société de gestion*)	129 € 95 €	28 observations
Revenu total	163 € 33 €	96 observations

Les chiffres présentés dans ce tableau sont d'un côté la moyenne et de l'autre la médiane.

* Sofia, SCAM, SACD, SAIF, ADAGP, ...

Revenus issus de la vente d'œuvres originales

En 2013, 4,2% des précomptés du livre (soit 35 répondants) déclarent avoir perçu des revenus de la vente d'œuvres originales (ex : planches BD, originaux d'illustrations, ...).

La moyenne observée des revenus perçus se situe à 4 693 €, ce qui apparaît comme élevé au regard des niveaux de revenus moyens précédemment étudiés. La médiane est cependant nettement plus modeste (300 €) et 75% des auteurs déclarant des revenus de ces ventes touchent moins de 1366 €. Cela témoigne d'une très forte amplitude de ces revenus.

Ces chiffres doivent cependant être considérés avec beaucoup de précautions : en effet, 18 des 35 auteurs indiquant avoir vendu des œuvres originales sont des « auteurs de textes » du domaine du livre – ce qui est pour le moins surprenant.

Au regard des montants indiqués, il semble qu'une partie de ces répondants auteurs de textes n'ait pas compris la question comme visant la vente d'œuvres originales de leurs œuvres, et qu'ils aient répondu en indiquant le produit qu'ils ont retiré de la vente directe d'exemplaires de leurs publications.

Il n'est pas envisageable de retenir uniquement les réponses des artistes auteurs des catégories a priori les plus concernées par la vente d'originaux de leurs propres œuvres (illustrateurs, dessinateurs et photographes), car elles ne représentent que 8 observations (1% des répondants au questionnaire Livre), base trop faible pour calculer des revenus moyens fiables.

Revenus d'auteur de l'écrit dans des domaines autres que le livre

11,6% des répondants au questionnaire Livre disent avoir touché des revenus d'auteur de l'écrit dans des domaines autres que le livre en 2013. Il s'agit principalement de droits versés par les éditeurs de presse (articles, illustrations...) pour 72% de ces répondants.

Le niveau de rémunérations pour ces droits versés est de 4572 € mais la médiane se situe à 452 €.

7,1% disent avoir perçu des droits pour l'écriture de scénario. Le montant moyen de ces droits perçus est de 2146 € (NB. chiffre donné à titre très indicatif compte tenu du faible nombre d'observations).

Droits versés par les éditeurs de presse (articles, illustrations, ...)	4572 € 452 €	70 observations
Droits perçus pour l'écriture de scénario ou collaboration cinéma ou audiovisuel	2146 € 2000 €	7 observations

Les chiffres présentés dans ce tableau sont d'un côté la moyenne et de l'autre la médiane.

Zoom sur les à-valoir perçus

Compte tenu des différences de carrière et de volume de publications, le questionnaire a cherché à appréhender le niveau des à-valoir perçus par les auteurs du livre à travers 2 indicateurs complémentaires :

- le montant de l'à-valoir le plus élevé perçu depuis le début de l'activité ;
- et le montant du dernier à-valoir perçu pour la publication d'un livre.

Dans les deux cas, il était demandé aux auteurs de répondre dans le cadre de leur domaine principal de publication, c'est à dire celui où leur notoriété ou leur œuvre précédemment publiée est plus à même de peser sur le niveau des à-valoir perçus.

La moyenne de l'à-valoir le plus élevé depuis le début de l'activité d'auteur du livre est de 3 247 € (la médiane étant à 1 500 €). Le montant moyen du dernier à-valoir perçu pour la publication d'un livre dans le domaine principal de publication des personnes interrogées est sensiblement plus faible (1 835 €), le montant médian étant de 1 000 €.

A-valoir le plus élevé pour la publication d'un livre	3247 € 1500 €	238 observations
Dernier à-valoir perçu pour la publication d'un livre	1835 € 1000 €	197 observations

Les chiffres présentés dans ce tableau sont d'un côté la moyenne et de l'autre la médiane.

Par domaine éditorial principal	A-valoir le plus élevé pour la publication d'un livre	Dernier à-valoir perçu pour la publication d'un livre
Art-beaux livres & Pratique	3999 € 1927 € (28)	1390 € 1200 € (19)
Essais, actualité/documents	3329 € 2000 € (43)	1943 € 1600 € (35)
Jeunesse (tous types) & BD	3118 € 1950 € (28)	1961 € 667 € (24)
Roman (hors jeunesse), Théâtre, Poésie	3212 € 1500 € (29)	2875 € 1700 € (25)
Sciences humaines et sociales (hors droit) & Religion	2584 € 1450 € (38)	1588 € 1000 € (27)
Scientifique, technique, médical, professionnel	2171 € 1000 € (33)	1684 € 612 € (29)
Scolaire/parascolaire & Dictionnaires/encyclopédies	5321 € 1500 € (27)	1717 € 712 € (27)

Les chiffres présentés dans ce tableau sont d'un côté la moyenne et de l'autre la médiane. Entre parenthèses est inscrit le nombre d'observations à partir duquel ces calculs ont été réalisés.

S'agissant du montant des derniers à-valoir perçus par domaine éditorial principal, 3 données sont à mettre en avant

- Ils sont en moyenne plus élevés dans les domaines du roman, théâtre et poésie d'un côté, et des essais & documents d'actualité de l'autre, avec des montants médians de respectivement 1 700 € et 1 600 €.
- Ils sont en moyenne sensiblement plus faible dans les 2 principaux domaines d'activité des précomptés du livre, à savoir le domaine scientifique/technique/ médical/professionnel et le domaine du scolaire/parascolaire), pour lesquelles les médianes observées (autour de 600/700 €) sont presque 3 fois plus faibles.
- ils sont également très sensiblement plus faibles pour les auteurs de jeunesse & BD (médiane : 667 €)

Dans le secteur jeunesse & BD, on notera également la dispersion relativement élevée des à-valoir, avec un écart important entre le montant moyen et le montant médians du dernier à-valoir perçu, et un écart plus marqué que dans les autres domaines entre le dernier à-valoir perçu et l'à-valoir le plus élevé depuis le début de la carrière des auteurs.

Zoom sur les tarifs au feuillet perçus

Le niveau de rémunération des traducteurs a été appréhendé selon le même type d'indicateurs : tarif au feuillet le plus élevé et dernier tarif obtenu pour la publication d'un livre dans le domaine principal de publication.

Pour les traducteurs, moins nombreux que les auteurs de textes au sein de notre échantillon, le tarif le plus élevé au feuillet est en moyenne de 47 € - un chiffre étonnamment élevé -, alors que la médiane se situe à un niveau plus conforme au résultat attendu, à 25 €.

La médiane du dernier tarif au feuillet obtenu pour la publication d'un livre est de 22 € et est donc proche de celle du tarif le plus élevé, témoignant d'une grande linéarité en termes de rémunération.

Tarif au feuillet le plus élevé	47 € 25 €	47 observations
Dernier tarif au feuillet	38 € 22 €	36 observations

Les chiffres présentés dans ce tableau sont d'un côté la moyenne et de l'autre la médiane.

Deux remarques à propos de ces résultats :

1. Le niveau élevé du chiffre moyen de 47€ pour le « tarif le plus élevé » s'explique par le faible nombre d'observations servant de base au calcul et la présence, dans les réponses fournies, de quelques tarifs au feuillet qui paraissent extrêmement élevés (exemple : 300 €) et font grimper mécaniquement les résultats moyens. Même si le libellé de la question désignait explicitement le « tarif au feuillet le plus élevé pour la publication d'un livre », il n'est pas exclu que quelques répondants aient indiqué des tarifs pour la traduction d'un article.
2. Les autres résultats, et notamment les médianes, semblent conformes aux observations des professionnels. L'enquête de l'ATLF sur la Rémunération des traducteurs littéraires en 2013⁶ mentionne ainsi une fourchette moyenne de 19€ à 21€ pour l'anglais, de 21€ à 23€ pour l'allemand, l'italien et l'espagnol, et de 22€ à 24,5€ pour les autres langues avec, dans tous les cas, une dispersion parfois importante autour de cette fourchette moyenne.

Zoom sur le taux de droits proportionnels pour les ventes à l'exemplaire de livres imprimés

Le niveau des taux de droits proportionnels a été appréhendé à travers le même système de double indicateur, mais avec une légère variante s'agissant du niveau du taux du dernier contrat signé : dans la mesure où la plupart des contrats prévoient des taux progressifs en fonction du niveau des ventes, il était demandé aux auteurs d'indiquer à la fois le taux minimum et le taux maximum figurant au contrat.

- Le taux le plus faible obtenu depuis le début d'activité des répondants est en moyenne de 4,73% (médiane à 5%), alors que le taux le plus élevé est de 7,42% (médiane à 8%).
- Pour le dernier contrat, les taux sont plus resserrés: le taux contractuel minimum est en moyenne de 6,13% (médiane à 6%), alors que le taux moyen le plus élevé est de 7,26% (médiane à 7%).

Taux de droits proportionnels le plus faible pour les ventes à l'exemplaire de livres imprimés	4,73% 5%	340 observations
Taux de droits proportionnels le plus élevé obtenu pour les ventes à l'exemplaire de livres imprimés	7,42% 8%	420 observations
Taux minimum figurant <u>dans le dernier contrat</u> pour les ventes à l'exemplaire de livres imprimés	6,13% 6%	312 observations
Taux maximum figurant <u>dans le dernier contrat</u> pour les ventes à l'exemplaire de livres imprimés	7,26% 7%	333 observations

Les chiffres présentés dans ce tableau sont d'un côté la moyenne et de l'autre la médiane.

Par domaine éditorial principal, les domaines essais/documents d'actualité et roman/théâtre/poésie sont ceux sur lesquels on observe les taux de droits proportionnels les plus élevés si l'on considère le dernier contrat signé.

A l'inverse, les domaines jeunesse/BD et scolaire/parascolaire présentent des taux de droits significativement plus faibles.

Par domaine éditorial principal	Taux minimum figurant dans le dernier contrat pour les ventes à l'exemplaire de livres imprimés	Taux maximum figurant dans le dernier contrat pour les ventes à l'exemplaire de livres imprimés
Art-beaux livres & Pratique	6,47% 6% (25)	6,79% 6,5% (22)
Essais, actualité/documents	7,72% 8% (41)	8,49% 8% (38)
Jeunesse (tous types) & BD	4,84% 5% (31)	6,1% 6% (34)
Roman (hors jeunesse), Théâtre, Poésie	7,09% 8% (47)	9,12% 10% (39)
Sciences humaines et sociales (hors droit) & Religion	5,89% 6% (50)	7,2% 7,25% (44)
Scientifique, technique, médical, professionnel	6,16% 6% (63)	6,78% 7% (67)
Scolaire/parascolaire & Dictionnaires/encyclopédies	4,49% 3% (59)	6,06% 4% (52)

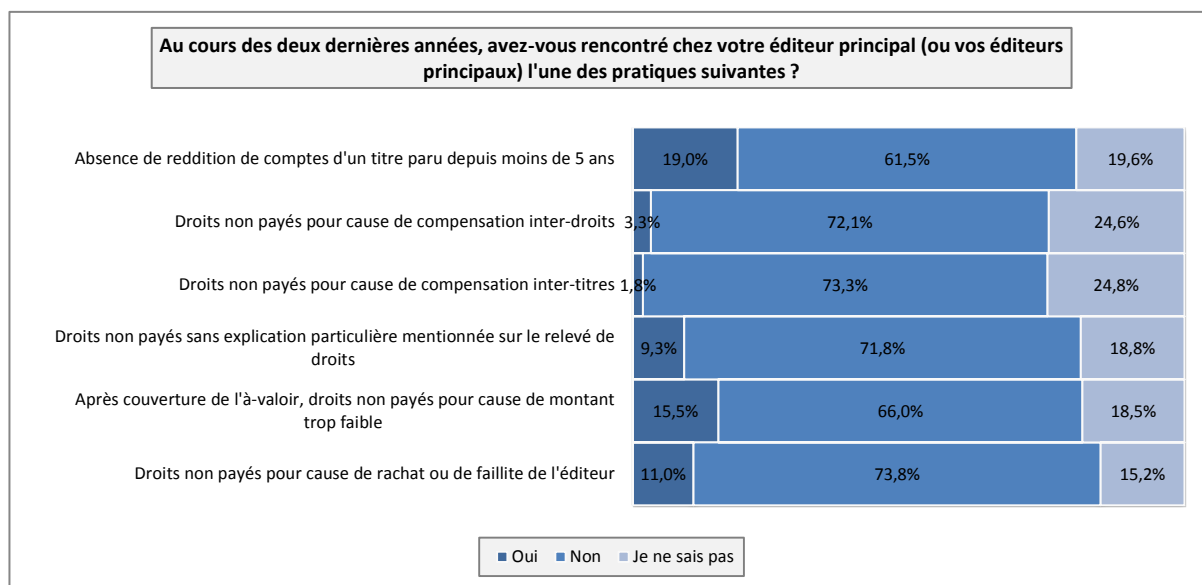
Pratiques des éditeurs principaux

La relation aux éditeurs est, pour les auteurs du livre, un élément important des conditions d'exercice de leur activité. C'est pourquoi, le questionnaire a cherché à quantifier sur échantillon représentatif la fréquence de certaines « mauvaises pratiques » parfois reprochées par les auteurs aux éditeurs⁷, en se concentrant cependant à la fois sur la période récente et sur le ou les éditeurs principaux des personnes interrogées (« Au cours des deux dernières années, avez-vous rencontré chez votre éditeur principal (ou vos éditeurs principaux) l'une des pratiques suivantes ? »).

L'absence de reddition de comptes d'un titre paru depuis moins de 5 ans est la pratique la plus rencontrée par les répondants au questionnaire Livre. Elle touche près d'un répondant sur cinq (19%). Viennent ensuite le non-paiement de droits pour cause de montant trop faible (15,5% des répondants), ou pour cause de rachat ou de

7 Ce sujet est également traité, selon des modalités différentes par le baromètre Scam-Sgdl des relations auteurs/éditeurs (<http://www.scam.fr/fr/Actualit%C3%A9s/lesdossiers/relationauteursediteurs.aspx>)

faillite de l'éditeur (11%). Le non-paiement des droits pour cause de compensation inter-droits ou pour cause de compensation inter-titres semblent des pratiques plus marginales, ne touchant respectivement que 3,3% et 1,8% des répondants. Ces différentes pratiques ne semblent pas concerner une population d'auteurs plutôt qu'une autre. On note cependant, que les chiffres sont un peu plus élevés chez les répondants de plus de 65 ans, de même que, chez les auteurs ayant une assez longue carrière artistique (première publication avant les années 2000). A l'inverse, il semble que les auteurs publiant dans le domaine scolaire ou parascolaire sont moins concernés par ces pratiques ; seulement 5,5% des auteurs de ce secteur mentionnent l'absence de reddition de comptes d'un titre paru depuis moins de 5 ans.



Date de la première publication - domaine éditorial principal VS Pratiques des éditeurs	Absence de reddition de comptes d'un titre paru depuis moins de 5 ans	Droits non payés pour cause de compensation inter-droits	Droits non payés pour cause de compensation inter-titres	Droits non payés sans explication particulière mentionnée sur le relevé de droits	Après couverture de l'à-valoir, droits non payés pour cause de montant trop faible	Droits non payés pour cause de rachat ou de faillite de l'éditeur
Artiste auteur	19% (125) *	3,3% (20)	1,8% (11)	9,3% (58)	15,5% (96)	11% (69)
Avant 1990	24,6% (31)	3,6% (4)	0,9% (1)	13,8% (16)	26,6% (30)	17,4% (21)
Entre 1990 et 1999	24,8% (29)	5,7% (6)	4,8% (5)	16,2% (18)	20,0% (22)	15,3% (17)
Entre 2000 et 2004	18,5% (17)	4,6% (4)	1,2% (1)	9,2% (8)	13,2% (12)	8,2% (7)
Entre 2005 et 2009	15,8% (18)	2,8% (3)	0,0% (0)	3,6% (4)	8,3% (9)	10,7% (12)
Entre 2010 et 2013	11,4% (17)	0,7% (1)	0,7% (1)	2,8% (4)	11,0% (16)	4,2% (6)
Art-beaux livres & Pratique	19,1% (12)	1,7% (1)	1,7% (1)	6,8% (4)	11,7% (7)	14,5% (9)
Droit	12,1% (4)	0,0% (0)	0,0% (0)	12,5% (4)	9,7% (3)	6,5% (2)
Essais, actualité/documents	24,6% (17)	13,3% (8)	1,8% (1)	19,1% (12)	29,0% (18)	20,6% (13)
Jeunesse (tous types) & BD	25,0% (12)	7,0% (3)	7,1% (3)	4,7% (2)	21,4% (9)	18,2% (8)
Roman (hors jeunesse), Théâtre, Poésie	32,4% (23)	1,6% (1)	4,9% (3)	17,2% (11)	26,1% (18)	17,9% (12)
Sciences humaines et sociales (hors droit) & Religion	25,0% (25)	2,2% (2)	1,1% (1)	12,6% (12)	20,2% (19)	11,5% (11)
Scientifique, technique, médical, professionnel	14,8% (18)	3,4% (4)	0,9% (1)	7,7% (9)	10,3% (12)	5,3% (6)
Scolaire/parascolaire & Dictionnaires/encyclopédies	5,5% (7)	0,8% (1)	0,8% (1)	1,6% (2)	5,6% (7)	2,4% (3)
Autres domaines éditoriaux	14,3% (1)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)

* Au cours des 2 dernières années, 19 % des répondants au questionnaire Livre ont connu, de la part d'un de leurs éditeurs principaux, une absence de reddition de comptes d'un titre paru depuis moins de 5 ans ; 24,6 % s'ils ont commencé à publier avant 1990, 24,8 % s'ils ont commencé à publier entre 1990 et 1999, etc.

Participation à des événements ou manifestations littéraires

Près d'un tiers des répondants au questionnaire Livre (32,7%) ont participé à une manifestation de présentation de leurs ouvrages en 2013, principalement au cours de rencontres publiques ou débats pour 22,4% d'entre eux (dont 10,3% dans le cadre d'un salon ou d'une foire du livre, 9,9% dans une librairie ou une grande surface culturelle), mais aussi lors de lectures publiques (15%), ou encore lors de signatures dans des salons ou foires du livre (13%).

Pour ces auteurs, cette pratique n'est pas occasionnelle car plus de 50% d'entre eux participent à ce type d'événements plus de 4 fois par an, et, en moyenne sur l'ensemble des participants, plus de 8 fois par an.

Il n'y a pas de corrélation entre le niveau de revenus du foyer et la participation à ces manifestations de promotion : à l'exception de la tranche de revenus 15 000 €/30 000 € nets annuels pour laquelle on observe que 41,8% des auteurs ont participé à au moins une manifestation en 2013, les taux de participation dans les autres tranches de revenu se situent tous autour de 30%.

Enfin, ces auteurs du livre ayant participé à au moins une de ces manifestations en 2013 touchent des revenus issus de la vente ou de l'exploitation de leurs œuvres supérieurs à la moyenne des précomptés et plus particulièrement des autres auteurs dans le domaine du livre. En effet, le niveau moyen de revenus a été de 4 274 € (calcul à partir de 234 observations) alors que ce revenu est de 2 880 € chez l'ensemble des auteurs du livre.

	Proportion d'auteurs ayant participé	Moyenne	Médiane	Moyenne de participation sur la base totale des auteurs du domaine du livre
Lectures publiques par vous-même de vos œuvres (accompagnées ou non d'une présentation de vos œuvres), présentations publiques de vos œuvres si vous êtes illustrateur	15,0%	6,3	3	0,94
- Dans une librairie ou une grande surface culturelle	6,0%	3,24	2	0,2
- Dans un salon ou une foire du livre	7,8%	2,38	2	0,19
- En milieu scolaire ou dans une bibliothèque	6,5%	3,02	2	0,2
- Autres lieux	4,9%	7,51	2	0,37
Rencontres publiques ou débats en lien direct avec votre œuvre (sans lecture par vous-même de vos œuvres)	22,4%	6,21	3	1,39
- Dans une librairie ou une grande surface culturelle	9,9%	2,60	2	0,26
- Dans un salon ou une foire du livre	10,3%	2,49	2	0,26
- En milieu scolaire ou dans une bibliothèque	8,4%	4,18	2	0,35
- Autres lieux	8,4%	6,26	3	0,53
Signatures dans des salons ou foires du livre (sans lecture ou présentation)	13,0%	3,39	2	0,44
Ateliers d'écriture	1,8%	5,47	2	0,1
TOTAL	32,7%	8,79	4	2,87

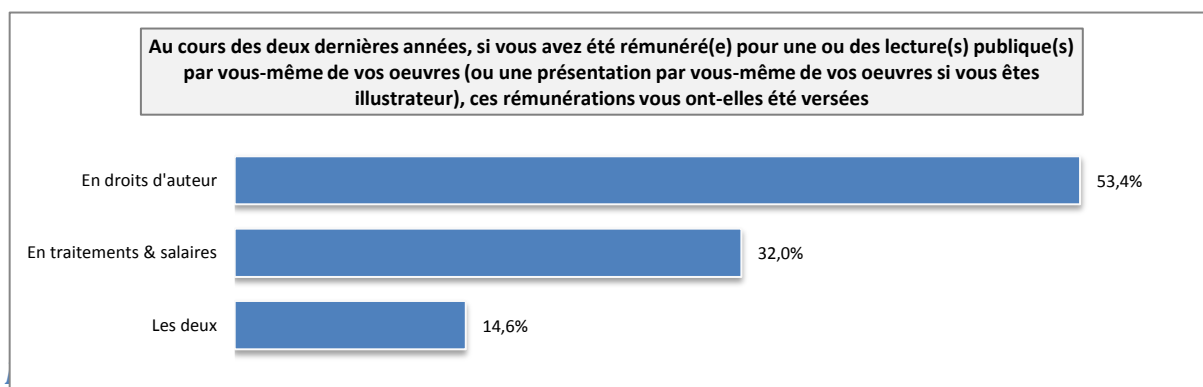
La colonne « Moyenne | médiane » calculées au sein de ce tableau prend uniquement en compte les artistes auteurs déclarant une participation à l'un de ces événements.

La colonne présente à gauche permet d'avoir une moyenne de participation sur la base totale des auteurs du domaine du livre (« portrait type d'un précompté du livre »).

Autre axe d'analyse qu'il était intéressant de mettre en parallèle est le croisement de ces informations de participation à l'une de ces manifestations et les revenus déclarés correspondants vus dans la première partie de cette note de synthèse sur les revenus des artistes auteurs en 2013.

Sur les 32,7% des auteurs du livre ayant participé à un des évènements mentionnés ci-dessus, 16,1% déclarent avoir perçu des revenus.

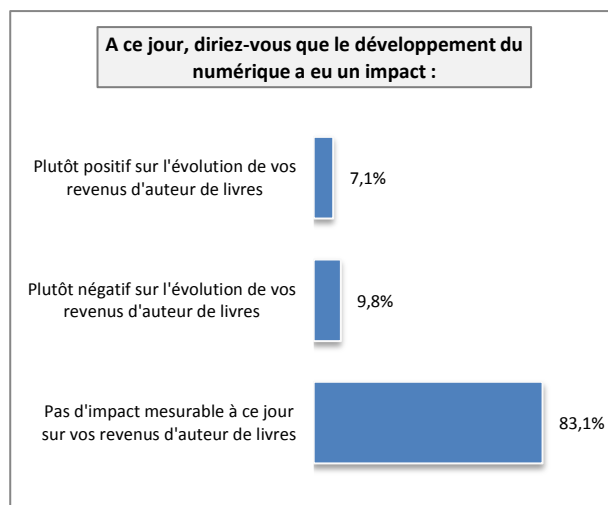
Les répondants déclarant avoir été rémunérés dans le cadre de lectures publiques l'ont été majoritairement en droits d'auteur pour 53,4% d'entre eux, en traitements et salaires pour 32% d'entre eux et selon ces deux modalités pour 14,6% d'entre eux.



Pour une très large majorité des auteurs « précomptés » du livre (83,1%), le développement du numérique n'a pas eu d'impact mesurable à ce jour sur l'évolution de leurs revenus dans le domaine du livre.

Les 16,9 % des répondants qui ont ressenti un impact se partagent presque équitablement entre ceux qui ont ressenti un impact plutôt négatif (9,8%) et ceux qui ont perçu un impact plutôt positif (7,1%).

Cependant, certaines inquiétudes s'expriment chez les photographes ainsi que chez les auteurs de livres dans le domaine scientifique/technique/médical et professionnel où le ressenti négatif atteint 18 %, soit 10 points de plus que le ressenti positif. Dans la mesure où c'est le secteur éditorial qui rassemble le plus d'auteurs précomptés, cette perception plus négative que la moyenne mérite d'être soulignée. En revanche, les données pour le secteur scolaire parascolaire, le 2^e en termes d'effectifs chez les précomptés du livre, sont assez proches de la tendance moyenne.



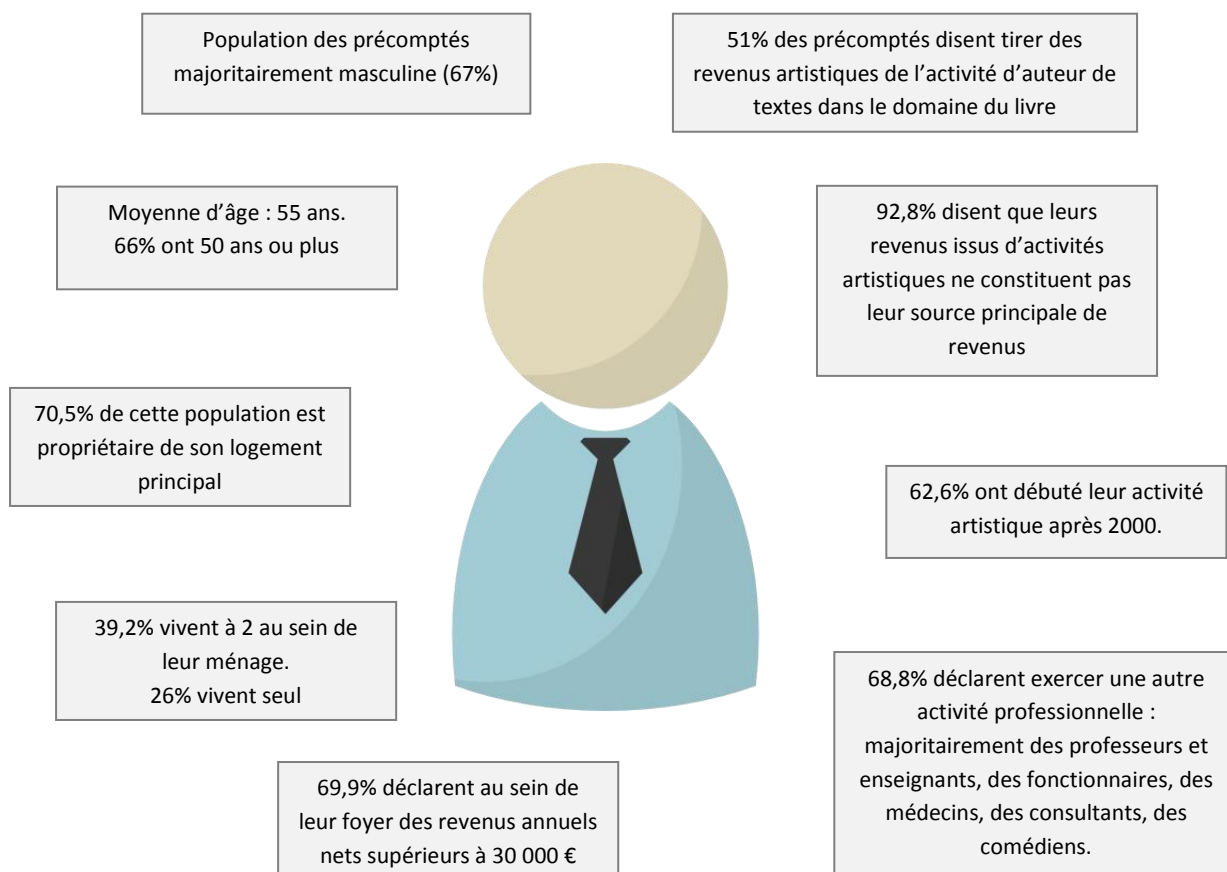
Âge des artistes auteurs - Domaines éditoriaux - Revenus provenant de l'exploitation ou de la vente d'œuvres VS Ressenti face au numérique	Plutôt positif sur l'évolution de vos revenus d'auteur du livre	Plutôt négatif sur l'évolution de vos revenus d'auteur du livre	Pas d'impact mesurable à ce jour sur vos revenus d'auteur du livre	TOTAL
Artiste Auteur	7,1% (44)	9,8% (61)	83,1% (515)	100% (620)
Moins de 25 ans	0,0% (0)	0,0% (0)	100% (1)	100% (1)
25 - 34 ans	6,7% (2)	0,0% (0)	93,3% (28)	100% (30)
35 - 49 ans	5,8% (8)	5,1% (7)	89,1% (122)	100% (137)

50 - 64 ans	9,8% (19)	13,5% (26)	76,7% (148)	100% (193)
65 ans et plus	5,8% (13)	10,8% (24)	83,4% (186)	100% (223)
Art-beaux livres & Pratique	1,7% (1)	13,3% (8)	85,0% (51)	100% (60)
Droit	14,3% (4)	3,6% (1)	82,1% (23)	100% (28)
Essais, actualité/documents	5,9% (4)	8,8% (6)	85,3% (58)	100% (68)
Jeunesse (tous types) & BD	7,0% (3)	4,7% (2)	88,4% (38)	100% (43)
Roman (hors jeunesse), Théâtre, Poésie	9,6% (7)	4,1% (3)	86,3% (63)	100% (73)
Sciences humaines et sociales (hors droit) & Religion	5,0% (5)	4,0% (4)	91,1% (92)	100% (101)
Scientifique, technique, médical, professionnel	8,6% (10)	18,1% (21)	73,3% (85)	100% (116)
Scolaire/parascolaire & Dictionnaires/encyclopédies	8,2% (9)	11,8% (13)	80,0% (88)	100% (110)
Autres domaines éditoriaux	12,5% (1)	12,5% (1)	75,0% (6)	100% (8)
beaucoup augmenté	14,3% (1)	0,0% (0)	85,7% (6)	100% (7)
plutôt augmenté	16,7% (10)	3,3% (2)	80,0% (48)	100% (60)
sont restés globalement stables	4,3% (8)	3,8% (7)	91,9% (171)	100% (186)
plutôt diminué	8,1% (12)	14,8% (22)	77,2% (115)	100% (149)
beaucoup diminué	6,5% (8)	17,9% (22)	75,6% (93)	100% (123)
mes activités d'auteur sont trop récentes pour pouvoir répondre à cette question	5,2% (3)	1,7% (1)	93,1% (54)	100% (58)

QUELQUES ELEMENTS DE CONCLUSION DE L'ETUDE

Portrait type d'un artiste auteur « assujetti précompté de l'Agessa »

Le schéma ci-dessous récapitule quelques traits saillants de cette population des artistes-auteurs assujettis précomptés de l'Agessa.



Parmi les 7,2% d'artistes auteurs déclarant que l'activité artistique constitue leur principale source de revenus, on trouve :

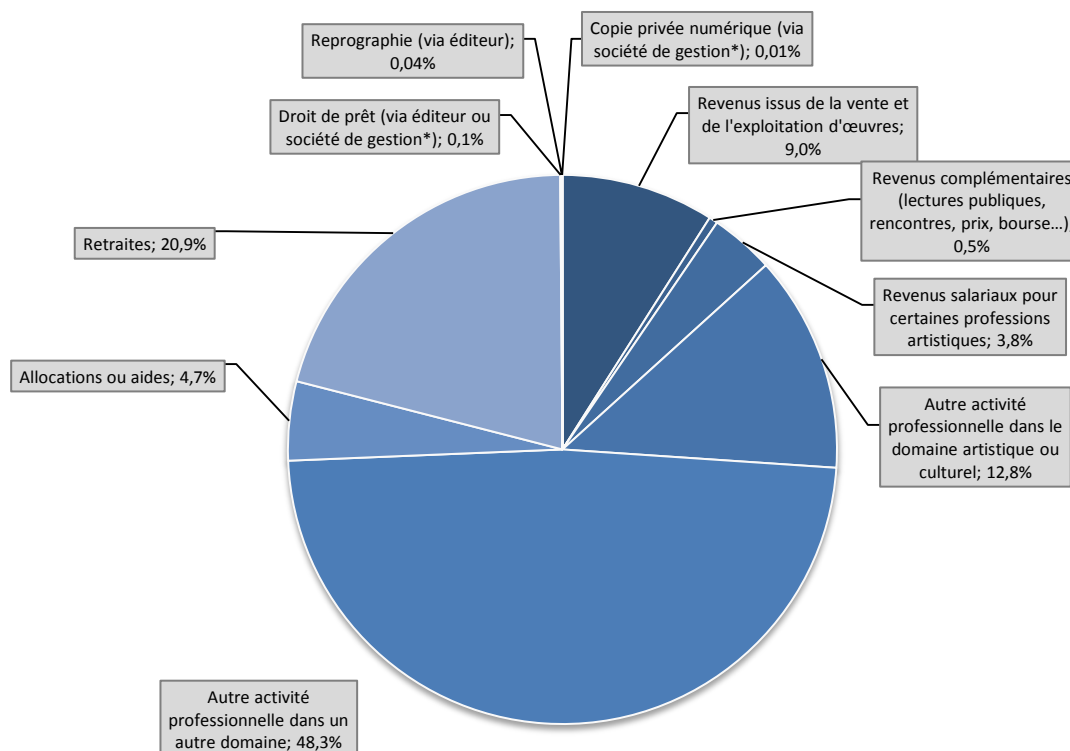
- majoritairement des artistes auteurs de moins de 50 ans (62,7%) ;
- une proportion moins importante de propriétaires de leur logement principal : 48,5% ;
- une proportion plus importante de précomptés déclarant des revenus annuels du foyer inférieurs à 15 000 € nets (23,7%). 53,8% déclarant des revenus du foyer supérieurs à 30 000 € annuels nets ;
- 20% de réalisateurs, 18,1% d'auteurs de texte dans le domaine du livre et 17,1% de photographes ;
- 41,2% exerçant une autre activité professionnelle.

Bilan des principales rémunérations perçues

Statistique	Population	Nb. d'observations	Minimum	Maximum	1er Quartile	Médiane	3ème Quartile	Moyenne
Revenus issus de la vente et de l'exploitation d'œuvres	Artiste auteur	1232	1 €	136 622 €	195 €	736 €	3 000 €	3 591 €
	Domaine du livre	703	1 €	136 622 €	200 €	684 €	2 500 €	2 880 €
Revenus complémentaires (lectures publiques, rencontres, prix, bourse...)	Artiste auteur	116	2 €	32 000 €	500 €	1 350 €	3 252 €	2 980 €
	Domaine du livre	53	100 €	32 000 €	331 €	890 €	2 000 €	2 448 €
Revenus salariaux pour certaines professions artistiques	Artiste auteur	181	10 €	200 000 €	1 198 €	3 500 €	18 614 €	14 328 €
	Domaine du livre	32	20 €	143 000 €	338 €	1 440 €	8 010 €	12 844 €
Autre activité professionnelle dans le domaine artistique ou culturel	Artiste auteur	320	40 €	200 000 €	7 316 €	16 000 €	28 000 €	21 295 €
	Domaine du livre	62	81 €	200 000 €	7 072 €	18 600 €	39 500 €	29 580 €
Autre activité professionnelle dans un autre domaine	Artiste auteur	621	214 €	500 000 €	20 000 €	32 400 €	48 000 €	38 340 €
	Domaine du livre	397	214 €	500 000 €	25 000 €	36 600 €	50 022 €	43 792 €
Allocations ou aides	Artiste auteur	226	400 €	50 000 €	4 816 €	10 000 €	13 500 €	9 680 €
	Domaine du livre	32	500 €	48 000 €	2 962 €	4 800 €	7 082 €	7 088 €
Retraites	Artiste auteur	314	400 €	188 651 €	21 000 €	33 000 €	45 000 €	35 228 €
	Domaine du livre	209	636 €	188 651 €	24 254 €	36 056 €	49 000 €	38 270 €
REVENU TOTAL	Artiste auteur	1492	1 €	501 300 €	10 298 €	27 621 €	44 009 €	32 602 €
	Domaine du livre	756	1 €	501 300 €	14 061 €	34 396 €	50 363 €	38 899 €

Répartition des revenus d'un précompté type

Le camembert ci-dessus est une estimation de la répartition des revenus d'un « précompté type » (hors revenus du patrimoine et certains revenus de transfert (notamment allocations familiales, pensions alimentaires, pensions d'invalidité)). Il est obtenu à l'aide d'une moyenne de l'ensemble de revenus observés.



Le tableau ci-dessous reprend ces distributions en fonction des principaux domaines d'activité des artistes auteurs précomptés.

Type de Revenus / Activité principale	Global	Cinéma & Audiovisuel	Livre	Multimédia	Musique	Photographie	Théâtre	Autre domaine (chorégraphie, arts plastiques, arts graphiques)
Revenus issus de la vente et de l'exploitation d'œuvres	9,00%	15,98%	6,85%	14,24%	8,18%	16,80%	7,09%	44,29%
Revenus complémentaires (lectures publiques, rencontres, prix, bourse...)	0,50%	0,96%	0,23%	0,79%	1,44%	0,25%	0,53%	2,95%
Revenus salariaux pour certaines professions artistiques	3,80%	17,04%	0,87%	5,65%	6,05%	15,23%	4,30%	4,18%
Autre activité professionnelle dans le domaine artistique ou culturel	12,80%	33,94%	4,80%	1,22%	38,22%	17,13%	25,99%	20,19%
Autre activité professionnelle dans un autre domaine	48,30%	12,62%	60,29%	62,44%	19,48%	40,76%	30,82%	0,00%
Allocations ou aides	4,70%	14,77%	0,71%	1,58%	15,85%	3,61%	14,87%	12,94%
Retraites	20,90%	4,69%	26,06%	14,09%	10,78%	6,23%	16,36%	15,46%
Droit de prêt (via éditeur ou société de gestion*)	0,10%	0,00%	0,12%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Reprographie (via éditeur)	0,04%	0,00%	0,05%	0,00%	0,00%	0,00%	0,02%	0,00%
Copie privée numérique (via société de gestion*)	0,01%	0,00%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Annexe 1 : Le questionnaire de l'étude



ENQUÊTE SUR L'ACTIVITÉ ET LES REVENUS DES AUTEURS PRÉCOMPTÉS ASSUJETTIS DE L'AGESSA

Nous vous remercions de bien vouloir remplir le questionnaire et de nous le retourner **avant le 27 avril** à l'aide de l'enveloppe T jointe à cet effet.

Vous pouvez également le remplir à l'adresse suivante jusqu'au 30 avril :
Lien : <http://www.enquete-arapa.fr>

Code d'accès personnel :

Le questionnaire en ligne peut être complété en plusieurs fois en enregistrant vos réponses.

I. VOS ACTIVITÉS D'ARTISTE AUTEUR

1. En 2013, avez-vous perçu des droits d'auteur ou des rémunérations au titre de vos activités d'artiste auteur dans un ou plusieurs des domaines suivants ?

Si vous avez perçu des revenus pour seulement une de ces activités, inscrivez le chiffre correspondant dans la 1^{re} case ci-dessous.

Si vous avez perçu des revenus dans plusieurs domaines ou pour plusieurs de ces activités, classez-les par ordre décroissant de revenus en 2013.

Ex : | 5 || 7 | si en 2013, vous avez perçu des revenus en tant qu'illustrateur et, dans une moindre mesure, comme graphiste.

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

En 2013, je n'ai perçu de rémunération dans **des domaines listés ci-dessous**. Si vous êtes dans ce cas, merci de passer à la question 17.

LIVRE

1/ Auteur de textes (écrivain, poète, essayiste, ...)

2/ Scénariste BD

3/ Traducteur

4/ Adaptateur

5/ Illustrateur

6/ Dessinateur BD

7/ Graphiste

THÉÂTRE

8/ Auteur, dramaturge

9/ Metteur en scène

10/ Traducteur

11/ Adaptateur

CINÉMA ET AUDIOVISUEL

12/ Réalisateur

13/ Scénariste

14/ Auteur de doublages ou sous-titrages

15/ Adaptateur

16/ Vidéaste

17/ **MUSIQUE** (auteur, compositeur, parolier, ...)

18/ **PHOTOGRAPHIE**

19/ **CHORÉGRAPHIE, CIRQUE, ARTS DE LA RUE** (auteur, metteur en scène, ...)

MULTIMÉDIA

20/ Auteur multimédia

21/ Graphiste, webdesigner, ...

22/ **ARTS PLASTIQUES**

23/ **ARTS GRAPHIQUES** (hors livre et multimédia)

2. Diriez-vous que vos activités d'auteur constituent aujourd'hui votre source de revenus principale ?

Oui, elles l'ont toujours, ou presque toujours, été depuis le début de ma vie professionnelle

Oui, elles ne l'ont pas toujours été, mais elles le sont devenues

Non, elles l'ont été mais elles ne le sont plus

Non, elles ne l'ont jamais été

3. En quelle année avez-vous pour la première fois perçu des revenus issus de ces activités d'auteur ?

.....

4. Depuis cette date, diriez-vous que vous avez perçu des revenus issus de ces activités de façon régulière ?

Oui

Non

5. En 2013, combien de temps environ avez-vous consacré à vos activités d'auteur (toutes activités confondues : création, promotion de votre œuvre, ...) ? (Répondez selon la modalité qui vous vient le plus naturellement à l'esprit)

..... heures par semaine OU jours dans l'année

6. Au cours des 5 dernières années, diriez-vous que le temps consacré à ces activités d'auteur :

est resté globalement stable

a plutôt augmenté

a plutôt diminué

7. En 2013 ou en 2014, avez-vous sollicité l'AFDAS pour une prise en charge financière d'une formation professionnelle ?

Oui, pour une prise en charge par le fonds Artistes auteurs

Oui, pour une prise en charge par un autre fonds de l'Afdas (fonds Intermittents, fonds Journalistes-pigistes)

Non

II. VOS REVENUS D'AUTEUR EN 2013

Pour faciliter vos réponses à cette partie du questionnaire,
munissez-vous de votre déclaration d'impôts 2014 (revenus de 2013)

8. Quel est votre régime fiscal pour vos activités d'auteur ?

Bénéfices non commerciaux (BNC) : microentreprise (micro-BNC)

Bénéfices non commerciaux (BNC) : réel (déclaration contrôlée)

Traitements & salaires (TS) : déduction forfaitaire

Traitements & salaires (TS) : frais réels

9. Avez-vous effectué une démarche auprès de votre service des impôts pour renoncer au régime de retenue à la source par vos éditeurs de la TVA sur vos droits d'auteur ?

Oui Non

Quelques conseils pour la suite de ce questionnaire :

Dans plusieurs des questions qui suivent, il vous sera demandé d'indiquer des montants, notamment de revenus, ou des quantités.

Quelques conseils pour vous aider dans vos réponses :

- **Recommandation générale :** indiquez le montant exact si vous le connaissez ou si vous en disposez facilement, ou à défaut, un montant approximatif ou arrondi (un montant arrondi sera plus utile à l'enquête qu'une absence de réponse).
- **Questions sur les revenus :**
 - indiquez le montant des **revenus nets de cotisations sociales** effectivement perçus en 2013, même s'ils correspondent à des activités ou des ventes antérieures (ex : états des comptes 2012 adressés par vos éditeurs en juin 2013, paiement d'une commande antérieure à 2013).
 - si vous déclarez vos revenus d'auteur en BNC, déduisez le montant des dépenses afférentes à votre activité.
 - si vous avez renoncé à la retenue à la source de la TVA sur vos droits d'auteurs (Q9), indiquez le montant de vos revenus nets de cotisations sociales et de TVA.
 - indiquez les montants en euros, sans les centimes.

10. En 2013, quel a été le montant total net des revenus issus de la vente ou de l'exploitation de vos œuvres, qu'ils vous aient été versés directement par des éditeurs, des producteurs ou des diffuseurs ou par l'intermédiaire d'une société d'auteurs (Sacd, Sacem, Saif, Adagp, Scam, Sofia, ...) ? (Incluez également dans ce total le revenu des ventes d'œuvres originales - ex : planches de BD, tirage d'auteur, ...)

Important : Ne mentionnez ici que la part de votre rémunération issue de la vente ou de l'exploitation de vos œuvres.

Pour les professions artistiques dont une partie de la rémunération est versée en salaires, une question spécifique sur la part salariale de la rémunération est posée dans la partie III de ce questionnaire (Q16).

..... €

11. Au cours des cinq dernières années, diriez-vous que vos revenus provenant de l'exploitation ou de la vente de vos œuvres ont plutôt :

- beaucoup augmenté
- plutôt augmenté
- sont restés globalement stables
- plutôt diminué
- beaucoup diminué
- mes activités d'auteur sont trop récentes pour pouvoir répondre à cette question

12. En 2013, quel est le montant des revenus que vous auriez perçus au titre des activités ou aides ci-dessous ?

Lectures publiques par vous-même de vos œuvres (accompagnées ou non d'une présentation de vos œuvres), présentations publiques de vos œuvres si vous êtes illustrateur €
Rencontres publiques ou débats en lien direct avec votre œuvre (sans lecture par vous-même de vos œuvres) €
Prix €
Bourses, aides à la création, résidences de création (temps de création > 70 %) €
Autres résidences (temps de création < 70 %) €
Cours donnés dans votre studio ou votre atelier €
Ateliers artistiques ou d'écriture €

En 2013, je n'ai perçu aucun revenu au titre des activités, distinctions ou aides listées ci-dessus.

13. Au cours des cinq dernières années, diriez-vous que ces autres revenus liés à votre activité d'auteur ont plutôt :

(Considérez l'ensemble des revenus listés en Q12 (lectures, bourses, résidences, prix, ...)

- beaucoup augmenté
- plutôt augmenté
- sont restés globalement stables
- plutôt diminué
- beaucoup diminué
- Je n'ai pas d'autres revenus liés à mon activité d'auteur, ou de façon trop irrégulière pour pouvoir répondre à cette question

14. Pouvez-vous indiquer, même de façon approximative, la répartition de vos revenus 2013 au titre de vos activités d'auteur dans ces différents domaines (en % par domaine) ?

*Considérez l'ensemble des revenus d'auteur que vous avez précédemment mentionnés (vente ou exploitation de vos œuvres [Q10] + autres revenus liés à l'activité d'auteur [Q12]).
 Le total de toutes les activités citées doit être égal à 100 %.*

LIVRE	
1/ Auteur de textes (écrivain, poète, essayiste, ...) %
2/ Scénariste BD %
3/ Traducteur %
4/ Adaptateur %
5/ Illustrateur %
6/ Dessinateur BD %
7/ Graphiste %
THÉÂTRE	
8/ Auteur, dramaturge %
9/ Metteur en scène %
10/ Traducteur %
11/ Adaptateur %
CINÉMA ET AUDIOVISUEL	
12/ Réalisateur %
13/ Scénariste %
14/ Auteur de doublages ou sous-titrages %
15/ Adaptateur %
16/ Vidéaste %
17/ MUSIQUE (auteur, compositeur, parolier, ...) %
18/ PHOTOGRAPHIE %
19/ CHORÉGRAPHIE, CIRQUE, ARTS DE LA RUE %
MULTIMÉDIA	
20/ Auteur %
21/ Graphiste, webdesigner, %
22/ ARTS PLASTIQUES %
23/ ARTS GRAPHIQUES (hors livre et multimédia) %
100%	

15. Cotisez-vous à l'un des régimes de retraite complémentaire pour les auteurs gérés par l'IRCEC (RAAP, RACL, RACD) ?

- Oui, au RAAP
 Oui, au RACL
 Oui, au RACD
 Non, à aucun de ces régimes
 J'ai cotisé dans le passé à au moins un de ces régimes, mais je n'y cotise plus

III. REVENUS SALARIAUX POUR CERTAINES PROFESSIONS ARTISTIQUES

16. Si vous exercez une activité artistique rémunérée à la fois en droits d'auteur et en salaire (réalisateur, metteur en scène, chorégraphe, photographe de presse, ...), indiquez ici le montant total net de la part salariale de votre rémunération en 2013 :

..... €

IV. VOS AUTRES ACTIVITÉS ET REVENUS

17. En dehors de vos activités d'artiste auteur, exercez-vous en 2013 une (ou plusieurs) autre(s) activité(s) professionnelle(s), que ce soit dans un domaine artistique ou culturel (ex : comédien, musicien, éditeur, technicien du cinéma, ...) ou dans un autre domaine (ex : médecin, commerçant, professeur des écoles, ...)

	Si « Oui », précisez laquelle :	Si vous l'exercez encore aujourd'hui, cochez cette case
<input type="checkbox"/> Oui, j'exerçais une autre activité professionnelle dans le domaine artistique ou culturel	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Oui, j'exerçais une autre activité professionnelle dans un autre domaine	<input type="checkbox"/>

Non, j'étais étudiant (Si vous l'êtes encore aujourd'hui, cochez cette case)

Non, en 2013, je n'avais déjà plus d'autre activité professionnelle

Non, je n'ai jamais eu d'autre activité professionnelle

Si vous n'exercez pas d'autre activité professionnelle, passez à la question 21 (sauf si vous exercez une activité artistique rémunérée à la fois en droits d'auteur et en salaire)

18. Quel a été en 2013 le montant total net des revenus vous avez perçus pour ces autres activités professionnelles ?

Autre activité professionnelle dans le domaine artistique ou culturel :

..... €

Autre activité professionnelle dans un autre domaine :

..... €

19. Et sous quel(s) statut(s) exercez-vous ces autres activité(s) ?

	domaine artistique ou culturel	autre domaine
Artiste-interprète	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Salarié (titulaire ou non titulaire) du secteur public	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Salarié du secteur privé ou associatif	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Indépendant (profession libérale, artisan)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autoentrepreneur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres (précisez) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

20. Si vous êtes salarié, êtes-vous :

	domaine artistique ou culturel	autre domaine
en CDI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
en CDD	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
en CDD d'usage (intermittent du spectacle)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre (précisez) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Suite 20. Si vous êtes salarié, êtes-vous :

	domaine artistique ou culturel	autre domaine
à temps plein	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
à temps partiel (> 50%)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
à temps partiel (< 50%)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

21. Êtes-vous actuellement, ou avez-vous été, depuis le début de votre activité d'auteur, bénéficiaire de la couverture maladie universelle (CMU) ?

	Oui, actuellement	Oui, dans le passé
CMU de base :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CMU complémentaire (CMU-C) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

22. Êtes-vous actuellement, ou avez-vous été, depuis le début de votre activité d'auteur, bénéficiaire d'une ou plusieurs des allocations ou aides sociales suivantes :

	Oui, actuellement	Oui, dans le passé
Allocation chômage :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RSA/RMI :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ASS :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aides sociales pour les auteurs (CNL, SGDL, CNAP, SACD, ...) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

23. Si vous en étiez bénéficiaire en 2013, quel était le montant total net perçu au titre des allocations ou aides listées ci-dessus (Q22) ?

..... €

24. Avez-vous déjà demandé la liquidation de vos droits à un régime de retraite ?

	Oui	Non
Retraite de base (régime général, régime agricole, régime des artisans et commerçants, pension de retraite de l'État)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Retraite complémentaire (ARRCO, AGIRC, RAFP, Ircantec, RAAP, RACD, RACL, ...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

25. Quel a été le montant total net des retraites que vous avez éventuellement perçues en 2013 ?

..... €

V. VOTRE PROFIL

26. Vous êtes :

- Une femme
- Un homme

27. Quelle est votre année de naissance ?.....

28. De combien de personnes se compose votre ménage ?

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5 ou +

29. S'agissant de votre résidence principale, êtes-vous :

- propriétaire
- occupant à titre gratuit
- locataire du secteur privé
- locataire logement social

30. Et, de façon approximative, en incluant vos propres revenus, quels ont été les revenus totaux de votre ménage en 2013 ?

Considérez l'ensemble des revenus nets avant impôt des personnes composant votre ménage : revenus d'activité, indemnités chômage, retraites, pensions alimentaires, pension d'invalidité, revenus du patrimoine, ...

- Moins de 15.000 € nets en 2014 (soit 1.250 € par mois)
- De 15.001 € à 30.000 € nets (soit de 1.250 à 2.500 € par mois)
- De 30.001 € à 51.000 € nets (soit de 2.500 € à 4.250 € par mois)
- De 51.001 € à 75.000 € nets (soit de 4.250 € à 6.250 € par mois)
- Plus de 75.001 € nets (soit plus de 6.250 € par mois)

Si, en 2013, vous n'avez pas eu de revenus d'auteur dans le domaine du livre, passez à la partie VIII - VOTRE REGARD SUR VOS ACTIVITÉS D'AUTEUR en fin de questionnaire (Q52 à Q55).

VI. VOTRE ACTIVITÉ D'AUTEUR DE LIVRES

31. Quel(s) intitulé(s) correspond(ent) le mieux à votre activité d'auteur de livres ?

Si vous exercez plusieurs des activités suivantes, classez-les par ordre décroissant de revenus en 2013.

|_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_|

- 1/ Auteur de textes (écrivain, poète, essayiste, ...)
- 2/ Scénariste (BD)
- 3/ Traducteur
- 4/ Illustrateur
- 5/ Dessinateur (BD)
- 6/ Photographe
- 7/ Designer graphique
- 8/ Directeur de collection(s)
- 9/ Responsable d'ouvrage(s) collectif(s)
- 10/ Autre (précisez) :

32. Dans quels domaines éditoriaux publiez-vous le plus souvent ?

Si vous publiez ou avez publié des livres dans plusieurs domaines, classez-les par ordre décroissant de fréquence de publication.

|_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_|

- 1/ Roman (hors jeunesse)
- 2/ Essais, actualité/documents
- 3/ Théâtre
- 4/ Poésie
- 5/ Roman jeunesse
- 6/ Albums jeunesse, éveil
- 7/ Documentaires/encyclopédies jeunesse
- 8/ BD/mangas/romans graphiques
- 9/ Art-beaux livres
- 10/ Pratique, développement personnel
- 11/ Sciences humaines et sociales (hors droit)
- 12/ Droit
- 13/ Religion, ésotérisme
- 14/ Scientifique, technique, médical, professionnel
- 15/ Scolaire/parascolaire
- 16/ Dictionnaires/encyclopédies
- 17/ Autres (précisez) :

33. Vos publications dans le secteur du livre depuis le début de votre activité d'auteur de livres.

En tant que...	auteur ou co-auteur principal			autres contributions : éditions critiques, préfaces, ouvrages collectifs
	écrivain, auteur de textes, scénariste BD	traducteur principal	illustrateur/ dessinateur/ photographe/ designer	
Nombre de titres publiés à compte d'éditeur <i>comptez 1 par titre publié, même si ce titre a été publié sous plusieurs formats (poche, numérique)</i>
- dont propositions à l'éditeur, envois spontanés
- dont commandes d'éditeur
Nombre d'éditeurs (à compte d'éditeur)
Année de la 1 ^{re} publication à compte d'éditeur
Année de la publication la plus récente à compte d'éditeur
Nombre de titres publiés à compte d'éditeur sur lesquels vous avez perçu des droits en 2013 (à valor, forfaits ou droits proportionnels)
Nombre de titres publiés en auto-édition
- dont livres imprimés
- dont auto-publications numériques <i>(ex : Kindle direct publishing, Kobo-FNAC Writing life, ...)</i>
Nombre de titres publiés à compte d'auteur

34. Au cours des cinq dernières années, diriez-vous que vous avez publié plutôt :

- plus de titres qu'au cours des périodes précédentes
- autant de titres qu'au cours des périodes précédentes
- moins de titres qu'au cours des périodes précédentes
- J'ai commencé à être publié trop récemment pour pouvoir répondre à cette question

35. Où exercez-vous habituellement votre activité d'auteur ?

	Le plus souvent	Parfois	Exceptionnellement	Jamais
A mon domicile	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dans un bureau indépendant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dans un bureau partagé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dans une bibliothèque	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dans un espace collaboratif (" co-working ") (ex : la Manufacture Paris)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dans un " espace auteurs " (ex : Maison des Auteurs SACD, Maison des Auteurs CIBD Angoulême...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre (précisez :)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

36. Êtes-vous actuellement adhérent(e) d'une ou plusieurs sociétés, associations ou syndicats d'auteurs à rayonnement national, comme par exemple la SGDL, la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse, l'ATLF, le SNAC, les EAT, l'UNPI, l'UPP, etc. ?

- Oui, je suis adhérent d'au moins une société, syndicat ou association d'auteurs du secteur du livre
- Non, mais je l'ai été
- Non, je ne l'ai jamais été
- Non, mais j'envisage de le faire

37. Êtes-vous représenté(e) par un agent littéraire ?

Plusieurs réponses possibles

- Oui, pour mes droits d'édition
- Oui, pour mes droits étrangers (ou pour certaines langues)
- Oui, pour mes droits d'adaptation
- Non

VII. VOS REVENUS D'AUTEUR DE LIVRES

Pour répondre aux questions 39 et 40, nous vous suggérons de vous munir des redditions de compte que vous ont adressées vos éditeurs en 2013 (ventes de 2012)

A défaut, si vous ne disposez plus de vos redditions de comptes 2013, indiquez les montants figurant sur vos redditions 2014 (ventes de 2013) ; dans ce cas, cochez cette case

38. En 2013, quel a été le montant des revenus directement liés à vos publications de livres ?

	Publications grand format	Poches, Clubs	Numérique
A-valoir€€€
Rémunérations forfaitaires pour collaboration à des livres (collectifs, préfaces, éditions critiques...)€€€
Rémunérations proportionnelles sur ventes après couverture des à-valoir (publications à compte d'éditeur uniquement)€€€
Droits sur ventes versés par les diffuseurs (livres autoédités uniquement)€€€
Droits dérivés (droits étrangers, adaptation radio/cinéma/ audiovisuel/musique..., droits sur représentations théâtrales, droits sur produits dérivés)€		

39. Toujours en 2013, quel a été le montant des droits que vous avez éventuellement perçus au titre de l'usage collectif de vos livres ou de la copie privée numérique ?

En 2013, je n'ai perçu rien de tout cela

Droit de prêt (via éditeur ou société de gestion*) €
Reprographie (via éditeur) €
Copie privée numérique (via société de gestion*) €

* Sofia, SCAM, SACD, SAIF, ADAGP, ...

40. Indiquez ici le montant total net des revenus que vous avez éventuellement perçus en 2013 pour la vente d'œuvres originales (ex : planches BD, originaux d'illustrations, ...) :

..... €

41. Et en 2013, quels ont été vos revenus d'auteur de l'écrit dans des domaines autres que le livre ?

Droits versés par les éditeurs de presse (articles, illustrations, ...) €
Droits perçus pour l'écriture de scénario ou collaboration cinéma ou audiovisuel €
Autres (précisez) : €

42. Depuis le début de votre activité d'auteur de livres, quel est le montant de l'à-valoir ou, si vous êtes traducteur, du tarif au feuillet* le plus élevé que vous ayez perçu pour la publication d'un livre dans votre domaine principal de publication ?

Considérez comme domaine principal de publication le domaine éditorial dans lequel vous avez déclaré publier le plus souvent (Q33)

A-valoir le plus élevé €
Tarif au feuillet* le plus élevé €

* tarif brut par feuillet traduit de 25 lignes x 60 signes, espaces et blancs compris

43. Et, toujours dans votre domaine principal de publication, quel est le montant du dernier à-valoir ou, si vous êtes traducteur, du dernier tarif au feuillet* que vous ayez perçu pour la publication d'un livre ?

Dernier à-valoir perçu €
Dernier tarif au feuillet * €

* tarif brut par feuillet traduit de 25 lignes x 60 signes, espaces et blancs compris

44. Depuis le début de votre activité d'auteur de livres, toujours dans votre domaine principal de publication, quel est le taux de droits proportionnels le plus élevé que vous ayez obtenu pour les ventes à l'exemplaire de livres imprimés ?

..... %

45. Et toujours dans votre domaine principal de publication, le taux de droits proportionnels le plus faible pour les ventes à l'exemplaire de livres imprimés ?

..... %

46. Et dans le dernier contrat que vous avez signé dans votre domaine principal de publication, quels sont le taux de droits proportionnels minimum et maximum figurant au contrat pour les ventes à l'exemplaire de livres imprimés ?

Taux minimum figurant dans votre dernier contrat%
Taux maximum figurant dans votre dernier contrat%

47. Au cours des deux dernières années, avez-vous rencontré chez votre éditeur principal (ou vos éditeurs principaux) l'une des pratiques suivantes ?

	Oui	Non	Je ne sais pas
Absence de reddition de comptes d'un titre paru depuis moins de 5 ans	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Droits non payés pour cause de compensation inter-droits	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Droits non payés pour cause de compensation inter-titres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Droits non payés sans explication particulière mentionnée sur le relevé de droits	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Après couverture de l'à-valoir, droits non payés pour cause de montant trop faible	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Droits non payés pour cause de rachat ou de faillite de l'éditeur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

48. Au 2013, indiquez le nombre de fois où vous avez participé aux événements suivants :

Indiquez si vous le pouvez le chiffre pour 2013, ou, à défaut, celui pour 2014 ; dans ce cas, cochez cette case

	Nombre de fois
Lectures publiques par vous-même de vos œuvres (accompagnées ou non d'une présentation de vos œuvres), présentations publiques de vos œuvres si vous êtes illustrateur	
- Dans une librairie ou une grande surface culturelle
- Dans un salon ou une foire du livre
- En milieu scolaire ou dans une bibliothèque
- Autres lieux : précisez
Rencontres publiques ou débats en lien direct avec votre œuvre (sans lecture par vous-même de vos œuvres)	
- Dans une librairie ou une grande surface culturelle
- Dans un salon ou une foire du livre
- En milieu scolaire ou dans une bibliothèque
- Autres lieux : précisez
Signatures dans des salons ou foires du livre (sans lecture ou présentation)
Ateliers d'écriture

49. Au cours des deux dernières années, si vous avez été rémunéré(e) pour une ou des lecture(s) publique(s) par vous-même de vos œuvres (ou une présentation par vous-même de vos œuvres si vous êtes illustrateur), ces rémunérations vous ont-elles été versées :

- En droits d'auteur
- En traitements & salaires
- Les deux

50. A ce jour, diriez-vous que le développement du numérique a eu un impact :

- Plutôt positif sur l'évolution de vos revenus d'auteur de livres
- Plutôt négatif sur l'évolution de vos revenus d'auteur de livres
- Pas d'impact mesurable à ce jour sur vos revenus d'auteur de livres

VIII. VOTRE REGARD SUR VOS ACTIVITÉS D'AUTEUR

Espaces de réponse non limitatifs, poursuivez sur papier libre si vous le souhaitez (si possible dactylographié).

51. Comment décririez-vous l'évolution vos activités d'auteur au cours des cinq dernières années (place dans votre vie professionnelle, conditions d'exercice, conditions économiques et sociales) ?

.....

52. Et, dans les cinq prochaines années, comment imaginez-vous l'évolution à venir de vos activités d'auteur (place dans votre vie professionnelle, conditions d'exercice, conditions économiques et sociales) ?

.....

53. En un mot, comment qualifieriez-vous votre métier d'auteur ?

.....

54. VOS REMARQUES : Merci d'indiquer ici les éléments ou précisions que vous voudriez apporter en complément de vos réponses à cette enquête.

.....

MERCI POUR VOTRE TEMPS ET VOTRE PARTICIPATION

Annexe 2 : Les revenus du foyer des artistes auteurs (détail par activité principale)

Activité principale / Revenus totaux du ménage en 2013	Moins de 15.000 € nets en 2013 (soit 1.250 € par mois)	De 15.001 € à 30.000 € nets (soit de 1.250 à 2.500 € par mois)	De 30.001 € à 51.000 € nets (soit de 2.500 € à 4.250 € par mois)	De 51.001 € à 75.000 € nets (soit de 4.250 € à 6.250 € par mois)	Plus de 75.001 € nets (soit plus de 6.250 € par mois)
Artiste Auteur (1551)	10,7%	19,3%	30,7%	21,5%	17,7%
1/ LIVRE : Auteur de textes (écrivain, poète, essayiste, ...) (688)	4,5%	10,5%	29,2%	27,9%	27,9%
2/ LIVRE : Scénariste BD (6)	16,7%	0,0%	50,0%	33,3%	0,0%
3/ LIVRE : Traducteur (40)	15,0%	22,5%	37,5%	15,0%	10,0%
4/ LIVRE : Adaptateur (7)	0,0%	14,3%	42,9%	28,6%	14,3%
5/ LIVRE : Illustrateur (22)	18,2%	36,4%	36,4%	4,6%	4,6%
6/ LIVRE : Dessinateur BD (4)	25,0%	50,0%	0,0%	25,0%	0,0%
7/ LIVRE : Graphiste (8)	37,5%	12,5%	25,0%	0,0%	25,0%
8/ THÉÂTRE : Auteur, dramaturge (33)	9,1%	15,2%	51,5%	12,1%	12,1%
9/ THÉÂTRE : Metteur en scène (6)	0,0%	33,3%	50,0%	16,7%	0,0%
10/ THÉÂTRE : Traducteur (3)	0,0%	33,3%	33,3%	33,3%	0,0%
11/ THÉÂTRE : Adaptateur (1)	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%
12/ CINÉMA ET AUDIOVISUEL : Réalisateur (101)	13,9%	18,8%	33,7%	16,8%	16,8%
13/ CINÉMA ET AUDIOVISUEL : Scénariste (29)	13,8%	27,6%	31,0%	20,7%	6,9%
14/ CINÉMA ET AUDIOVISUEL : Auteur de doublages ou sous-titrages (7)	14,3%	14,3%	28,6%	14,3%	28,6%
15/ CINÉMA ET AUDIOVISUEL : Adaptateur (6)	0,0%	16,7%	33,3%	50,0%	0,0%
16/ CINÉMA ET AUDIOVISUEL : Vidéaste (9)	22,2%	22,2%	33,3%	11,1%	11,1%
17/ MUSIQUE (auteur, compositeur, parolier, ...) (214)	17,8%	37,9%	26,2%	13,6%	4,7%
18/ PHOTOGRAPHIE (51)	29,4%	19,6%	37,3%	11,8%	2,0%
19/ CHORÉGRAPHIE, CIRQUE, ARTS DE LA RUE (6)	0,0%	33,3%	50,0%	16,7%	0,0%
20/ MULTIMÉDIA : Auteur multimédia (36)	19,4%	19,4%	41,7%	13,9%	5,6%
21/ MULTIMÉDIA : Graphiste, webdesigner, ... (2)	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%	0,0%
22/ ARTS PLASTIQUES (9)	33,3%	22,2%	11,1%	0,0%	33,3%
23/ ARTS GRAPHIQUES (hors livre et multimédia) (6)	0,0%	33,3%	33,3%	0,0%	33,3%

Annexe 3 : Le régime fiscal des artistes auteurs (détail par activité principale)

Régime fiscal pour les activités d'auteur :	Bénéfices non commerciaux (BNC) : micro-entreprise (micro-BNC)	Bénéfices non commerciaux (BNC) : réel (déclaration contrôlée)	Traitements & salaires (TS) : déduction forfaitaire	Traitements & salaires (TS) : frais réels
Artiste Auteur (1248)	12%	14%	54%	20%
1/ LIVRE : Auteur de textes (écrivain, poète, essayiste, ...) (627)	8%	10%	63%	19%
2/ LIVRE : Scénariste BD (6)	17%	50%	17%	17%
3/ LIVRE : Traducteur (35)	9%	14%	69%	9%
4/ LIVRE : Adaptateur (5)	0%	20%	80%	0%
5/ LIVRE : Illustrateur (20)	35%	30%	25%	10%
6/ LIVRE : Dessinateur BD (4)	25%	0%	0%	75%
7/ LIVRE : Graphiste (8)	25%	25%	50%	0%
8/ THÉÂTRE : Auteur, dramaturge (32)	3%	13%	59%	25%
9/ THÉÂTRE : Metteur en scène (6)	67%	0%	17%	17%
10/ THÉÂTRE : Traducteur (4)	25%	0%	25%	50%
11/ THÉÂTRE : Adaptateur (2)	50%	0%	50%	0%
12/ CINÉMA ET AUDIOVISUEL : Réalisateur (101)	12%	14%	56%	19%
13/ CINÉMA ET AUDIOVISUEL : Scénariste (33)	3%	9%	73%	15%
14/ CINÉMA ET AUDIOVISUEL : Auteur de doublages / sous-titrages (7)	14%	14%	43%	29%
15/ CINÉMA ET AUDIOVISUEL : Adaptateur (6)	0%	17%	83%	0%
16/ CINÉMA ET AUDIOVISUEL : Vidéaste (9)	22%	11%	67%	0%
17/ MUSIQUE (auteur, compositeur, parolier, ...) (201)	15%	18%	34%	33%
18/ PHOTOGRAPHIE (50)	32%	36%	24%	8%
19/ CHORÉGRAPHIE, CIRQUE, ARTS DE LA RUE (7)	0%	0%	57%	43%
20/ MULTIMÉDIA : Auteur multimédia (30)	7%	17%	60%	17%
21/ MULTIMÉDIA : Graphiste, webdesigner, ... (1)	0%	100%	0%	0%
22/ ARTS PLASTIQUES (7)	57%	29%	14%	0%
23/ ARTS GRAPHIQUES (hors livre et multimédia) (5)	20%	40%	40%	0%

Annexe 4 : Revenus issus de la vente ou de l'exploitation d'œuvres (détail par activité principale)

Revenus issus de la vente ou de l'exploitation d'œuvres	Inférieur à 1429,5 €	1429,5 € - 8487 €	Supérieur à 8487 €
Artiste Auteur (1278)	64%	27%	9%
Moins de 15.000 € nets en 2013 (soit 1.250 € par mois) (120)	73%	23%	4%
De 15.001 € à 30.000 € nets (soit de 1.250 à 2.500 € par mois) (226)	69%	27%	4%
De 30.001 € à 51.000 € nets (soit de 2.500 € à 4.250 € par mois) (379)	65%	27%	8%
De 51.001 € à 75.000 € nets (soit de 4.250 € à 6.250 € par mois) (266)	62%	27%	11%
Plus de 75.001 € nets (soit plus de 6.250 € par mois) (229)	56%	28%	16%
1/ LIVRE : Auteur de textes (écrivain, poète, essayiste, ...) (650)	71%	23%	6%
2/ LIVRE : Scénariste BD (5)	60%	20%	20%
3/ LIVRE : Traducteur (36)	44%	36%	19%
4/ LIVRE : Adaptateur (5)	40%	60%	0%
5/ LIVRE : Illustrateur (22)	55%	32%	14%
6/ LIVRE : Dessinateur BD (4)	50%	25%	25%
7/ LIVRE : Graphiste (5)	40%	40%	20%
8/ THÉÂTRE : Auteur, dramaturge (32)	63%	22%	16%
9/ THÉÂTRE : Metteur en scène (7)	71%	29%	0%
10/ THÉÂTRE : Traducteur (1)	100%	0%	0%
11/ THÉÂTRE : Adaptateur (2)	0%	100%	0%
12/ CINÉMA ET AUDIOVISUEL : Réalisateur (94)	36%	39%	25%
13/ CINÉMA ET AUDIOVISUEL : Scénariste (30)	43%	40%	17%
14/ CINÉMA ET AUDIOVISUEL : Auteur de doublages / sous-titrages (6)	33%	33%	33%
15/ CINÉMA ET AUDIOVISUEL : Adaptateur (6)	50%	17%	33%
16/ CINÉMA ET AUDIOVISUEL : Vidéaste (9)	44%	44%	11%
17/ MUSIQUE (auteur, compositeur, parolier, ...) (206)	74%	22%	4%
18/ PHOTOGRAPHIE (51)	45%	43%	12%
19/ CHORÉGRAPHIE, CIRQUE, ARTS DE LA RUE (6)	67%	33%	0%
20/ MULTIMÉDIA : Auteur multimédia (39)	67%	31%	3%
21/ MULTIMÉDIA : Graphiste, webdesigner, ... (2)	50%	50%	0%
22/ ARTS PLASTIQUES (9)	56%	0%	44%
23/ ARTS GRAPHIQUES (hors livre et multimédia) (5)	60%	0%	40%

Annexe 5 : Répartition des revenus d'un auteur de textes

Type de Revenus / Activité principale	Auteurs de textes
Revenus issus de la vente et de l'exploitation d'œuvres	5,80%
Revenus complémentaires (lectures publiques, rencontres, prix, bourse...)	0,22%
Revenus salariaux pour certaines professions artistiques	1,09%
Autre activité professionnelle dans le domaine artistique ou culturel	5,50%
Autre activité professionnelle dans un autre domaine	61,38%
Allocations ou aides	0,75%
Retraites	25,06%
Droit de prêt (via éditeur ou société de gestion*)	0,14%
Reprographie (via éditeur)	0,05%
Copie privée numérique (via société de gestion*)	0,01%

Annexe 6 : Détermination du nombre d'assujettis de l'Agessa qui seraient concernés par un remboursement de cotisations vieillesse

Rappel : aujourd'hui, le recouvrement des cotisations vieillesse n'est pas assuré pour les assujettis de l'Agessa.

Cette situation tient à ce que les cotisations vieillesse du régime général (le régime des artistes auteurs étant intégré au régime général) ne sont recouvrées que dans la limite d'un plafond. Ce plafond était de 37.032 € pour 2013. Le taux de cotisation est de 6,90 %

Il est prévu de mettre fin à cette situation, en assurant le précompte des cotisations vieillesse des assujettis Agessa, et le remboursement des trop perçus éventuels en avril-mai de l'année suivant le précompte. Ce dispositif suppose des échanges dématérialisés entre Agessa et CNAV TS pour produire (mars année n+1) un état de compte individuel permettant de déterminer un éventuel trop versé par l'artiste auteur précompté.

Il importe de savoir combien d'artistes auteurs assujettis seraient concernés par un remboursement, et pour quels montants. Les fonctionnaires ne sont pas concernés par la cotisation pour la vieillesse du régime général, ils en sont dispensés. Seuls les revenus des salariés du secteur privé et associatif, ou les contractuels de la fonction publique sont concernés. Les rémunérations relevant du RSI ne sont pas concernées.

Plusieurs situations sont possibles :

1) l'artiste auteur assujetti perçoit de son autre activité plus de 37.032 € de salaires (hors rémunération fonctionnaire). Dans ce cas, l'intégralité des cotisations précomptées au titre du régime devront être remboursées.

Combien de personnes sont dans ce cas ? Et quel est le montant global, le maximum et la moyenne (la médiane aussi, si possible) de ce remboursement ?

Au sein de base de données collectée, 115 assujettis (hors fonctionnaires) perçoivent des salaires supérieurs à 37 032 €. Cela correspond à 6,6% des répondants. Cette population a perçu en moyenne 3 381 € de droits issus de la vente ou de l'exploitation de leurs œuvres. Le minimum observé est de 2 € alors que le maximum est de 44 900 €. La médiane se situe à 1 140 €.

2) l'artiste auteur perçoit de son autre activité moins de 37.032 de salaires, mais ses rémunérations d'artiste auteur lui font dépasser le plafond.

Combien de personnes sont dans ce cas ? Et quel est le montant global, le maximum et la moyenne (la médiane aussi, si possible) de ce remboursement ? (sachant que le remboursement n'intervient que sur les versements de cotisations sur la part des rémunérations d'artiste auteur au-delà du plafond).

29 assujettis (hors fonctionnaires) sont dans le cas précédent décrit, soit 1,66% des répondants à cette étude. Le montant minimum de remboursement est de 235 € et le maximum 105 868 €. Le montant moyen de ce remboursement sera de 21 081 € alors que la médiane se situe à 7 217 €. Le montant global s'élève sur ces 29 observations à 611 348 €.